

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES  
SOCIALES ET EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE SCIENCES  
HUMAINES SOCIALES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

\*\*\*\*\*



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POST-GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

\*\*\*\*\*

**COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES  
ENGRAIS ET DES PRODUITS  
PHYTOSANITAIRES DANS LA REGION DU  
CENTRE 1989-2018**

Mémoire présenté et soutenu publiquement le 17 janvier 2023, en vue de  
l'obtention du Diplôme de Master en Histoire

**Spécialisation : Histoire Économique et Sociale**

Par

**Larissa Prudence THOUMI WANDJI**

Titulaire d'une Licence en Histoire



**MEMBRES DU JURY**

**Président** : Cyrille Aymard BEKONO (MC) Université de Yaoundé I  
**Rapporteur** : Anselme Raymond EBALE (Pr) Université de Yaoundé I  
**Examineur** : MENGUE ME NDONGO (CC) Université de Yaoundé I

**Année académique 2022-2023**

# SOMMAIRE

SOMMAIRE _____	i
DEDICACE _____	iii
REMERCIEMENTS _____	iv
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES _____	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS _____	vii
RÉSUMÉ _____	ix
ABSTRACT _____	x
<b>INTRODUCTION GENERALE _____</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : PRÉSENTATION PHYSIQUE ET FACTEURS D'UTILISATION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA RÉGION DU CENTRE 16</b>	
I. LE MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN _____	17
II. LE CENTRE : UNE REGION FAVORABLE A L'UTILISATION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES _____	27
III. LEGISLATION SUR LES ENGRAIS ET LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AU CAMEROUN _____	35
<b>CHAPITRE II : CHAINES, CIRCUITS, ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA DISTRIBUTION DES ENGRAIS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA REGION DU CENTRE _____</b>	<b>51</b>
I. LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL _____	52
II. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES ENGRAIS ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES _____	63
III. LES QUALITES DES CLIENTS ET LES PRIX _____	77
<b>CHAPITRE III : LES DIFFICULTÉS MULTIPLES LIÉES À LA COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA RÉGION DU CENTRE _____</b>	<b>89</b>
I. LES DIFFICULTES LIEES A L'ACQUISITION DES PRODUITS _____	90
II. LES DIFFICULTES D'ORDRE CULTUREL ET STRUCTUREL _____	98
<b>CHAPITRE IV : LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES LIÉES A L'UTILISATION DES ENGRAIS ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES _____</b>	<b>114</b>
I. LES RETOMBEES POSITIVES _____	115
II. LES RETOMBEES NEGATIVES _____	124
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE _____</b>	<b>131</b>

<b>ANNEXES</b>	<b>135</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>172</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>181</b>

À

la mémoire de mes parents, Zacharie Wandji Tchoundja et Marie Djamfa épouse Wandji.

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être réalisé par le seul fait de notre bonne foi. C'est le fruit du concours de plusieurs personnes qui, de près ou de loin, ont consacré leur temps et leur énergie à nous apporter leur soutien. Notre profonde gratitude va aussi à l'endroit du Professeur Anselme Raymond Ebalé, directeur du présent mémoire pour son encadrement, sa disponibilité, ses critiques et ses conseils à notre endroit aussi bien au plan académique que personnel. Nous ne saurions assez lui témoigner notre gratitude.

Nos remerciements vont également aux enseignants du département d'histoire de l'université de Yaoundé I qui ont œuvré sans relâche pour notre encadrement depuis notre entrée à l'université.

Nous ne serons probablement pas arrivés au terme de cette recherche sans les relations humaines dont nous bénéficions au près des agriculteurs, des délégués Départementaux de l'agriculture, des secrétaires des délégations départementales de l'agriculture, des agriculteurs et de nos bienfaitrices. Nous pensons particulièrement à madame Rachel Toumi Leunkeu épouse Wetie, John Willy Mboutchoua Tchamba et à madame Brigitte Kouayep pour leur disponibilité et leur soutien financier.

Un merci particulier à nos aînés académiques notamment : Patrick Medza, Bikai Findjongue Ngarlai pour les conseils et la relecture du présent mémoire. Sans oublier nos camarades et amis particulièrement : Russel Ngnimpa Djou, Ahmadou Moussa, Lysette Nono Kemta, Estelle Atouba, pour leurs encouragements et autres échanges.

A mon fiancé, Bodrick Kinkie Imbi pour son aide, ses encouragements et sa disponibilité pour la réalisation de ce travail.

Nos remerciements vont également à notre famille pour leur soutien financier et matériel.

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>BAD :</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM:</b>	Banque Mondiale
<b>CCIMA :</b>	Chambre des Commerces, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
<b>CEMAC :</b>	Communauté Economique Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CPA :</b>	Capacité Professionnelle Agricole
<b>CPAC :</b>	Comité des Pesticides d'Afrique Centrale
<b>CPI-UA :</b>	Conseil Phytosanitaire de l'Union Africaine
<b>DRCQ :</b>	Direction de la Réglementation et du Contrôle de Qualité
<b>DSCE :</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSRP :</b>	Document de Stratégie de Reduction de la Pauvreté
<b>EM :</b>	<i>Effective microorganism</i>
<b>EMRO :</b>	<i>Effective microorganism organisation</i>
<b>FAO :</b>	<i>Food and Agriculture Organisation</i>
<b>FCFA :</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FMI :</b>	Fonds Monétaire International
<b>FODECC :</b>	Fond de Développement des Filières Cacao et Café
<b>FONADER :</b>	Fond National de Développement Rural
<b>GIC :</b>	Groupe d'Initiative Commune
<b>IFDC :</b>	Centre National pour la Fertilisation des Sols
<b>IPPTE :</b>	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
<b>IRAD :</b>	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
<b>MIDA :</b>	Mission de Développement Agricole
<b>MINADER :</b>	Ministère d'Agriculture et du Développement Rural
<b>NPK :</b>	Azote Potassium Phosphore

<b>OHADA :</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONCC :</b>	Office National du Cacao et du Café
<b>ONCPB :</b>	Office National de Commercialisation des Produits de Base
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OP :</b>	Organisation Paysanne
<b>PALAF2C :</b>	Projet d'Appui à la Lutte Antifongique dans les filières Cacao et Café
<b>PAUEF2C :</b>	Projet d'Appui à l'Utilisation des Engrais sur le Cacao et le Café
<b>PIBA :</b>	Produit Intérieur Brut Agricole
<b>PNDP :</b>	Programme National de Développement Participatif
<b>PNDRT :</b>	Programme National de Développement des Racines et des Tubercules
<b>PNE :</b>	Programme National d'Engrais
<b>PRESS :</b>	Programme du Sous-secteur des Engrais
<b>PSIE :</b>	Programme des Importations d'Engrais
<b>PVRA :</b>	Projet de Recherche et de Vulgarisation Agricole
<b>SOMDIAA :</b>	Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries
<b>SOSUCAM :</b>	Société Sucrière du Cameroun
<b>SUMOCAM :</b>	Sucrières Modernes du Cameroun
<b>TAAT :</b>	Transformation de l'Agriculture Africaine
<b>USAID :</b>	<i>United States Agency for International Development</i>

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### 1- TABLEAUX

<b>1:</b> Répartition de la population résidant dans la région du centre par département.....	24
<b>2 :</b> Les différents gouverneurs de la région du Centre-Sud de 1983 jusqu'en 2017.....	26
<b>3 :</b> Exemple de maladies attaquant les produits maraichers et les produits de rentes .....	29
<b>4 :</b> Les départements et les différents groupes ethniques de la région du centre.....	30
<b>5:</b> Répartition par sexe dans la région du centre de 2006-2015.....	31
<b>6:</b> Production du sucre de 2008 à 2012.....	33
<b>7:</b> Quelques pesticides utilisés en agriculture et leur rôle.....	45
<b>8:</b> Produits phytosanitaires utilisés en agriculture au Cameroun.....	46
<b>9 :</b> Evolution des importations des produits phytosanitaires du Cameroun (2012-2016).....	53
<b>10 :</b> Application de compost EM à diverses cultures .....	55
<b>11 :</b> Répartition des boutiques de quelques départements et arrondissements de la région du Centre.....	61
<b>12 :</b> Pesticide à usage agricole .....	66
<b>13:</b> Répartition des utilisateurs des engrais dans la région du Centre .....	80
<b>14:</b> Prix de quelques engrais chimique en 2018 .....	82
<b>15 :</b> Prix de quelques produits phytosanitaires en 2018 .....	84
<b>16 :</b> Evolution de la production agricole dans le Centre de 2013-2016 (en tonnes).....	116

### 2- GRAPHIQUES

<b>1:</b> Répartition par sexe dans la province du centre .....	32
<b>2:</b> Production du sucre durant les cinq dernières années .....	34
<b>3 :</b> Des importations d'engrais au Cameroun .....	54
<b>4 :</b> Répartition des utilisateurs des engrais dans la région du Centre .....	80
<b>5 :</b> Prix de quelques engrais utilisés dans la région du centre en 2018.....	83
<b>6 :</b> Prix de quelques produits phytosanitaires utilisés dans la région du centre en 2018 .....	85
<b>7 :</b> La production agricole dans le Centre de 2013-2016 (en tonnes).....	117



### 3- PHOTOS

1: Utilisation de l'urine de lapin .....	49
2: Commercialisation de l'urine de lapin.....	50
3 : Spécimens d'engrais foliaire d'EM 2015 .....	56
4 : Engrais Organique NET-EDEN .....	58
5 : Plante produite à partir de NET-EDEN .....	59
6 : Engrais mawin .....	68
7 : Produit phytosanitaire plantomil 72 WP .....	69
8 : Insecticides malagrain super .....	70
9 : Grosplant 4803C 1L et 5L.....	71
10 : Divers type d'engrais et produits phytosanitaire .....	72
11 : Engrais KIT GARDEN.....	74
12 : Engrais NPK 18-18-18 .....	75
13 : Fraise produit à partir du compost.....	76
14 : Produit phytosanitaire EM.....	128

### 4- CARTE

1: Localisation de la région du Centre au Cameroun.....	15
---	----

### 5- SCHEMA

1: Structure de vente par les Importateurs .....	67
--	----

## RÉSUMÉ

Cette étude intitulée “commercialisation et distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre, 1989-2018” analyse les politiques nationales d’approvisionnement en engrais et produits phytosanitaires au Cameroun en général et de distribution de ces produits dans la région du Centre du pays en particulier, depuis la crise économique des années 1989 jusqu’à la relance de l’agriculture de deuxième génération en 2018. Ce sujet soulève le problème des retombées socioéconomiques de l’utilisation des engrais sur le développement de l’agriculture dans le Centre. L’objectif principal de ce travail est d’évaluer les mécanismes de commercialisation et de distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre à l’ère de la libéralisation. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs sources ont été mobilisées. Il s’agit notamment des sources écrites (documents d’archives, ouvrages), iconographiques (images, photos, tableaux, courbes, graphiques), orales (entretiens). Ces différentes sources ont permis de cerner les mécanismes de distributions et d’évaluation des processus de commercialisation de ces différents produits auprès des paysans et grandes entreprises agroalimentaires de la région administrative du Centre. L’examen minutieux de cette activité centrée sur la production, l’acheminement et l’approvisionnement en engrais et des produits phytosanitaires dans cette partie du pays a permis de parvenir aux résultats suivants. La commercialisation et la distribution de ces différents produits auprès des paysans et exploitants agricoles a entraîné une augmentation significative de la production agricole du Centre. De plus, il a aussi contribué à l’amélioration des conditions de vie des paysans et à l’essor des entreprises agricoles. Par ailleurs, l’étude a démontré que les politiques liées à cette activité doivent être améliorées et renforcées afin que l’accès à ces produits facilite le coût. Ceci visant à accélérer les mutations socioéconomiques que connaît le Centre. Toutefois, la présente recherche démontre que l’utilisation massive des engrais et des produits phytosanitaires a un impact constant sur l’environnement et sur la santé des populations. C’est pourquoi, il est conseillé de recourir aux engrais biologiques.

## ***ABSTRACT***

*This study entitled "Marketing and distribution of fertilizers and phytosanitary products in the Center Region, 1989-2018" analyzes the national policies for the supply of fertilizers and phytosanitary products in Cameroon in general and the distribution of these products in the Central region of the country in particular since the economic crisis of 1989 until the revival of second-generation agriculture in 2018. This subject raises the problem of the socio-economic impact of the use of fertilizers on the development of agriculture in the Centre. The main objective of this work is to examine the factors that favor the use of these agricultural inputs and plant treatment by the populations of this region and to evaluate the level and the marketing channels of these in the region. To achieve these objectives, the traditional research tools of direct and indirect sources have been used. These include archival documents of testimonials from actors directly involved in agricultural activity and the work of predecessors on the issue. These different sources have made it possible to identify the distribution mechanisms and to evaluate the process of marketing these different products to farmers and large agri-food companies in the administrative region of the Centre. The careful examination of this activity centered on the production, transport and supply of fertilizers and phytosanitary products in this administrative region of the country has made it possible to achieve the results according to which the marketing and distribution of these differ. Products from peasants and farmers has led to a significant increase in agricultural production in the Center region, has contributed to the improvement of the living conditions of peasants and the development of agricultural businesses. Moreover, the study has shown that the policies related to this activity must be improved and strengthened so that access to these products can be facilitated and at a lower cost. This aims to accelerate the socio-economic changes that the Center is experiencing. However, research has shown that the massive use of fertilizers and phytosanitary products has a serious impact on the environment and the health of populations. This is why it is advisable to use organic fertilizers.*

# **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

## I. PRESENTATION ET CONTEXTE DU SUJET

Au moment où le Cameroun français accède à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960<sup>1</sup>, ce jeune État de l'Afrique centrale inscrit l'agriculture comme priorité et principal levier de son développement économique et social. Ceci est essentiellement dû au fait qu'au lendemain de son accession à la souveraineté internationale, plus de 90%<sup>2</sup> de la population rurale fut plongée dans les activités agroalimentaires. Ainsi, aidé par United States Agency for International Development, le Cameroun a pendant plus de 20 ans permis aux agriculteurs d'accéder aux intrants agricoles et à des prix raisonnables<sup>3</sup>. C'est alors que les crises budgétaires, liées en partie à la baisse des prix des matières premières et les appetits gourmands des dirigeants ont conduit le pays sous la tutelle des institutions de Bretton Woods. Les échanges entre l'Etat et ses institutions ne n'ont pas été fameuses. Cette pression va amener le gouvernement à cesser toute subvention à l'agriculture de façon générale, et aux intrants agricoles plus précisément les engrais chimiques et les produits phytosanitaires<sup>4</sup>. Ce désengagement de l'Etat vis-à-vis des agriculteurs les associations locales seront mis en place au fur et à mesure. C'est ainsi que Le président d'alors son excellence Ahmadou Ahidjo, décide d'élaborer des plans sur l'appui à l'agriculture et le financement du secteur. Ainsi, Ahidjo, dans les trois premiers plans quinquennaux qu'il va envisager et implémenter, va accorder une place de choix au développement agricole. Ce n'est qu'au quatrième plan que cette activité a été partagée avec le responsable du secteur agricole. Cette vision et cette ambition du président connues sous le label de révolution verte a permis au Cameroun d'atteindre son autosuffisance alimentaire dans les années 1970. Cette politique avait à la fois boosté la production des produits de rentes et des produits vivriers.

Au cœur de ces politiques, le soutien technique de l'État et surtout l'accompagnement des paysans avaient contribué à l'amélioration qualitative et quantitative de la production agricole. L'utilisation des engrais à cette période avait permis aux paysans mais aussi aux entreprises agroalimentaires de faire un saut qualitatif vers la production des denrées destinées

---

<sup>1</sup> Au moment où le Cameroun français accède à l'indépendance en 1960, le southern and the northern british Cameroon crouissaient sous la domination britannique. Cette date concerne uniquement la partie (4/5) confié à la France. Lire à cet effet D. Abwa, *Cameroun Histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, tome 1, Yaoundé, Editions CLE, 2010.

<sup>2</sup> T. Ondo Manga, *Analyse des politiques agricoles mises au Cameroun depuis 1960*, 2006, p. 11.

<sup>3</sup> Pendant cette période, la cherté des intrants agricoles était supportée par les coopérations américaines et la caisse de stabilisation des prix. Ils assuraient les fonctions d'approvisionnement, de crédit, de conseil technique, de collecte, de stockage, de transformation, de commercialisation et de fixation des prix.

<sup>4</sup> Le traitement phytosanitaire des plantations paysannes est devenu irrégulier. Les récoltes et surtout la qualité des produits agricoles ont connu une baisse drastique entraînant la misère du paysan et du monde rural.

aux exportations à la commercialisation locale et à la consommation. A la fin des années 1970, le Cameroun avait atteint un seuil de développement et une performance économique soutenue, le pays va faire face à une crise économique sans pareille qui va déstabiliser à la fois son tissu économique et entraîner le secteur économique dans la décadence<sup>5</sup>. Les conséquences de cette chute de la production agricole et du secteur agroalimentaire dans son ensemble va entraîner non seulement la faillite et la fermeture des grandes entreprises agropastorales mais elle va aussi contribuer à la décadence de grande villes agricoles telles Nkongsamba, Mbalmayo et Akonolinga. De cette période jusqu'au début des années 2000, l'agriculture camerounaise est restée chancelante même si elle est restée le premier secteur de l'économie. Les pouvoirs publics afin de relancer les activités essentielles pour le suivi de l'économie camerounaise ont lancé un vaste programme de l'agriculture de seconde génération qui devrait servir de pilier dans le processus d'émergence du pays tel que défini dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)<sup>6</sup>. Cette nouvelle ambition du gouvernement camerounais de développer son agriculture qui a été l'origine du choix du sujet de recherche.

## II. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Plusieurs raisons sont à l'origine du choix de ce sujet de recherche. Comme première raison, on peut citer les raisons socioéconomiques. En effet, nous sommes partie du constat selon lequel les engrais et les produits phytosanitaires sont de plus en plus utilisés par les petits agriculteurs et les grands exploitants agricoles ; c'est-à-dire ceux qui font une agriculture de subsistance et ceux qui s'y mettent pour une agriculture de rente. Aussi tout comme l'être humain prend des médicaments pour être en bonne santé, il en est de même pour les plantes qui peuvent être entretenues grâce aux produits phytosanitaires lorsqu'elles sont affectées par les mauvaises herbes ou des nuisibles bien que ceux-ci aient un impact négatif dans de l'eau, l'air et sur les sols, on voit se développer au fil du temps dans nos marchés et même dans nos quartiers des points de vente souvent sous l'appellation "l'agri l'outilier" ou alors "papa agri." Ce qui, dans une certaine mesure permet d'évaluer son caractère économique et par la suite de diminuer le taux de chômage au Cameroun. Ainsi le constat est assez clair puisque la majorité des couches de la société Camerounaise s'intéresse aujourd'hui à l'agriculture.

---

<sup>5</sup> M. Moupou et L. Akei Mbanga, "Désengagement de l'état et réponses paysannes au Cameroun", *Cahiers d'Outre-Mer*, N°241-241, janvier-juin, 2008, pp. 163-183.

<sup>6</sup>Le DSCE a été le document directeur de l'implémentation de la politique de développement du Cameroun qui s'étend sur la décennie 2010-2020. Arrivé ainsi à quelques mois de son expiration, une évaluation est déjà possible

Pour ce qui est des raisons scientifiques, il est important de mentionner que cette étude suscite de l'intérêt à plus d'un titre. Tout d'abord, nous pensons qu'une étude consacrée à la commercialisation et à la distribution des engrais et des produits phytosanitaires peut éclairer des zones d'ombre sur une partie de l'histoire du Cameroun. Ensuite, elle revêt l'intérêt pertinent sur la connaissance des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre et partout au Cameroun. D'où, notre recherche peut être d'une grande utilité aux sociétés agricoles en général et aux lecteurs en particulier.

Enfin, sur le plan des raisons personnelles, notre souci est de bien connaître comment sont utilisés les engrais et les produits phytosanitaires, comment est-ce qu'ils sont commercialisés constituent la principale raison du choix de notre sujet. Après l'évocation de ces raisons, il est essentiel de mettre l'accent sur l'intérêt de ce travail.

### **III. INTÉRÊT DU SUJET**

Ce travail dégage un intérêt sous plusieurs plans. Au plan scientifique, ce travail est une contribution à l'essor de l'historiographie dans le champ de l'Histoire économique et sociale au Cameroun en général et dans la région du centre en particulier. Il apporte de nouvelles connaissances sur la question des engrais et des produits phytosanitaires sur les activités agricoles liées à l'économie.

Au plan économique, plus la présente étude s'attèle à répondre aux questions liées à l'accessibilité et de disponibilité des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du centre. En clair, ce travail envisage mettre sur pied des stratégies utilisées dans l'approvisionnement des engrais et des produits phytosanitaires par les populations du centre et de typer les catégories de produits retrouvées en circulation et en usage dans cette région agricole. Par ailleurs, l'étude de ce thème permet de comprendre une meilleure appréhension du phénomène de commercialisation et de distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du centre. Il vise également à mettre en lumière les moyens de répartition des engrais et des produits phytosanitaires.

Au plan politique, cette étude vise à interpeller les décideurs politiques dans la mesure où il pourrait les amener à mieux planifier la politique nationale agricole. Ceci les inciterait à prendre des mesures visant à mieux encadrer la commercialisation et la distribution des engrais et de remédier aux innombrables insuffisances relevées dans le domaine. Ainsi, l'étude de la distribution des engrais et des produits phytosanitaires est d'une importance capitale.

#### IV. CADRE SPATIO-TEMPOREL

Le cadre spatial et temporel s'intéresse à la présentation de l'espace géographique et la justification des bornes chronologiques de notre étude.

##### A. Cadre spatial

La recherche porte sur la région du Centre, une des dix régions du Cameroun, située au centre du pays. Elle est limitrophe de cinq régions camerounaises à savoir, la région de l'Adamaoua, de l'Ouest, de l'Est, du Littoral et celle de l'Est. La région compte 10 départements et s'étend sur une superficie de 68.953km<sup>2</sup> et une population de 2 272 259 hbts. Les nuances micro-régionales, discrètes, constituent une série de paysages très localisés, qui se succèdent de façon insensibles : collines vigoureuses de la Lékié ; montagnes et vallées des environs de Yaoundé ; relief accentué de Ngomedzap et Biwong-Bané, hauts plateaux vallonés entre Nyong et Sanaga ; vallées marécageuses du Nyong central ; plaine large de la Sanaga ; coupée de chutes et de rapides, fait d'elle région assez particulière<sup>7</sup>.

##### B. Cadre temporel

La clarification des bornes chronologiques et du cadre géographique du thème de recherche est d'une importance capitale pour les chercheurs. C'est dans cette vision que Raphael Todjimbé dit "toute étude historique s'effectue toujours dans le temps et l'espace."<sup>8</sup>

Tout travail de recherche en histoire est délimité dans le temps. Pour cette délimitation, nous nous sommes laissés conduire par les dits de Joseph Ki-zerbo : "(...) l'historien qui veut remonter le passé sans repères chronologiques ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste sans bornes kilométriques"<sup>9</sup>. Pour ne pas ressembler à ce voyageur, l'historien doit clarifier sa recherche dans un champ périodique bien élaboré et déterminé. Nous avons choisi les dates de 1989 et 2018 comme bornes chronologiques ayant chacune une signification différente et particulière dans le cadre de cette étude. Cette période est la base à travers laquelle nous examinerons avec attention et justification les bornes chronologiques.

---

<sup>7</sup> C. Santoir, *Sous l'empire du cacao*, Paris, editons de l'ORSTOM, 1992, p. 13.

<sup>8</sup> R. Todjimbé, "Les Relations Tchad-Cameroun, 1960-1982 : aperçu historique", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2007, p. 4.

<sup>9</sup> J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 16.



L'année 1989 marque une période où la crise économique fragilise l'économie camerounaise avec un taux de croissance réel de l'ordre de 7%. Les années suivantes seront marquées par une forte récession. Une des causes est la chute des coûts du café, du cacao et du Pétrole qui ont conduit à une détérioration du francs CFA ce qui emmena le gouvernement à entreprendre des mesures de relance économique et réalise avec l'appui des bailleurs de fonds, des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

En ce qui concerne l'année 2018, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et la fondation ancienne Office chérifien des phosphates (OCP) ont procédé à l'inauguration officielle du projet d'évaluation de la fertilité des sols et du nouveau laboratoire d'analyse des sols et des engrais à Yaoundé. Il s'agissait d'un accord entre les deux parties dont l'objectif est de participer au développement du secteur agricole du pays à travers le renforcement de capacités techniques et scientifiques des cadres du ministère. Ce cadre d'étude ayant été fixé, il est temps de jeter un regard sur les travaux des nos prédécesseurs.

## V. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Ce sujet s'inscrit dans le cadre de l'histoire économique et sociale. Il s'intègre dans la logique du développement économique et social même de la priorité de notre pays. Ceci dans la mesure où les domaines des engrais et des produits phytosanitaires ont une forte influence sur l'économie d'un pays.

Le cadre conceptuel ici permet de recenser quelque définition des termes et expressions en relation étroite avec notre sujet pour sa bonne compréhension.

Le mot commercialisation représente un processus permettant de mettre en valeur un bien, un produit ou service dans le but de le vendre à une clientèle et en retirer un bénéfice.

La distribution signifie "Action de distribuer, de répartir entre des personnes"<sup>10</sup>. En économie, elle désigne l'ensemble des activités et des opérations mettant les biens et les services à la disposition des consommateurs et en droit la procédure qui répartit le produit de la vente des biens du débiteur au profit des créanciers, en cas de vente forcée ou amiable.

Le mot engrais selon le Larousse agricole désigne une matière fertilisante dont la fonction principale est d'apporter aux végétaux des éléments qui leur sont directement utiles<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> E. Hacheu Tchawe, "L' Approvisionnement et la distribution alimentaire à Douala Cameroun : marché, filières, commerçants, et réseaux". thèse de Doctorat en géographie, Université de Paris I, Panthéon Sorbone, 2003, p. 7.

<sup>11</sup> Cf *Larousse Agricole*, Paris, 1981, p. 455.

Produit phytosanitaire encore appelé phytopharmaceutique sont des substances chimiques ou préparation utilisée pour la lutte contre les ennemis des cultures et des produits récoltés<sup>12</sup>.

## VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Dans le cadre de la production d'un travail scientifique, on est rarement le premier à aborder une thématique, la nécessité de faire recours à une documentation de certains travaux est d'une importance capitale. Partant de ce constat, on admet avec Mathurin Claver Bissala que, "la première étape de tout travail de recherche et d'écriture de l'histoire est la phase théorique et exploratoire"<sup>13</sup>. Cette revue nous permet aussi d'analyser de manière critique et approfondie des travaux antérieurs afin d'éviter tout risque de redondance ou de plagiat. Cette approche permet de ressortir la particularité et l'originalité d'un travail de recherche.

A l'état actuel de la recherche, aucun travail n'a été fait sur les engrais et les produits phytosanitaires au Cameroun dans la région du Centre. En effet, dans le cadre de cette étude, il est question d'analyser les travaux et recherches déjà effectués, d'établir des bases connues, afin de s'en inspirer pour définir un cadre de recherche complémentaire, percevoir certaines implications non envisagées. C'est pourquoi Gravet énonce qu'au début de toute démarche scientifique<sup>14</sup>, un inventaire critique de tout ce qui a été dit sur le sujet choisi s'avère nécessaire. Non seulement pour préciser les grandes lignes de la question qui nous intéresse, analyser la méthodologie, mais pour définir les orientations et limites de sa propre recherche. Ainsi, plusieurs documents ont été exploités dans la perspective de cette recherche. Il s'agit des ouvrages généraux et spécialisés, des articles de revues scientifiques, des rapports, des thèses et des mémoires.

Les ouvrages généraux qui traitent de la question des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre ne sont pas légion. En ce qui concerne les thèses et les mémoires on peut noter : F. Brunet dans sa thèse de doctorat<sup>15</sup> fait une analyse de l'état du milieu humain de Yagoua ainsi que les organisations économiques pendant la période coloniale française. IL nous renseigne également sur le mode d'appropriation des terres, des différentes cultures agricoles et sur les effets mises en valeur à Yagoua. Ce travail par rapport au notre reste limité.

---

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 915.

<sup>13</sup> Bissala, "Elite et développement..." p. 10.

<sup>14</sup> R. F. Gravet., *Guide méthodologique de la recherche*, Montréal, PUM, 1978, p. 1.

<sup>15</sup> F. Brunet., "Note de suivi sur les groupements de riziculture de Yagoua", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 1989.

L'étude menée par Dadeu Kenfack s'intéresse à la question de la riziculture à Tonga dans la région de l'ouest Cameroun. Il s'appuie sur la création de la SODERIME pour montrer dans quel contexte la riziculture joue un rôle important dans le développement de cette localité. Il pose le problème de la contribution de la riziculture et la MIDERIM<sup>16</sup> à l'essor de la localité. Pour résoudre ce problème, il commence par décrire les techniques culturales adoptées dans cette région. A la page 77, il traite des questions des intrants agricoles et énumère les différents engrais et produits phytosanitaires utilisés pour enrichir les sols et lutter contre les maladies des plantes. Il conclut son étude en montrant que le riz fait partie de l'aliment le plus consommé à Tonga, ainsi que le rôle joué par les intrants sur les rendements dans cette localité. Seulement, l'auteur n'énumère pas la qualité des produits utilisés et surtout leurs origines. Par ailleurs, il est important de rappeler que la question des intrants dans ce travail n'est abordée que dans un seul paragraphe. Toutefois, l'étude a été essentielle dans la mesure où il a permis d'attirer notre attention sur la typologie d'intrants utilisés dans cette partie du pays.

David Sama Ngoh<sup>17</sup> en s'appuyant sur la situation de l'agriculture au Cameroun, s'intéresse à la question des engrais biologiques. Dans ce secteur, il relève que depuis l'indépendance, le Cameroun a opté pour l'utilisation des engrais chimiques dans son développement agricole. C'est pourquoi il soulève le problème de la politique camerounaise des engrais organiques a obtenu une licence de production à travers la société EM Cameroun située à Bamenda. Dans ce travail l'auteur essaye de montrer comment les engrais organiques ont été introduits au Cameroun et comment les politiques étatiques et privées ont contribué à leurs vulgarisations pour mieux cerner cette question, l'auteur commence par montrer comment les produits EM ont été mis au point au Japon et par quel procédé le Cameroun s'est approprié cette nouvelle technique. Ensuite l'auteur présente ces différents engrais organiques, leur mode d'utilisation et leur circuit de distribution sur l'étendue du territoire national. Son travail aborde également les difficultés rencontrées par les engrais organiques en général et le cas d'EM en particulier dans le processus de distribution et d'acceptation par les paysans camerounais. En fin, l'auteur fait une évaluation critique de l'utilisation de cet engrais au Cameroun pendant près d'une décennie et relève la nécessité de recourir plus aux engrais organiques par l'Etat du Cameroun.

---

<sup>16</sup> E. Dadeu Kenfack., "La riziculture à Tonga", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2013. p. 35.

<sup>17</sup> D. Sama Ngoh, "Cameroon policy on organic fertilizer. The case study of EMRO through EM Cameroon in the North- West Region of Cameroun 1980-2015", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016. p. 20.

A la conclusion de ce travail, Sama déduit que l'avenir du monde se trouve dans les engrais organiques et l'État gagnerait mieux à encourager le développement de ce secteur et de ces produits appropriés à la santé animale, humaine et environnementale. Seulement, bien qu'il montre comment le produit est utilisé partout au Cameroun, il ne détaille pas par quel procédé la région du centre s'approvisionne en engrais organique, pourtant il mentionne l'utilisation de ces produits par les agriculteurs.

David Nkoman Tsomb<sup>18</sup>, dans son mémoire met en exergue les grandes prouesses de L'IRAD qui est la principale agence de recherche au Cameroun. Elle a pour mission de conduire les activités de recherche visant la promotion agricole dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques, forestières et de l'environnement, ainsi que des technologies alimentaires et agro-industrielles. Dans ses analyses il fait étalage des différents types d'engrais ainsi que des pesticides correspondant à chaque culture. Ce mémoire nous a été d'une grande utilité dans la mesure où il répond aux exigences de notre travail.

Georgette Ngum Funni<sup>19</sup> dans son mémoire examine le rôle des associations coopératives dans la production et la commercialisation du café à Bamenda. Elle montre que lorsque l'économie caféière a atteint son apogée dans la région, la commission de marché Ouest-Cameroun, qui contrôle l'exportation du café dans le British Southern Cameroun, désigné avant comme l'Association Coopérative de Bamenda, a été à une réorganisation et à un changement en NWCA pendant la période post indépendante en 1978. L'organisation faitière qui a pris un nouvel élan pendant la période coloniale, a été accueillie par les agriculteurs de la Région. La présence de cette association a eu un impact significatif sur la population, et ceux dans presque tous les domaines de leur vie, bien que certaines difficultés aient été constatées. Par exemple, certains agriculteurs empruntent encore des circuits de vente illégaux en dehors de l'association. Malgré l'existence de cette association, les agriculteurs continuent de faire face à de nombreux problèmes. A cause de la pauvreté qui sévit dans cette localité les agriculteurs éprouvent des difficultés de se procurer des intrants. Par ailleurs, il y'a aussi ce côté éducatif qui est une véritable barrière au développement dans cette partie du pays. Le travail nous a été d'une importance capitale parce qu'il nous a aidé à comprendre les difficultés rencontrées par les agriculteurs au sein de cette association.

---

<sup>18</sup> D. Koman Tsomb., "L'IRAD et le développement de l'agriculture : impact économique et sociale dans le mfoudi", Mémoire de Master en Histoire ,Université de Yaoundé I, 2018.

<sup>19</sup> G. Ngum Funni, "The Bamenda Cooperative Association in the coffee economy from 1950-2010", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

En définitive, la quintessence de ces travaux ne devrait en aucun cas laisser croire, que c'est dans cette perspective que le présent travail s'inscrit. Loin de là nous avons tout simplement suivi le chemin déblayé par ces prédécesseurs, en montrant les mérites ainsi que les insuffisances de leurs travaux par rapport à notre champ d'investigation. Aucun de ces auteurs en effet, ne s'est véritablement penché sur la commercialisation et la distribution des engrais et des produits phytosanitaires. La présentation des travaux ci-dessus montre que, bien qu'ayant intéressé plus d'un auteur, le sujet sur les intrants agricoles n'a pas encore fait l'objet d'une étude singulière et approfondie. Le champ est donc encore riche et étudiable.

## **VII. PROBLEMATIQUE**

Les engrais et les produits phytosanitaires sont des substances assez convoitées dans le monde entier. La France, l'Italie, l'Espagne, restent les plus grandes utilisatrices de ces produits. En effet, le Cameroun en général et la région du Centre en particulier, les utilisent pour un développement rapide de ses cultures telles que : le cacao, la banane, l'ananas, la tomate, le café etc. A cet effet, il se dégage le problème des fondements et des visés de la politique de la promotion des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre de 1989 à 2018. Ainsi, la problématique qui sous-tend cette étude est d'évaluer les mécanismes de commercialisation et de distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du centre à l'ère de la libéralisation. Autrement dit, il s'agit de montrer les moyens de commercialisation, de distribution et leur impact dans la région du Centre de 1989-2018. De cette problématique, découle deux (02) objectifs : le premier est d'analyser les moyens de commercialisation et de distribution des engrais et des produits phytosanitaires. Le deuxième consiste à donner les raisons. La démarche nécessaire à l'analyse de cette problématique s'appuie sur une méthodologie rigoureuse.

## **VIII. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

A l'instar des autres sciences sociales, l'histoire puise dans une méthodologie rigoureuse la démarche nécessaire à sa rédaction. Pouvant être présentée de façon simpliste, comme la discipline d'étude des faits du passé, elle s'enrichit, pour la production de plusieurs sources. Celles-ci participent ainsi à l'élaboration d'une œuvre scientifiquement éprouvée. Nos recherches ont obéi à ce canevas en prenant dans les sources disponibles les données diverses et complémentaires qu'elles offrent. Les données recueillies se composent de documents écrits, oraux, d'éléments statistiques comme les tableaux et photographies.

## **A. La collecte des données**

L'historien qui s'intéresse à la question économique dispose de plusieurs sources. Un thème comme celui que nous nous proposons d'étudier, dans lequel sont foisonnés des faits liés à l'économie, à la sociologie, à l'entrepreneuriat et à l'histoire, nécessite des sources diverses et complémentaires. Pour ce fait, nous allons fondamentalement utiliser quatre sources principales : les sources écrites, orales, iconographiques, et linguistiques.

## **B. Les sources écrites**

La constitution de la documentation dans le cadre de cette recherche nous a conduit à consulter plusieurs bibliothèques de la place. Nous avons consulté les bibliothèques logées dans l'enceinte du campus de l'Université de Yaoundé I, notamment la bibliothèque centrale, celles du Cercle Histoire Géographie et Archéologie (C.H.G.A), du Cercle Philo-Psycho-socio-Anthropo (C.P.P.S.A), celle de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines (F.A.L.S.H) ainsi que les mémoires du Département d'Histoire. Nous avons bénéficié aussi des ouvrages de l'Institut Français du Cameroun (I.F.C), des bibliothèques de l'Université Protestante d'Afrique Centrale, de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, du Centre National de la Recherche Scientifique. Il faut aussi mentionner les documents et ouvrages obtenus de notre encadreur et nos camarades.

Une partie de nos sources écrites est constituée des documents d'archives. Il s'agit des archives de la délégation régionale du centre. Cette littérature, même si elle n'est pas spécialisée nous a permis de compléter, de confirmer et parfois d'infirmer les données collectées pendant nos entretiens. Elle est constituée des ouvrages généraux, de quelques ouvrages spécialisés et des articles.

## **C. Les sources orales**

Dans la mesure où ce sujet s'applique à un domaine essentiellement rural en général, et vu la rareté des documents, l'essentiel des informations collectées sur la question, a été obtenu au cours de nos entretiens avec les paysans et les opérateurs économiques du secteur des engrais.

Nos informateurs ont été choisis en fonction de leur statut professionnel, de leur relation et surtout de leur statut social. Le but était, lors des différents entretiens, de collecter des données sur les processus d'acquisitions des engrais et des produits phytosanitaires dans leurs

localités et l'impact de ces produits sur le développement économique de la région. C'est pourquoi nous avons consulté plusieurs paysans et commerçants. Leurs témoignages ont apporté une lumière et des approfondis sur les non-dits, les silences, des omissions, bref des zones d'ombre en raison du caractère délicat du sujet étudié.

Les entretiens privés et autres interviews groupées nous ont permis d'éclaircir et de faire une confrontation des sources. Les informations recueillies à travers des entretiens privés et groupés à partir des matériels techniques tels que les appareils de photographies, et d'enregistrement sonore ont appuyé nos investigations.

#### **D. Les sources iconographiques**

L'iconographie est une source majeure de l'histoire. C'est aussi une donnée indispensable pour reconstruire des pans entiers de l'Histoire contemporaine. Parmi les informations collectées à travers l'iconographie, il y a les différents produits phytosanitaires et engrais commercialisés dans la région du centre, les boutiques et entreprises de commercialisation de ces produits et les activités économiques développées dans le centre.

#### **C. Méthode d'analyse**

La méthode que nous utilisons pour cette étude est celle que tout historien de métier, qui s'intéresse à la thématique d'histoire économique et sociale, se doit de faire recours. La complexité de l'étude étant, il est impérieux de sortir du champ purement historique pour se situer dans une perspective transdisciplinaire.

Plusieurs instruments d'analyse parmi lesquels, l'iconographie et la source orale ont été exploités. Les travaux d'économie, d'agronomie, et de sociologie ont été d'un apport considérable dans la saisie plus ou moins complète des réalités. La méthode descriptive doublée d'une approche diachronique et analytique ont été utilisées. La méthode descriptive a permis de décrire les phénomènes étudiés en les situant dans leur contexte, de relever les particularités et d'établir les impacts sur la vie des populations.

La démarche analytique et diachronique nous ont permis d'étudier l'évolution des faits dans le temps tout en analysant les transformations apportées par les engrais et les produits phytosanitaires au sein des sociétés étudiés tout au long de leur histoire.

Cette démarche nous permet d'éviter toute analyse superficielle et des interprétations erronées. Par ailleurs, la méthodologie adoptée permet de conférer à ce travail un caractère historique. Les informations collectées sont replacées dans leur contexte de découverte avant toute description. Leur analyse se sont faites à partir des instruments et outils méthodologiques de l'Histoire et de nos propres connaissances.

## **IX. DIFFICULTES RENCONTREES**

Toute recherche scientifique présente des difficultés qu'il faut relever et surpasser pour avancer. Les difficultés majeures que nous avons rencontrées sont celles relatives au manque des sources documentaires, des moyens financiers et immatériels.

Etant pionnière dans ce travail, la première difficulté rencontrée n'est nulle autre que le manque de documentation en corrélation avec notre sujet de recherche. Le sujet qui fait l'objet de notre étude faisant partie intégrante de l'agriculture est un pan qui n'aborde pas véritablement le problème de façon spécifique. Nous avons obtenu des documents généraux qui traitent de la question des engrais et des produits phytosanitaires, ne sont pas faciles à accéder. Il est judicieux de mentionner que de nombreux documents étaient absents au niveau des fichiers et on éprouvait cette difficulté de les trouver dans les bibliothèques et les centres de documentation. Il en est de même des archives nationales de Yaoundé où nous n'avons pas pu y accéder à cause des chantiers qui s'y effectuaient. Ceci a constitué un obstacle en terme de document dans l'évolution de notre travail et dans l'inventaire de document critique.

La seconde difficulté est relative à la collecte des données orales Sur le terrain auprès de certains importateurs et commerçants d'engrais et de produits phytosanitaires. Ces deux catégories refusaient de nous fournir des informations en avançant les raisons selon lesquelles nous sommes des espions envoyés par l'État. Par ailleurs, nous avons eu des difficultés à rencontrer certains responsables de délégations soit à cause de leurs multiples tâches professionnelles et des raisons un peu plus personnelles. Il est toutefois important de mentionner l'enclavement de certaines zones rurales qui ne nous permettaient pas d'y accéder facilement afin de recueillir les informations.

Nonobstant toutes ces difficultés éprouvées pendant nos recherches, on est parvenu à collecter et à rassembler les informations qui nous ont permis d'élaborer ce travail.



## X. PLAN DE TRAVAIL

Ce travail est organisé en quatre chapitres. Ceci répond aux exigences méthodologiques recommandées par le guide de rédaction de mémoire du département d'histoire<sup>20</sup>.

Le premier chapitre intitulé “Présentation physique et facteurs d'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre”, dresse le cadre physique et humain de cette région administrative du Cameroun. Il énumère les éléments favorables à l'utilisation de ces différents produits dans cet espace et analyse le cadre juridique et légale de l'exploitation et de la commercialisation des engrais et des produits phytosanitaires.

Le deuxième chapitre libellé “Chaîne, circuits, acteurs de la commercialisation et de la distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre“, exploite les chaînes d'approvisionnement au niveau national et régional en mettant l'accent sur les importateurs, les producteurs et les grossistes. Il examine également les circuits de distribution des engrais et des produits phytosanitaires qu'ils soient commerciaux ou issus des donations et conventions. Ce chapitre explore, identifie et catégorise les types de clients et dresse le tableau des prix de ces différents produits sur le marché local.

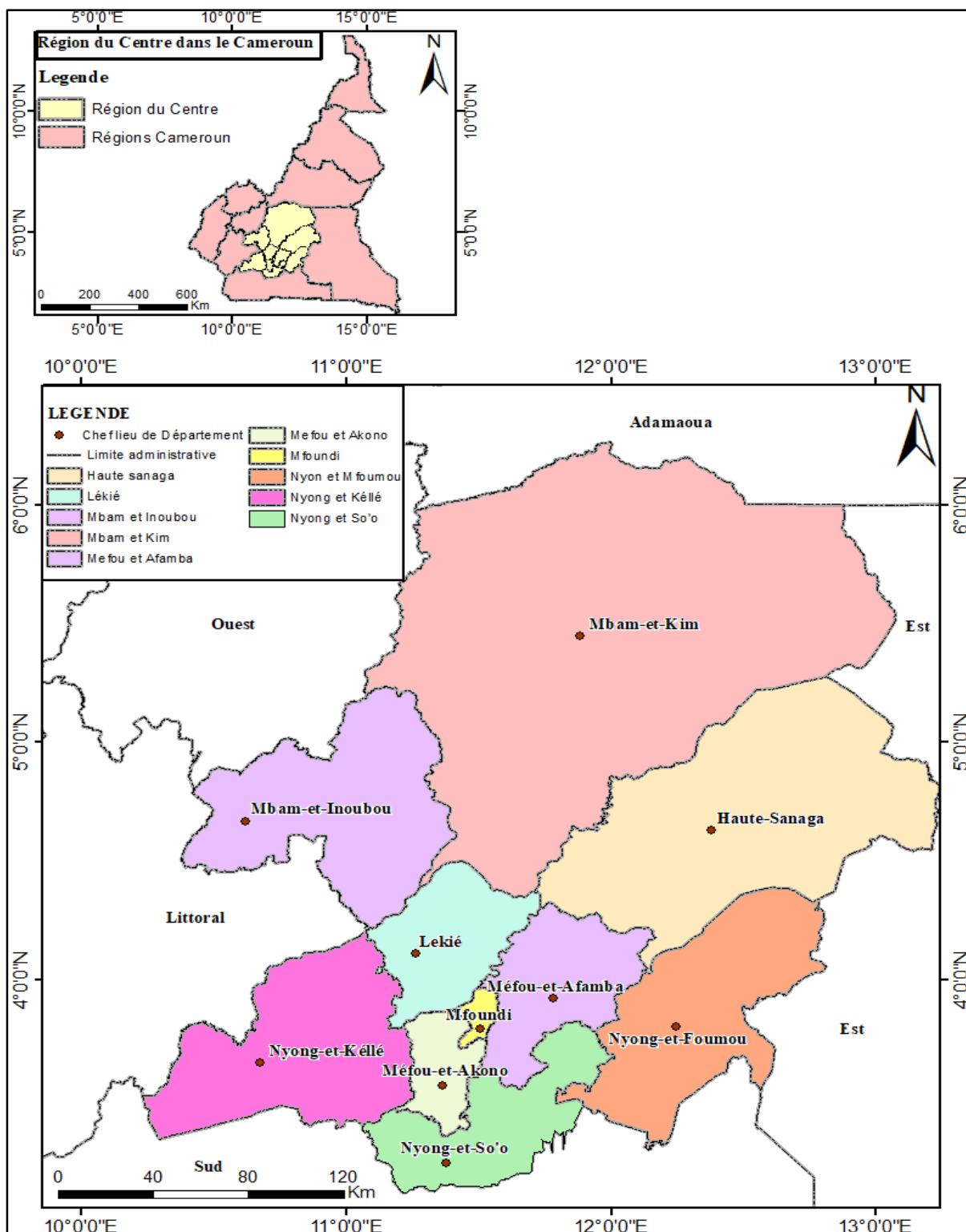
Quant au troisième chapitre, intitulé “Difficultés liées à la commercialisation et à la distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre”, analyse les difficultés multiformes rencontrées dans le cadre de la distribution de ces produits dans la région du centre. Il met en exergue les difficultés d'ordre économiques telles que le coût élevé des produits, les difficultés techniques qui sont liées à la contrefaçon et à la contrebande et l'absence d'industrie et les difficultés liées à l'action de l'État.

Le quatrième et dernier chapitre est intitulé “Les retombées sociaux économiques liées à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires”, montre en quoi ces produits ont eu un impact positif sur l'augmentation des productions agricoles, sur l'essor économique des jeunes entrepreneurs et sur la situation sociale de la classe paysanne. Les retombées négatives de l'utilisation de ces différents sont également énumérées à l'instar de la destruction de l'écosystème, de l'impact sanitaire sur les populations et la dégradation des produits agricoles. Ce chapitre se referme par les perspectives environnementales, économiques et institutionnelles dans le Cameroun en général et dans la région du Centre en particulier.

---

<sup>20</sup> Anonyme, *Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, 2006.

**Carte 1:** Localisation de la région du Centre au Cameroun



**CHAPITRE I : PRÉSENTATION PHYSIQUE ET  
FACTEURS D'UTILISATION DES ENGRAIS ET  
PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA RÉGION  
DU CENTRE**

Le Cameroun est un pays dont l'économie repose en grande partie sur l'agriculture. Cette agriculture à deux visages : on a d'une part l'agriculture traditionnelle et d'autre part l'agriculture moderne.<sup>1</sup> Si toutes les régions du Cameroun sont propices au développement agricole, avec des particularités et de spécificités sur les types de cultures, il faut néanmoins reconnaître que la région administrative du centre se démarque dans le domaine agricole avec l'importance de la politique engagée dans le développement agricole mais également les superficies exploitées aussi bien dans le cadre de l'agriculture de subsistance.

Dans cette région, les cultures de rentes, les cultures vivrières, les populations, les entreprises agro-industrielles, les petits exploitants semi-modernes permettent une production importante dans le domaine agricole. Afin de booster cette production, les petits agriculteurs, les firmes et agroalimentaires font régulièrement recourt aux engrais<sup>2</sup> et aux produits phytosanitaires<sup>3</sup>. Ces produits à la fois chimiques, traditionnels et organiques occupent une place de choix dans les stratégies et les projets agricoles dans cette région. Ce chapitre qui ouvre cette étude présente le milieu physique et humaine de la région administrative du centre Cameroun. Il examine également les potentialités géophysiques et économiques qui favorisent l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires dans le secteur agricole. Il met l'accent sur le cadre juridique de la commercialisation et de la distribution de ces produits en général avant de typer les différents produits phytosanitaires et engrais en usage dans cette région.

## **I. LE MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN**

La région administrative du centre qui a pour chef-lieu Yaoundé, fait partie du grand ensemble connu sous le nom du plateau Sud-camerounais est dominée par la forêt équatoriale. Les principaux groupes humains de cet espace géographique sont regroupés dans le grand ensemble bantou et se distinguent les uns des autres par leurs spécificités linguistiques.

---

<sup>1</sup> Système basé sur la pratique de plusieurs cultures sur même espace et qui ne permet de subvenir de façon partielle aux exigences alimentaires de la population. Dans ce cas, les produits utilisés sont le fumier et les cendres. Contrairement à l'autre agriculture qui utilise les produits chimiques, des machines avec revenus très élevés.

<sup>2</sup> Matière organique ou minérale fabriquée pour apporter des éléments nutritifs aux végétaux, il comble des manques, accélère ou active la croissance dans le seul but d'accroître fortement les rendements de façon qualitatif et quantitatif des cultures.

<sup>3</sup> Produit destiné à garantir une bonne croissance et santé des plantes.

## A. Relief, végétation et hydrographie

La région du Centre est située dans la forêt équatoriale africaine et a un relief constitué de plateau. Elle fait partir de ce qu'on appelle communément le plateau sud-camerounais et est traversée par la quasi-totalité des principaux fleuves qui se jettent dans le bassin atlantique.

### 1. Le relief

Le relief de la Région du centre appartient au grand ensemble du plateau Sud-Camerounais. S.E. Belinga et R. Yangue dans leur ouvrage soulignent que le relief terrestre se forme et se modèle sous l'action de trois principaux facteurs : le facteur tectonique, le facteur lithologique et le facteur d'érosion<sup>4</sup>. La Région du centre est l'une des dix Régions du Cameroun comprise entre le 2° 47' et le 6° 5' de latitude Nord et entre le 11° 40' et le 40° de longitude Est. Elle est située entre la forêt sempervirente<sup>5</sup> au Sud et la savane péri-forestière au Nord. Elle est également caractérisée par une forêt secondaire dégradée due à l'action de l'homme. Le plateau Sud-Cameroun se penche à l'Est vers la RCA et le Congo ; au Nord il est limitrophe<sup>6</sup> à la région de l'Académie et de la Région du Sud, à l'Ouest il est limité par les plateaux côtiers aux alentours de l'Atlantique. La région du Centre constitue la deuxième région la plus vaste du pays avec une superficie de 69.953Km et une densité de 108.900Km. Sur le plan physique, elle occupe la plus grande partie du Cameroun méridionale.

Dans l'ensemble, c'est une région constituée par les collines dont l'Altitude moyenne est comprise entre 650 et 750 mètres dominées par le développement des bas-fonds marécageux dans le fleuve Nyong. La morphologie de cette région dans l'ensemble présente des massifs montagneux. Les pentes sont abruptes et fortes (40 à 55%) les sommets rocheux sont alignés et les bas-fonds très encaissés sont peu marécageux. Les collines dans la région du Centre sont accolées aux inselbergs par des cols et des collines à escarpement (versant) convexes et concaves<sup>7</sup> (pente variante entre 2 et 20%) le relief ainsi défini à une influence remarquable sur les températures, les précipitations et la végétation<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> S. E. Belinga et J. P. Vicat, "Yaoundé une grande métropole africaine au seuil du troisième millénaire", in *Les Classiques Camerounais*, N° 02-01-0177, mars 2001, pp. 25-26.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> G. S. Belinga, Rapport Annuel des activités, N°10, Yaoundé 2015, p. 8.

<sup>7</sup> Belinga et Vicat, "Yaoundé une grand ...", p. 30.

<sup>8</sup> <http://www.Cma93.fr>.

## 2. Le climat et la végétation

La climat de la région du centre bénéficie de quatre saisons. On a d'une part les saisons pluvieuses et d'autre part, les saisons sèches. Ce qui évidemment les prédispose à deux cycles. Le calendrier agricole communément appliqué montre la date du début du premier cycle culturel en début du mois de mars et du second cycle culturel, en début du mois d'août de chaque année. Les dates en effet, correspondent au retour de l'établissement effectif des pluies, compte tenu des troubles observés depuis plus de 15 ans, ces cycles varient chaque année<sup>9</sup>.

Cette partie du pays bénéficie d'un climat de savane sec ou encore climat subéquatorial de type Guinéen avec hiver sec selon la classification de Köppen-Geiger<sup>10</sup> sur l'année, le maximum de température moyenne est de 23,5°C. Leur minimum dans le même lieu est toujours supérieur à 19.5°C les plus grandes amplitudes diurnes thermiques s'élèvent à 7°C on se rend compte que les climats humides et les climats secs qui s'alternent ont extrêmement marqués la Région du centre en rechangeant et en améliorant son paysage.

Le climat à l'instant présent donne à cette zone une splendeur et une beauté charmante ou se brouille l'indescriptible relief dont les parties supérieures sont décorées par la forêt océanique parsemée de brouillard d'une part et les prairies verdoyantes qui sont des bijoux d'autre part. En ce qui concerne les précipitations, elles sont de l'ordre de 1700 à 2000 mm sur tout le plateau Sud-Camerounais et répartie sur plus de 150 jours. Les températures et les pluies sont indispensables pour la bonne croissance des cultures<sup>11</sup>.

## 3. La végétation

La région du Centre appartient à la forêt dense semi-décidue. On retrouve à certains endroits la forêt et dans d'autres une savane péri forestière. Dans son mémoire, Roger Bernard Onomo Etaba reconnaît que la dégradation de cette forêt est en grande partie due aux enrichissements<sup>12</sup>. Ce qui fait que l'on passe très vite à une végétation de forêt-savane en mosaïque ce changement ne manifeste pas d'un équilibre naturel. Elle témoigne plutôt de la conséquence d'une mise en valeurs agricole des terres de par les feux de brousses et la mise en culture nous conduisant ainsi à ce que nous appelons : la savanisation de la forêt.

<sup>9</sup> G. S. Belinga, Rapport Annuel des activités, N°10, Yaoundé 2015, p. 8.

<sup>10</sup> <https://Planificateur.a-contresens.Net> Consulté le 28 Aout 2021, à 22h16min.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> R. B. Onomo Etaba, "Evolution de l'activité des missions catholiques au Cameroun", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999, p. 5.

#### 4. L'hydrographie

La région du Centre bénéficie d'un réseau hydraulique assez dense. Elle fait partie du bassin de la Sanaga qui s'évalue à 65.000 Km<sup>2</sup> de hauteur avec un débit moyen annuel de 1200m<sup>3</sup>/S. Les saisons de crues débutent à partir du mois de juillet et allègent le mois d'octobre. La période de décrue des eaux se situe vers la fin de l'année entre les mois de novembre et décembre. Le réseau hydraulique est dense et découpé en de nombreuses vallées dans la pénéglaïne. Le relief ici impose des changements brusques de direction au tracé des cours d'eaux. Nous avons des rivières au courant tumultueux qui coulent au fond des vallées encaissées et hydro-morphes. Parmi ces rivières, nous avons le Mfoundi, la Mefou, le So'o, le Nyon-et- Kéllé, l'Afamba, la Lékié et le Mfoumou. Leur période d'étiage donne souvent lieu à des grandes parties de pêche. L'hydrographie tout comme le relief, le climat, la végétation influence l'activité agricole et est également importante à la navigation maritime et autres activités en relation avec la pêche, la protection et la gestion de l'environnement.<sup>13</sup>

#### B. Les principaux groupes humains et leurs cultures

Nombreux sont ces auteurs qui se sont intéressés à l'histoire des populations de la région du centre au Cameroun. Parmi ces auteurs, nous pouvons citer entre autres : Engelberg Mveng et Jean-Pierre Ombolo, qui présentent respectivement leur origine, l'organisation sociopolitique, l'occupation spatiale et l'organisation économique. L'origine lointaine des populations de la région du Centre est liée au groupe dit "Pahouin" constitué entre autres des Fang-Beti-Bulu<sup>14</sup>. La Région du Centre est en majorité habitée par les Béti diversifiés des Ewondo, Eton et Bassa. Le reste de la population est faite d'autres souches ethniques et tribales pour la plupart des immigrés et présente sous formes de petites colonies.

##### 1. Origine de la population

Dans leurs origines lointaines, les Bétis installés sur la rive droite de la Sanaga commencent leurs mouvements migratoires entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils sont composés des Manguissa et des Batanga au Sud-Est de la Lekie, des Ewondo à l'Est et au Sud-Est et au Sud, les Yezoum au Nord-Est, les Banenau Sud-est et au Sud et enfin les Eton au Nord-Ouest. Les mouvements migratoires auraient duré plus d'un Siècle<sup>15</sup>. Jean-Pierre Ombolo les situe entre 1790 et 1880, pour lui, les Bulu et les Béti sont parvenus à leur actuel territoire

<sup>13</sup> <https://www.ho.int> consulté le 29 Aout, à 11h40min.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> V. P. Ndougsa, *Les peuples Betidu Cameroun*, Cameroun, L'Harmattan, 2018, p. 7.

d'habitation une dizaine d'année plus tard.<sup>16</sup> C'est à partir de ce moment qu'on a commencé à parler des Eton à Okola qui est une tribu qui s'est imposée sur le plan démographique. Les auteurs comme Engelberg Mveng ont montré que les Bédi qui désigne le groupe Fang du Cameroun y compris les Bulu, les Ewondo, les Eton sont venu du Haut plateau de la Sanaga et ont un langage dont on retrouve les débris sur la rive droite de la Sanaga.<sup>17</sup> Après les premiers "mouvement migratoires", les Bédés s'installent dans la région du Nditam mais ils ont été rejoints et chassés par les envahisseurs Manguissa, les Bane, les Baboute... C'est ainsi qu'ils vont traverser la Sanaga en trois colonnes : au Sud de l'embouchure du Mbam entre la Sanaga et le Mbam, au niveau de leur conflit plus en amont de la Sanaga au Nord-Est et de leur territoire actuel.<sup>18</sup>

Ces auteurs reconnaissent que les peuples se sont installés aux prix de dures épreuves et de batailles. Ils ont eu de fort affrontement contre les Manguissa et se sont heurtés contre les Bane. Ils ont lutté contre les pillards Baboute et harcelés par les foubés<sup>19</sup>. Au Cameroun le groupe fang-bédi occupe les anciens départements du Nyong, la Sanaga, du Haut-Nyong de Lom-et-Kadei, du Ntem et du Dja-et-Lobo. Ce sont des populations qui sont quasi convertis au christianisme.

## 2. Organisation culturelle

L'organisation culturelle chez les Bédi repose beaucoup plus sur les activités agricoles. En effet, en plus du relief et les sols, c'est le climat qui donne le ton aux activités agricoles en milieu rural. L'agriculture pratiquée dans cette région est l'agriculture itinérante sur brûlis. Les Bédi sont un peuple qui est à la base paysan, peu exigeant avec eux-mêmes et peu économes. Ils détiennent la totalité des plantations de Cacao et café qui était bien avant les principales cultures de la région. Le dynamisme de chaque famille se traduisait par sa capacité de production du cacao et la culture du café quant à elle était presque absente mais certains agriculteurs le faisaient par simple luxe<sup>20</sup>.

Sur le plan humain, la population de la région du Centre est évaluée à 4 923 391 habitants. Son taux de croissance en 2010 est estimé à 2.8%. La haute Sanaga et le Mbam et Kim apparaissent comme les départements les moins peuplés contrairement aux départements de la

---

<sup>16</sup> J. P. Ombolo, *Eléments de base pour approche ethnologique et histoire des fang Bédi (Groupe dit Pahouin)*, Yaoundé, 1983-1984, pp 5-6.

<sup>17</sup> E. Mveng, *Histoire du Cameroun Tome I*, Yaoundé, CEPER, 1984, p. 252.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> G. S. Belinga, "Rapport Annuel..." p 25.



Lékié et du Mfoundi<sup>21</sup>. En effet, dans les zones périphériques, l'agriculture reste l'activité prédominante. Au-delà de l'agriculture on a la pisciculture, la pêche, l'élevage, l'artisanat, la chasse, les petits métiers et le commerce qui demeurent des activités secondaires<sup>22</sup>.

En ce qui concerne l'agriculture, on distingue quatre types d'exploitations agricoles : l'exploitation agro-industrielle, la grande exploitation, la moyenne exploitation et l'exploitation familiale. Les exploitations se différencient par leurs sources de capitaux, les intrants et les niveaux de mécanisation, leurs tailles et l'origine de la main d'œuvre<sup>23</sup>. Il est fortement observé que dans cette zone, les exploitations agricoles familiales sont le plus représentées avec plus de 95% des exploitations agricoles de la région, c'est-à-dire, l'achat des terres, les emprunts et les fonds propres, les engrais, les pesticides, les semences améliorées, la mécanisation (importantes ou moins importantes). Les terres de la Région sont favorables aux cultures vivrières telles que : le maïs, les arachides, le manioc, le macabo, les ignames, le riz pluvial... ; aux cultures maraichères telles que : la tomate, la pastèque, le gombo, les oignons, le piment, le poireau, le poivron, le concombre<sup>24</sup> etc. Les différentes cultures sont pratiquées sur des surfaces moyennes avec des différents exploitants et des rendements différents. Ce qui nous conduit à comprendre leurs organisations culturelles.

Parlant de leur culture, les Fang vivaient de façon traditionnelle, ils étaient de grands artistes. La sculpture du bois et de l'ivoire était une passion en Afrique centrale. Ils étaient reconnus comme les plus grands sculpteurs du bois, mais avec l'arrivée du christianisme leur art a disparu. Engelberg Mveng reconnaît qu'il existait chez les Fang-Béti de véritables écoles d'aides qui formaient des poètes habilités à chanter des épopées de la race à travers ces chansons, ils prédisaient l'avenir.<sup>25</sup>

En ce qui concerne la musique, les instruments traditionnels de musiques sont : le tam-tam, le *mvét* et le balafon. Dans cette société tous les hommes sont égaux. Toutefois, on ne peut parler d'une société hiérarchisée chez les Béti, mais, plutôt de famille ; car tout est structurée et organisée autour de la famille. En effet, est considéré comme chef, l'aîné ou alors celui qui est doté par des facultés intellectuelles, par son physique, sa gentillesse et aussi par son respect

<sup>21</sup> G. S. Belinga, "Rapport Annuel..." p 25.

<sup>22</sup> M. B. Leba, "Population et développement agricole dans la localité de Ntui au Cameroun 1973-2013", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013, p. 50.

<sup>23</sup> AMINADER, Carte Agricole, Yaoundé, Edition 2000, p.31.

<sup>24</sup> AMINADER, Rapport de mise en oeuvre de la stratégie de développement du secteur rural exercice 2010, p. 75.

<sup>25</sup> Mveng, *Histoire du Cameroun*, p. 256.

envers ses aînés. Cependant, on note l'existence de plusieurs rites parmi lesquels les rites de purifications, appelé *tsogo* chez les Eton qui est pratiqué en publique pour se purifier d'une faute morale, pour chasser en soi la maladie ou le châtement des aïeux.<sup>26</sup>

Le rite *tso* chez les Ewondo est appelé *esobino* chez les Fang. Nous avons également l'*esani*<sup>27</sup> qui est une danse traditionnelle assez particulière pratiquée par les petits-enfants et arrières petits-enfants du patriarche le jour de son décès. C'est un peuple monothéiste qui croit en l'existence d'un seul Dieu appelé *Zambeu*, *Ntondobe* et *Zamba* qui signifie celui qui fait sortir l'homme à la manière d'un doigt de banane qu'on fait sortir de ses peaux. Avec l'arrivée des colons, on assiste à l'introduction de nouvelles plantes comme le café, le cacao, le manioc, etc. ; qui doivent de façon générale transformer l'écosystème et leur manière de travailler. Désormais, les hommes sont contraints d'abandonner certaines cultures comme les ignames, les patates qui sont des cultures de subsistance pour se consacrer aux cultures de rente. L'agriculture sur brûlis, la pêche, la cueillette, le ramassage assuraient la vie de ces habitants. Le cacao et le café jusqu'à nos jours dans l'économie de marché permet aux habitants de la forêt de résoudre certains problèmes au quotidien.<sup>28</sup>

On s'aperçoit qu'il existait une nette organisation autour des différents clans. Ces groupes claniques s'organisent en pratiquant diverses cultures ce qui est une preuve que jusqu'ici même avant l'arrivée des colons le peuple bété s'était déjà familiarisé avec l'agriculture. On peut alors affirmer sans risque de se tromper qu'ils sont un peuple essentiellement agricole. Par ailleurs, le mariage est aussi un domaine non négligeable. On ne saura valider l'union si le mariage à l'État civil et à l'État religieux n'a été confirmé. Pendant les rites du mariage, le futur époux est soumis à différentes épreuves dans l'option de jauger son niveau d'intelligence et de maturité ; manger une papaye verte<sup>29</sup> fait partie d'une de ces épreuves. On retrouve ici des mariages monogamiques et polygamiques et l'autorité des mariages est patriarcale. L'héritage se transmet de père en fils soit par l'usage d'un testament écrit ou verbal.

Dans cette région comme dans bien d'autres régions du Cameroun, les chefferies voient le jour grâce à la colonisation parce que les colons voulaient restaurer des plates-formes d'administration. Le *moddza*<sup>30</sup> est à la tête de l'unité résidentielle est le chef du village. Il est souverain pratiquement indépendant et égal de tout autre<sup>31</sup>. C'est ainsi qu'on dénombre entre

---

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> <https://www.agriculture.phyto.3521.org>. Consulté le 30 août 2021, à 17h35min.

<sup>30</sup> P. Laburthe-Tolra, *Les Seigneurs de la Forêt*, Paris, Karthala, 1981, p. 391.

<sup>31</sup> Laburthe-Tolra, *Les Seigneurs de la Forêt*, p. 391.

autre trois types de chefferies : les chefferies de premier degré, les chefferies de deuxième degré et les chefferies de troisième degré. Dans ces chefferies, on rencontre les chefs, les notables, les conseillers et les sages (*mbombbock*<sup>32</sup>). Il peut avoir d'autres personnalités influentes qui exercent leurs autorités comme les autorités administratives, religieuses, les élites.

### 3. La situation ploticoadministrative de la région du centre

La région du Centre fait partie intégrante des dix régions du Cameroun avec une superficie de 68,926 Km<sup>2</sup> et plus de 2 501 200 habitants. Elle a été créée en 1983 suite à la division de l'ancienne province du Centre-Sud en deux parties : le Centre dont la capitale est Yaoundé et le Sud, Ebolowa. Trois provinces la même période avaient connu le même découpage. L'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua. La région administrative du Centre est composée de 10 départements dont : la Haute Sanaga, la Lékié, le Mbam et Inoubou, le Mbam et Kim, la Mefou et Afamba, la Mefou et Akono, le Mfoundi, le Nyong et Kelle, le Nyong et Mfoumou et le Nyong et So'o et de 70 Arrondissements.<sup>33</sup>

**Tableau 1:** Répartition de la population résidant dans la région du centre par département

Departement	Chefs-Lieux	Superficie	Populations
Haute Sanaga	Nanga-Eboko	11854 km <sup>2</sup>	115 305 hab.
Lekie	Monatele	2989 km <sup>2</sup>	36 933 hab.
Mbam et Kim	Ntui	7125 km <sup>2</sup>	64 540 hab.
Mbam et Inoubou	Bafia	25906 km <sup>2</sup>	153 020 hab.
Mefou et Afamba	Mfou	3338 km <sup>2</sup>	89 805 hab.
Mefou et Akono	Ngoumou	1329 km <sup>2</sup>	57 051 hab.
Mfoundi	Yaounde	297 km <sup>2</sup>	3 525 036 hab.
Nyong et Kelle	Eseka	6362 km <sup>2</sup>	145 181 hab.
Nyong et Mfoumou	Akonolinga	6172 km <sup>2</sup>	130 321 hab.
Nyong et So'o	Mbalmayo	3581 km <sup>2</sup>	142 907 hab.

Source : <https://ireda.ceped.org> consulté le 21 septembre 2021 à 18h21.

<sup>32</sup> AMINADER, "Carte agricole..." p. 31.

<sup>33</sup> *Ibid.*

Ce tableau présente les différents départements de la région du Centre ainsi que leurs différents chefs-lieux. La plus part des recensements dans cette région a été effectué en 2001.<sup>34</sup> Le Mfoundi représente le département possédant la plus petite superficie mais avec une population supérieure au reste des autres départements. Ceci peut s'expliquer par le développement de la ville.

Le Cameroun fut le premier pays en Afrique subsaharienne à ouvrir le bal des indépendances. Après son accession à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960, certaines de ses régions et départements ont subi des modifications. Les mêmes modifications affectaient également le département de Kribi qui en 1986 portait le Nom de l'Océan. Le Ntem a disparu pour céder la place en 1992 à deux départements dont : la Mvila dont le chef-lieu est Ebolowa et la vallée du Ntem avec pour chef-lieu Ambam<sup>35</sup>.

L'organisation administration de la région du Centre a été signée par décret N° 2008/376 le 12 novembre 2005. La région comprend dix départements et soixante-dix arrondissements Yaoundé est le siège des institutions nationales<sup>36</sup> et le pouvoir politique est centralisé : le pouvoir est détenu par le président de la république élu au suffrage universel direct.

La population du centre est jeune avec un taux de 60%<sup>37</sup> de celle-ci à moins de 30 ans. Ce qui se traduit par un taux de mortalité estimé en moyenne à 43 pour mille et un taux de natalité très faible. En 1980, on l'estimait à 16 mille contre 20 mille au Cameroun. Le taux de mortalité ne cesse de s'accroître au fil des années soit à cause des maladies soit par la faim et la sorcellerie. Ces populations exercent un bon nombre d'activité dont l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce etc.<sup>38</sup>

Depuis son accession à l'indépendance, et sa création, elle a été dirigée par plusieurs gouverneurs qui ont d'une manière ou d'une autre apporté leurs contributions pour qu'on obtienne aujourd'hui cette transformation de la ville de Yaoundé bien qu'elle reste à parfaire.

---

<sup>34</sup> AMINADER, Répartition de la population du Centre du Cameroun (par Département, Arrondissement, District, Yaoundé, 2010, pp. 7-18.

<sup>35</sup> B. Delaveau, C. Mongnet et A. Salifou, *Décolonisation et problèmes de l'Afrique indépendante*, Paris, EDICEF, 1983, p. 69.

<sup>36</sup> AMINADER, Rapport annuel des activités. 2014.

<sup>37</sup> P. Jagoret, "Analyse et évaluation des systèmes agroforestiers complexes sur le long terme : application aux systèmes de cultures à base de cacaoyer au centre Cameroun", thèse de Doctorat en agronomie, Montpellier, juin 2011, p. 70.

<sup>38</sup> INS, Enquête démographique et de santé 2018, Yaoundé, 2018, p. 163.

**Tableau 2** : Les différents gouverneurs de la région du Centre-Sud de 1983 jusqu'en 2017

Periode	Noms et Prenoms	Régions
2017 2014-2016 2010-2014 2010 2003 2001-2003 1998-2001 1993-1998 1991-1993	Naseri Paul Bea Otto Joseph Wilson Moise Eyene Nlom Koumpa Issa Lazare Abate Abate Francis Fai yengo Thomas Ejake Mbonda Siegfried David Etame Massoma Oumarou Koue Luc Loe	Centre
1980-1983 1972-1980 04-08-1972 1971-1972 1963-1971 1962-1963	Benoît Namvou Gabriel Mouafo Mve Ndongo Abraham Samuel Enam Mba'a Guillaume Nseke Balla	Centre-Sud

Source : <https://www.osidimbea.region-du-centre.com>, consulté le 26 juin 2021.

Le tableau présente les noms des différents gouverneurs qui occupaient les postes de responsabilités pendant que la région administrative du Centre était encore la province du Centre-Sud jusqu'en 1983 et après sa dislocation en province du centre à partir de 1993. Ce même tableau présente également d'autres gouverneurs qui ont présidé dans cette même ville de 1983 jusqu'en 2017. Voyant ces différents noms on se rend compte que ces gouverneurs n'étaient pas toujours natifs de la région du Centre. Ceci pourrait marquer un signe fort du vivre ensemble sur le territoire camerounais.

Il est sans doute clair que la région du centre est le siège des institutions : la présidence de la république y est et le président de la république détient les clés du système politique camerounais est l'incarnation de l'unité nationale<sup>39</sup>. Nous avons aussi le parlement dont le but principal est de légiférer il est constitué de l'Assemblée Nationale et du sénat, du conseil constitutionnel qui est nouvellement créé par la loi N°96/06 du 18 janvier 1996, ensuite nous avons le premier ministre le chef du gouvernement et le conseil économique et social. La région est fortement dominée par les partis politiques comme le RDPC, UNDP, le SDF, l'UDC et le

<sup>39</sup> AMINADER, Rapport annuel des activités. 2014, p. 34.

MRC qui sans cesse animent la vie politique et celle des citoyens camerounais de cette zone en particulier et celle du centre en général<sup>40</sup>.

En conclusion, après avoir présenté le milieu physique de la région du centre, nous avons présenté les principaux groupes humains et la situation politico-administrative. Ces trois éléments définissent clairement l'aperçu géographique, politique et administrative que nous énoncions au début de cette partie. La région du centre possède quatre zones agricoles (Nanga-Eboko, les deux Mbam, la Lékié) qui sont les mamelles nourricières de la région. La qualité de leurs sols est favorable aux cultures vivrières et maraichères.

## **II. LE CENTRE : UNE REGION FAVORABLE A L'UTILISATION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

La région administrative du Centre Cameroun malgré l'existence de plusieurs centres urbains, est essentiellement rurale et son climat est favorable aux différentes cultures. Cette réalité a fait de cette unité administrative une zone favorable à l'agriculture. C'est pourquoi la majeure partie de la population a pour principale activité l'agriculture. Au cours de leurs différentes activités, les agriculteurs vont recourir aux produits phytosanitaires pour booster leur production. Ceux-ci ne sont pas les seuls à recourir à ces produits car la présence des entreprises agroalimentaires est un facteur essentiel de l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires dans le Centre.

### **A. Une région essentiellement agricole**

La région du Centre qui a une superficie de 68,953Km<sup>2</sup>et compte 10 départements en réalité possède véritablement quatre centres urbains, c'est-à-dire, Yaoundé, Bafia, Mbalmayo et Mfou, et le reste de l'agglomération est essentiellement rurale<sup>41</sup>. Les populations de cette partie du pays sont très dynamiques, plus de 70% de la population pratique une activité agricole ; les fonctionnaires, les commerçants ont fait de cette activité leur seconde activité et travaillent sur de grandes surfaces.

La majorité des vivres sont produit localement au niveau des marchés et Bafia détient le plus grand marché de l'arrondissement : le marché est divisé en deux périodiques et

---

<sup>40</sup> M. Kamto, *Droit de l'environnement en Afrique*, Paris, EDICEF, AUPELF, 1996, p. 189.

<sup>41</sup> J. E. Pondi, *Re)découvrir Yaoundé ! : une fresque historique et diplomatique de la capital camerounaise*, Yaoundé, Editions AFRIC'EVEIL, 2012, p. 54.

quotidiens<sup>42</sup>. Toutefois, deux types d'agriculture y sont pratiquée, à savoir : l'agriculture de subsistance et l'agriculture vivrière. Cette dernière impose aux agriculteurs l'usage des intrants agricoles. M. Andjaloa Gatien agriculteur portait un regard appréciable sur les engrais et produits phytosanitaires en affirmant que : l'usage des intrants agricoles sur un sol pauvre permet de le nourrir et obtenir des rendement satisfaisant.<sup>43</sup> Sans engrains, sans produits phytosanitaires on ne peut parvenir à une production en grande quantité et la population mourra de faim. Il est primordiale pour la population du Centre de faire usage des intrants agricoles si elle ne veut pas franchir le seuil de la disette. C'est pourquoi on constate que, l'adhésion massive à la politique est un facteur très important de la commercialisation. Le gouvernement, les producteurs, les agro-industries et les institutions financières ont le devoir de travailler ensemble tout en apportant des suggestions ; qui vont aider la population à sombrer dans la disette. D'où adopter des attitudes nouvelles contre ce phénomène qu'est la faim. D'après le rapport de la Banque Mondiale, le gouvernement doit être le partenaire et l'animateur du marché en mettant en place des bases légales, un environnement macro-politique efficace.<sup>44</sup> C'est-à-dire une politique à grande échelle qui permet aux pays de faire converger leurs programmes économiques afin d'éviter des conflits d'intérêts pour permettre un développement commun.

## **B. Un environnement exposé aux maladies agricoles**

La pratique de l'agriculture dans la région du Centre fait d'elle un environnement permanentement exposé aux maladies affectant les plantes telsque les maladies fongiques, la rouille, la moisissure blanche etc. En observant les plantes on se rend compte que sur le plan biologique elles ont les mêmes caractéristiques fonctionnelles que celle de l'homme en ce sens qu'elles ont besoin d'un traitement assez particulier et qu'on prenne soin d'elles. On se rend également compte que les plantes tout comme l'être humain ont besoin qu'on leur assigne un traitement à titre préventif pour éloigner d'elles les maladies susceptibles de freiner leur croissance et des soins curatifs au cas où elles ont été victimes des piqures d'insectes ou des mouches. Le constat est assez clair: les maladies affectant les plantes sont liées à un ensemble de changement climatique qui dans l'ensemble handicape les rendements.

Ceci dit, la région du Centre étant un milieu soumis à plusieurs activités agricoles, cette region est donc victime de ces différentes maladies de plantes qui modifient et freinent

---

<sup>42</sup> Guimédélié Baboga, 55ans, scacaoculteur, Bafia, entretien le 21 septembre 2021.

<sup>43</sup> Andjaloa Gatien Agé de 45 ans agriculteur maraichère, entretien le 10 septembre 2021.

<sup>44</sup> AMINADER, Stratégie en matière d'engrais, Fac, Rome, 1987, p. 92.

l'évolution des cultures. C'est pourquoi l'usage des engrais et des produits phytosanitaires devient un impératif pour leur procurer tous les éléments biologiques dont elles ont besoin. En ce qui concerne le cacao, V. Alary affirme que "la majorité des planteurs font recourt aux produits phytosanitaires pour le traitement des cacaoyers contre les pourritures brunes et les mérides. Deux fléaux qui sévissent dans l'ensemble de la zone de production de cacao, tout arrêt ou diminution de traitements induit des pertes notables de production.<sup>45</sup> Plus loin, il mentionne que l'utilisation de ces intrants agricoles se fait en fonction de la période qu'elle soit humide ou chaude tout en précisant que ces phytopharmaceutiques sont les plus utilisés en saisons pluvieuses parce qu'elles favorisent le développement des maladies cryptogamiques<sup>46</sup>.

**Tableau 3 :** Exemple de maladies attaquant les produits maraichers et les produits de rentes

Noms des plantes	Maladies	Traitements
Maïs	Adventices	L'herbimaïs+nicosulfuron
Cacao	La pourriture brune des cabosses / Les mérides	Insecticides (plantima ou roufongicides)
Pommes de terre	Nématoses ou mildiou	Fongicide
Pistaches	Champignons	Fongicide
Ananas	Cochenilles (maladie du wilt)	Insecticides
Pastèque	Pourriture molle bactérienne	Insecticides +fungicide
Tomate	Mildiou, oïdium, botrytis	Fongicides+insecticides

**Source :** Tableau réalisé lors des enquêtes de terrain, Yaoundé le 17 avril 2021.

Ce tableau présente certains produits maraichers, d'autres produits de rentes et produits vivriers utilisés et cultivés dans la région du centre. Ce même tableau présente aussi les différentes maladies en fonction de chaque plante susceptible d'attaquer les plantes et les traitements y afférents.

<sup>45</sup> V. Alary, *Le Cacaoculteur camerounais face aux risques : essai de modélisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 12.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 38.



**Tableau 4** : Les départements et les différents groupes ethniques de la région du centre

Département	Grand groupe	Ethnies/Sous-groupe
Haute Sanaga	Fang-Beti	Yezum, Bamvelé, Babouté, Mvelé, Badjia
	Beti	Yekaba, Yebekanga
Lékie	Beti	Eton, Manguissa, Essele, Ngoe
Mbam et Inoubou	Bafia	Bafia, Yambassa, Banen
Mbam et Kim	Outre –sanaga	Sanaga, Vuté, Baseck, Tikar Djouf
Mefou et Afamba	Fang	Etudi, Ntumu
	Beti	Bene, Ewondo
Mefou et Akono	Beti	Ewondo, Tsinga, Yanda
Mfoundi	Fang	Etudi
	Beti	Ewondo, Bene
Nyong et Kellé	Bassa	Bassa, Essangkon, Nso, Na-voundi
Nyong et Mfoumou	Beti	Yebekolo, yengono, yembama, yetenda, Mvog Nyengere, Om Mvog, Mbida Mbani
	Maka	Maka
Nyong et So'o	Fang	Etudi
	Beti	Ewondo, Enoa, Bene, Tsinga, Mbida Mbani

**Source** : Annuaire statistique de la région du Centre, octobre 2014, Yaoundé, consulté le 10 avril 2022.

Ce tableau présente les 10 principaux départements de la région du Centre. L'on constate que cette région est essentiellement peuplée de Bantou. Parmi ces groupes, les Beti, les Fang, les Mvouté, les Bassa, et le Maka sont entre autre des groupes considérés comme étant des autochtones.

Par ailleurs, chacun de ces départements est hétérogénement peuplé. Plusieurs groupes ethniques<sup>47</sup> et tribaux se retrouvent de part et d'autre dans ces 10 départements. A bien voir de près, l'on constate sans risque de se tromper que, les groupes Ekang Fang-Beti, Boulou sont majoritairement représentés du point de vu de la question d'un peuplement autochtones. A cet effet, il n'ya pas de doute que ces groupes soient majoritairement représentatif en ce qui concerne l'acquisition des engrais et des produits phytosanitaires. L'évidence en est simple dans la mesure où il va de soit que ces peuples étaient relativement autochtones sur les terres qu'ils occupent soient du même coup principaux propriétaires fonciers. Ainsi, sont-ils portés beaucoup plus à entreprendre dans le domaine agricole. Si tel est le cas, ils sont davantage impliqués et pris en compte dans des projets de programmes de distribution et d'acquisition et d'acceptation des intrants agricoles au rang des quels les engrais et des produits

<sup>47</sup> INS, Peuplement du Cameroun, 2014, p. 25.

phytosanitaires<sup>48</sup>. Toutefois, cette population est inégalement réparties en terme de sexe et d'âge ainsi que l'indique le tableau ci-après.

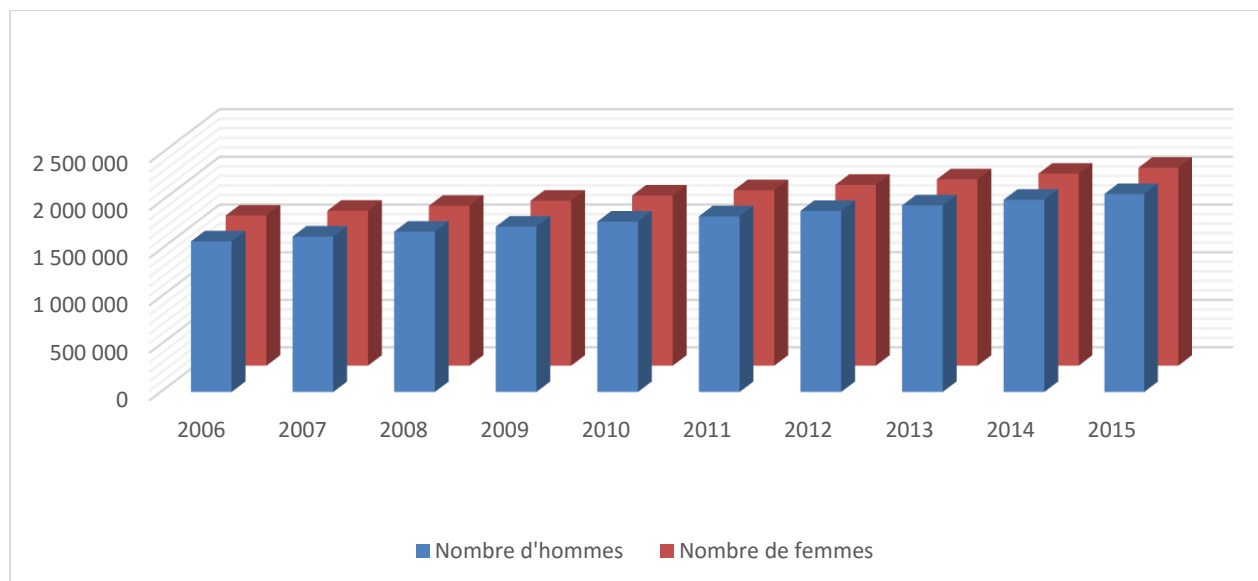
**Tableau 5:** Répartition par sexe dans la région du centre de 2006-2015

Année de projection	Nombre D'homme	Nombre De Femme	Total
2006	1584 847	1578 781	1936 461
2007	1634 799	1628 990	2019 799
2008	1686 068	1680 504	2105 318
2009	1738 656	1733 322	2193 027
2010	1791 993	1788 013	2282 930
2011	1847 199	1843 457	2375 033
2012	1903 726	1900 205	2469 345
2013	1961 572	1958 056	2565 868
2014	2020 734	2017 613	2664 607
2015	2080 656	2078 836	2765 568

**Source :** Annuaire statistique 2013 de la région du Centre, octobre 2014. Yaoundé, consulté le 10 avril 2022.

Ce tableau permet de voir le nombre d'homme et de femme que détenait la région du centre de 2006 à 2015 on se rend compte que depuis 2006 jusqu'en 2015 le sexe masculin est plus élevé. Ceci serait dû soit à un taux de mortalité élevé soit à un taux de natalité trop faible du sexe féminin.

<sup>48</sup> INS, Peuplement du Cameroun, 2014, p. 25.

**Graphique 1:** Répartition par sexe dans la province du centre

**Source :** Donnée de l'annuaire statistique 2013 de la région du Centre, Yaoundé, consulté le 10 avril 2021.

Sur la base des données de ce tableau, on obtient le graphique ci-dessus. De cette figure on a deux variables: la variable homme et la variable femme. Ces deux variables sont presque identiques juste à des exceptions. On peut observer que de 2006 à 2015, on assiste à des taux de naissances croissant que ce soit chez les hommes que chez les femmes.

### C. Présence des entreprises agro-alimentaires : le cas de la SOSUCAM

Le Cameroun regorge en son sein plusieurs entreprises sucrières qui font de lui l'un des principaux distributeurs du sucre extra raffiné pour les pays voisins comme le Tchad. On en dénombre plusieurs entreprises agro-alimentaires dans la ville de Yaoundé et Douala : nous avons la SUMOCAM, la NOSUCAM qui sont basées à Douala et la SOSUCAM<sup>49</sup> pour ne citer que ceux-ci. Ces entreprises basées dans les différents coins du pays répondent aux exigences des différentes populations en matière de sucre. Créée le 8 juin 1964, la SOSUCAM est une société sucrière du Cameroun sous l'initiative du gouvernement Camerounais et du groupe français SOMDIAA<sup>50</sup>(Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles) pour la production de la canne à sucre et la transformation de cette dernière au sucre granulé ou en carreau.

<sup>49</sup> Elle est l'une des grandes entreprises agroalimentaires de Cameroun qui a une référence mondiale en matière de gestion de la sécurité alimentaire. Elle utilise plus les engrais chimiques pour accroître ses revenus dans le domaine de la canne à sucre.

<sup>50</sup> <https://agritrap.cirad.fr> consulté le 21 novembre 2021.

La SOMDIAA appartient au groupe Jean Louis Vilgain (JIV) qui contrôle neuf industries alimentaires et agricoles dans le monde et produit environ 300.000<sup>51</sup> de tonnes de sucre par an. La Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) est basée à Nkoteng et Mbandjock dans la Haute Sanaga où les deux sucreries sont exploitées sur une plantation de 18700 hectares de canne à sucre. Au-delà de la production et de la transformation, elle a comme autres activités la raffinerie de sucre et le conditionnement en morceaux, en sachet de 1 kg et buchettes de sucre roux et blanc<sup>52</sup>. Les sucres sont commercialisés depuis 2009 et sont connus sous le nom de “Princesse tatie.”<sup>53</sup>

Cette agro-industrie a été créée à partir du constat selon lequel en 1968, le Cameroun importe 9000 tonnes de sucre dont la consommation par habitant est estimée à 1kg par an. Pour remédier à cette demande, un décret de création d’une société en 1963 attribue à la SOSUCAM une concession de 10.000 ha de terre dans la localité de Mbandjock. C’est alors qu’on est passé de 723 ha de cannes de récoltes en 1967 avec une production de 5000 tonnes qui va atteindre 50 000<sup>54</sup> tonnes en 2000 pour l’usine de Mbandjock.

Pour leur rendement en tonne et par souci de satisfaire sa clientèle, la SOSUCAM et comme tout autre entreprise est obligée d’utiliser les engrais et les produits phytosanitaires qui se justifie par l’économie de marché où il faut produire en grande quantité et à tout moment. Ce qui montre qu’ils font parties des principaux utilisateurs des engrais et produits phytosanitaires dans la région du Centre. Pour éviter de sombrer dans la carence, cette entreprise tisse des partenariats avec les grands exploitants agricoles de la zone pour toujours s’assurer qu’elle n’ait jamais de pénurie en matière de canne à sucre<sup>55</sup>.

**Tableau 6:** Production du sucre de 2008 à 2012

Années	Superficie (Ha)	Production De Sucre Raffine (Tonne)
2012	21500	130.000
2011	21000	120. 000
2010	18 700 ha	105 000
2009	18700 ha	105 000
2008	18700 ha	105 000

Source : <http://www.agritrop.fr>. Consulté le 24 mars 2022.

<sup>51</sup> Zelakwa, Rapport sur les agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement au Cameroun : cas de la SOSUCAM, Cameroun, janvier 2013, p. 7.

<sup>52</sup> <http://www.fr.cairnpdf/12543/pdf.org>. Consulté le 22 novembre 2021, à 10h56 min.

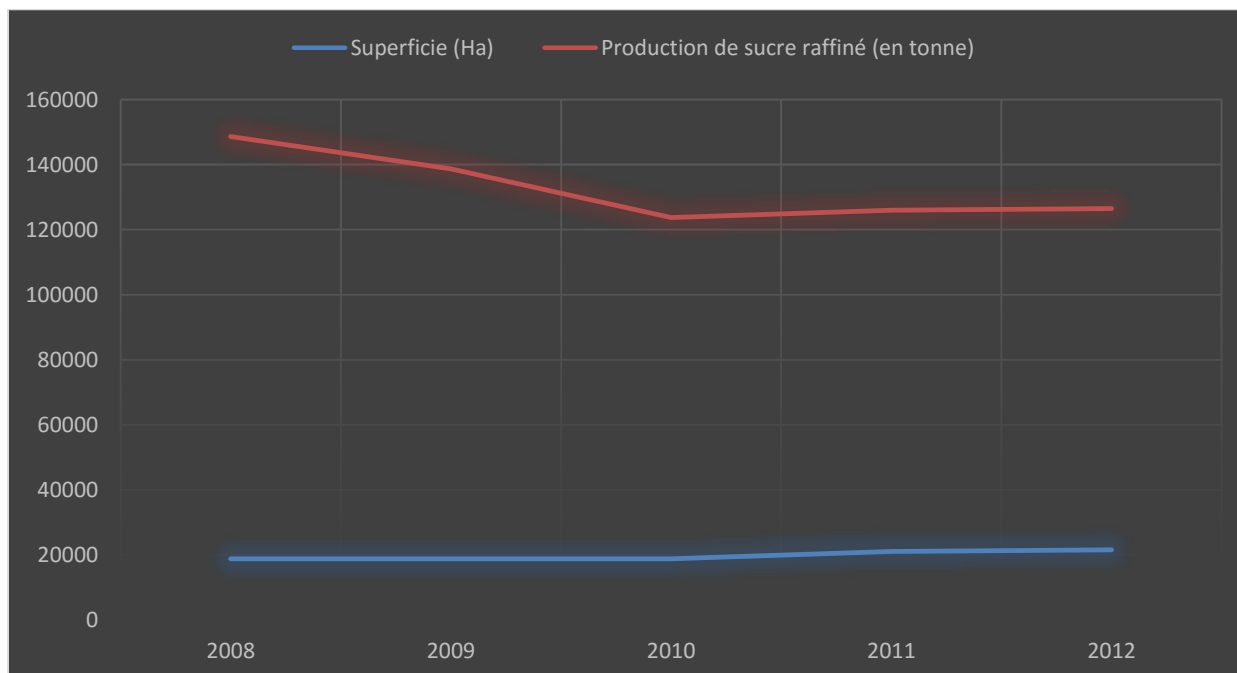
<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Maguim, “Rapport sur les”, p. 7.

<sup>55</sup> Tchinda Pierre, 45 ans, agriculteurs, Nanga-Eboko, entretien le 1 septembre 2021.

Ce tableau nous permet de voir la production de la SOSUCAM de 2008 jusqu'en 2012. En ce qui concerne l'utilisation des engrais, cette entreprise a pour préférence l'usage des engrais chimique qui contiennent de l'azote qui sont le plus souvent utilisé sur les cultures par épandage<sup>56</sup> sur les racines et favorisent la résistance aux maladies et stimulent leur croissance.<sup>57</sup>

**Graphique 2:** Production du sucre durant les cinq dernières années



**Source :** <http://www.agritrop.fr>. Consulté le 24 août 2021.

Le graphique ci-dessus permet d'étudier la progression du sucre à la SOSUCAM de 2008 à 2012. On constate que en 2008, la canne à sucre est cultivée sur une petite surface avec des rendements élevés par contre en 2012, elle est cultivée sur une grande surface mais avec un faible taux de récolte. Cette différence est peut-être due à la qualité d'intrants agricoles utilisés pendant cette période ou alors le non respect sur les dosages.

L'herbicide est le plus utilisé afin de lutter contre les mauvaises herbes et favoriser une croissance. Ce qui emmène Agen Francis Nwanjin à dire que la vie, la bonne santé des plantes dépendent des produits phytosanitaires.<sup>58</sup> Plusieurs exploitants agricoles ravitaillent ces entreprises dans leur période de vache maigre. Ceci est le cas de Bessala qui affirme qu'à plusieurs reprises il a eu à vendre une bonne partie de ses cannes à sucre à la société SOSUCAM

<sup>56</sup> Epandage : pratique agricole qui consiste à répandre sur un champ des fertilisants, des amendements, des herbicides ou des pesticides

<sup>57</sup> <http://www.angrais/pdf234.org>. Consulté le 22 novembre 2021, à 13h49min.

<sup>58</sup> Agen Francis Nwanjin, 49 ans, technico-commercial, Yaoundé, entretien le 24 août 2021.

mais à un prix inférieur dérisoire parce qu'il était dans des situations contraignantes. Il ajoute en disant ces entreprises ne recherchent que leur bénéfices en épargnant les journées de dures labeurs que nous endurons<sup>59</sup>. La présence de ces entreprises est un facteur qui favorise l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires.

### **III. LEGISLATION SUR LES ENGRAIS ET LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AU CAMEROUN**

La région du Centre est une consommatrice importante d'engrais et de produits phytosanitaires. L'utilisation de ces produits est encadrée par des lois élaborées par l'État. Les lois qui régissent leur production, leur importation et leur commercialisation. Les produits sont diversifiés, multiples et sont produits aussi bien localement par des mécanismes traditionnels et par des industries modernes.

#### **A. Encadrement juridique de la production des engrais et produits phytosanitaires au Cameroun**

De nombreuses lois encadrent les activités de protection, de commercialisation et de distribution des engrais et des produits phytosanitaires au Cameroun. Si certaines de ces lois sont communes à ces deux produits, il existe néanmoins des lois spécifiques à chaque type de produits concernant leur utilisation et leur commercialisation.

##### **1. Quelques lois promulguées sur les engrais**

La crise économique des années 1980 a eu un impact sur les économies africaines qui sont très vite entrées en récession. Les pays africains se doivent alors de redynamiser leur secteur d'exploitation<sup>60</sup>. Vers la fin des années quatre-vingt, le Cameroun a dû se désengager de certains secteurs (agricole, professionnel.) c'est ainsi que l'État camerounais a été obligé de mettre en place une stratégie appelée plan d'ajustement structurel et avec l'aide du FMI, la banque africaine du développement, la banque mondiale, la France, le Royaume-Unis, et l'Allemagne pour la relance de son économie.

Après son accession à l'indépendance, en 1960 le Cameroun a connu une forte croissance économique avec un taux de 44% l'An. Cette croissance spectaculaire du PIB entre 1977 et 1985 a permis au Cameroun d'être classé par la banque mondiale dans la catégorie des pays à

---

<sup>59</sup> Bessala Jean, 50 ans agriculteurs, Mbanjock, entretien le 05 septembre 2021.

<sup>60</sup> D. Herbel et al., *Manuel de formation aux politiques agricoles en Afrique*, Paris, MAISONNEUVE et Larousse, 1998, pp. 74-77.

revenu intermédiaire.<sup>61</sup> Mais avec la crise «économique des années 1980, son économie se voit profondément affaiblie avec une chute du PIB à -11% et -5%. Face à cette chute du pétrole, de la dévaluation du franc CFA, du cacao et du café. L'Etat camerounais encourageait les populations à la pratique agricole bien que celle-ci demeurait encore une agriculture de subsistance ou dite familiale.

Dans le souci d'augmenter ses cultures, l'utilisation des intrants agricoles (semences, pesticides, engrais) apparaît comme une merveilleuse aubaine. Malgré le fait que le Cameroun soit équipé par de bonnes conditions climatiques et végétations pour son agriculture, on se rend compte que la majeure partie des sols sont très pauvres ; et pour palier à ce problème, les agriculteurs au moyen de la jachère font recourt aux résiduels des récoltes, au fumier et parfois même des engrais. Ceci montre à suffisance le faible niveau d'utilisation des engrais au Cameroun, l'un des plus faibles du continent avec 2 à 3 kg d'engrais à l'hectare contre une moyenne africaine de 7 à 8 kg.<sup>62</sup> Soucieux de la valeur des engrais sur le développement agricole, depuis le début de son indépendance l'État camerounais a mis sur pied le Programme National des Engrais(PNE) avec l'assistance technique de la FAO<sup>63</sup>, qui avait pour but de sensibiliser la population sur l'utilisation des engrais et organiser des ébauches et les démonstrations en engrais sur le terrain dans l'optique de mettre en lumière les rendements de l'utilisation de ces engrais.

Cette volonté du gouvernement à exhorter les populations sur l'usage des engrais à booster l'appétit des agriculteurs d'où on assista à une demande exponentielle des engrais dans tout le pays qui donna naissance à des centres de pilote<sup>64</sup> de vente d'engrais dans certaines régions du pays. Le secteur engrais bien avant qu'il ne soit soumis à une loi était géré par le PNE, qui plus tard fut remplacé par le Fond National de Développement Rural (FONADER) qui organisait et gérait le circuit des engrais subventionnés. En 1985, l'État fait recourt à l'agence américaine pour le développement international (USAID) pour mener des investigations sur l'utilisation, la commercialisation et l'approvisionnement en engrais au Cameroun. Cette étude menée par le centre international pour le développement des engrais (IFDC) donna naissance aux exhortations instantes :

---

<sup>61</sup> AMINADER, Rapport sur l'état sur l'environnement et développement au Cameroun, Yaoundé, novembre 1991, p. 7.

<sup>62</sup> AMINADER, Programme engrais, Douala, janvier 2001, p. 2.

<sup>63</sup> AMINADER, Programme engrais, Douala, janvier 2001, p. 2.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 3.

- La nécessité d'une coordination interministérielle et politique des engrais afin de rechercher la cohérence dans les actions ;
- Le développement des systèmes d'approvisionnement efficaces ;
- L'appui au développement d'un réseau de commercialisation des engrais.<sup>65</sup>

Grâce à ces conclusions deux programmes ont vu le jour, le Programme de Réforme du Sous-Secteur des Engrais(PRESSE) et le Programme des Importations des Engrais(PSIE) ayant pour but principal de rendre meilleur la disponibilité et l'utilisation des engrais dans les exploitations agricoles afin de permettre l'augmentation des cultures. De 1988 à 1989 le PRESSE avait pour responsabilité d'organiser des programmes de reforme pour rendre les engrais plus disponibles au niveau des coopératives de café.<sup>66</sup> C'est pourquoi l'utilisation des engrais requiert la mise en pratique des normes qui la régisse.

Cependant, comme tout produit pharmaceutique est soumis à des testes et à des lois avant leur utilisation, il en est de même pour les engrais qui subissent des vérifications et des approbations des autorités compétentes du secteur agricole. C'est une urgence de toujours avoir une connaissance sur la qualité les produits que nous désirons utiliser. Ceci étant le secteur agricole est soumis à la loi N° 2003/007 du 10 juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais au Cameroun adopté et délibérer par l'assemblée National puis promulguer par le président de la République.

La présente loi régie le sous-secteur des engrais au Cameroun, a ce titre elle vise l'augmentation de la production agricole et la gestion durable des ressources naturelles. Son champ d'application couvre les activités suivantes : la production, l'importation, l'exportation, le conditionnement, la distribution et l'utilisation des engrais. La présente loi s'applique à toutes sortes d'engrais, notamment les engrais minéraux, les engrais organiques et les engrais biologiques. Les activités du sous-secteur engrais définie à l'alinéa (2) ci-dessus peuvent être exercées simultanément ou séparément.<sup>67</sup> Dans l'article 2 on peut lire que, pour l'application de la présente loi et des textes réglementaires qui en découlent, les définitions ci-après sont admises :

- Administration compétente : Administration en charge de l'Agriculture.

---

<sup>65</sup> J. Tournier, *Les bases économiques et humaines de l'activité agricole*, Paris, Lavoisier, 1989, p. 84.

<sup>66</sup> Richard, D. Abbott et David L., *Rapport Technique sur la Privatisation de la commercialisation des engrais au Cameroun : evaluation de la quatrième année du programme de reforme du sous-secteur des engrais*, Cameroun, novembre 1992, p. 11.

<sup>67</sup> Archives privées G. S. Belinga, "Rapport Annuel...", pp. 89-90.



- Engrais : toute substance ou matière contenant un ou plusieurs éléments nutritifs des plantes reconnues et utilisées comme tels dans le but de favoriser la croissance et la production des plantes.
- Etiquette : indication de tout ce qui se trouve sous la forme écrite, imprimée ou graphique sur l'emballage immédiat ou lors d'un message spécifique à un engrais<sup>68</sup>.
- Enregistrement : Inscription d'une personne physique ou morale exerçant une activité dans le sous-secteur engrais au Cameroun.
- Production : fabrication des engrais.
- Conditionnement : mélange et ensachage des engrais. "Distributeur" : toute personne physique ou morale qui assure la fourniture ou la vente d'engrais en gros ou en détail au Cameroun.
- Sous-secteur engrais : domaine du secteur agricole où s'exercent les activités de recherche, d'encadrement et de réglementation en matière de fertilité et de fertilisation des sols, de production, d'importation et d'exportation, de conditionnement, de distribution et d'utilisation des fertilisants et où interviennent des acteurs qui contribuent à assurer une meilleure productivité des sols dans le cadre d'une gestion durable.

Par la suite, cette loi précise que, les activités du sous-secteur engrais régies par la présente loi définie à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus s'exercent sous le contrôle de l'État. A cet égard, l'administration compétente précise les normes techniques admises en la matière et assure le contrôle de la qualité des engrais<sup>69</sup>. Les activités de recherche en matière des engrais restent soumises aux lois et règlements en vigueur. La mise en application de cette loi a été effective jusqu'en 2017 ceci a été constaté à travers les arrêtés signés par le ministre de l'agriculture. Il y'a un dispositif qui a été mis en place pour la mise en application de ladite loi, ceci commence d'abord par un enregistrement dans le registre en tant qu'importateur, distributeur et le conditionnement. L'utilisation des engrais dans une plantation ne doit pas se faire de façon spontanée, il est important de prendre connaissance de l'état des sols (physique et chimique) afin de juger s'il est nécessaire ou pas de lui apporter des amendements<sup>70</sup>. Aussi, toute personne utilisant les engrais doit tenir compte de l'environnement dans lequel elle s'y trouve. Ceci est perceptible dans le chapitre 1 de la présente loi qui fixe les conditions d'utilisation des engrais.

---

<sup>68</sup> Tournier, *Les bases économiques...*, p. 90.

<sup>69</sup> *Ibid*, p. 93.

<sup>70</sup> Marie Colette Ase 38 ans, secrétaire du délégué d'arrondissement Obala, entretien le 09 septembre 2021.

Les dispositions de l'article 6 précisent que l'utilisation intensive d'engrais dans une exploitation agricole est soumise à une évaluation préalable de l'état physique et chimique du sol. Les modalités et le contenu de cette évaluation sont fixés par voie réglementaire. Ainsi toute personne physique ou morale publique ou privée possédant une exploitation agricole et utilisant intensivement les engrais est tenue de procéder régulièrement à une évaluation de l'impact des engrais sur l'exploitation et l'environnement. Précisons que les modalités de cette évaluation d'impact sont fixées par voie réglementaire. Pour toute personne physique ou morale ou privée qui utilise les engrais à l'obligation de veiller à ce qu'ils correspondent en qualité et en quantité, aux normes fixées par l'administration.<sup>71</sup>.

En ce qui concerne le contrôle de la qualité des engrais l'article 9 du chapitre 3 alinéa 2 stipule que le contrôle de qualité des engrais est assuré par les agents assermentés relevant de l'administration compétente. Ces agents ont libre accès aux installations de production, d'entreposage, de conditionnement et de distribution des engrais. L'article 10 fixe les conditions de commercialisation des engrais qui doivent répondre aux normes générales définies par arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture, du ministre chargé du commerce, du ministre chargé de l'environnement et des forêts et du ministre de la santé publique.<sup>72</sup> Ceci dit dans la circulaire N°06076 MINADER/SG/DRCQ/SRE/IE<sub>2</sub> précisant les modalités d'exercice dans le sous-secteur engrais en application aux dispositions de la loi N°2003/007 du 10 juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais au Cameroun et de la décision N°00263/MINADER/SG/DRCQ/SRE/IE<sub>2</sub> du 21 mars 2017<sup>73</sup>, fixant les modalités de contrôles qualités des engrais proposés à la commercialisation au Cameroun et les formalités d'enregistrement des opérateurs économiques du sous-secteur, le ministre de l'agriculture informait que seuls les engrais homologués par son département ministériel seront autorisés pour la vente sur toute l'étendue du territoire. C'est dans cette optique que Mesape Senze dit :

Le rôle du ministre du commerce, des délégations régionales et départementales est de s'assurer de la bonne qualité des engrais, de l'étiquetage, la date de péremption, les mesures(en kl), si les commerçant ont l'agrément de commercialisation et pour la distribution, nous vérifions si les livreurs ont les bordereaux de livraisons et facturiers de vente.<sup>74</sup>

---

<sup>71</sup> Marie Colette Ase 38 ans, secrétaire du délégué d'arrondissement Obala, entretien le 09 septembre 2021.

<sup>72</sup> *Idem.*

<sup>73</sup> *Idem.*

<sup>74</sup> Mesape Senze, 38 ans contrôleur prix, poids et mesure, Bafia, entretien le 21 septembre 2021.

Cependant le non-respect à cette loi constitue une infraction et des sanctions sont prévues. Dans l'article 17 qui mentionne que, constituent des infractions à la présente loi et à ses textes d'application :

- La production, la distribution et l'utilisation d'engrais non conformes aux dispositions réglementaire ;
- La production, la distribution et/ou l'utilisation d'engrais contenant des substances nocives ou des propriétés nuisibles, même utilisées à des doses prescrites et pouvant porter atteinte au développement des plantes, à la santé humaine, animale et à l'environnement ;
- Le refus de se prêter aux formalités d'enregistrement et de soumettre les engrais au document y afférents au contrôle de qualité ;
- Le refus de se soumettre aux procédures de contrôle de l'utilisation des engrais.

Il est important de savoir que, sans préjudice de la responsabilité civile susceptible d'être engagé et nonobstant certaines sanctions administratives prévues par la loi N°90/031/ du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun pouvant être prises par le ministre chargé de l'agriculture à l'encontre des personnes exerçant les activités régies par la présente loi, toute personne reconnue coupable des infractions prévues à l'article 17<sup>75</sup>. Ci-dessus est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (1) à cinq (5) ans et d'une amende de cinquante mille francs (50.000) FCFA à cent millions (100.000.000) de FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, les peines prévues à l'alinéa (1) ci-dessus sont doublées.<sup>76</sup>

## **2. Législation sur les produits phytosanitaires**

Le développement de la production agricole ne passera pas seulement par l'usage des engrais. Les produits phytosanitaires constituent aussi un catalyseur de l'abondance des produits agricoles. Pour cela, pour obtenir un résultat satisfaisant et protéger la vie des populations camerounaises, en protégeant l'écosystème, le gouvernement camerounais mettra sur pied un ensemble de règles fixant les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires au Cameroun.

---

<sup>75</sup> Kamto, *Droits de l'environnement...*, p. 78.

<sup>76</sup> MINADER, rapport annuel des activités, N°10, Yaoundé, 26 juin 2015, par Minso née Gisèle, Ingénieur d'agriculture, p. 93.

Parlant de la protection phytosanitaire, elle était dans les années 1989 et 1990 assurée par l'Etat pour les cultures de rente, le café et le cacao. Dans ces années 90 due aux difficultés financières qu'ont connu la plupart des pays africains dont le Cameroun, il y a une partie des activités qui ont été transférées aux planteurs parce qu'à cette époque l'Etat achetait les produits, envoyait les gens qui traitaient les plantes et l'agriculteur n'avait qu'à récolter et commercialiser (l'OPRESS) office de commercialisation des produits de base<sup>77</sup>. En 1990, il y a eu ce transfert aux planteurs ce qui signifie que, qui dit transfert, dit qu'il y a un rôle qui doit-être assumé par d'autres personnes. Si le planteur devrait assurer l'approvisionnement en produits, cela signifie qu'il devrait les trouver quelque part c'est la raison pour laquelle à partir des années 1990 il y a eu la mise en place d'un système de distribution privée. C'est à partir de cette année que beaucoup de structure ont commencé à s'installer pour la distribution privée des produits phytosanitaires d'où la première loi qui est sortie en 1990 pour régler ce cadre et qui a été révisée dans les années 2003<sup>78</sup>.

La loi N°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire stipule en son Article 1<sup>er</sup> que : la présente loi fixe les principes et les règles régissant la protection phytosanitaire au Cameroun. L'article 2 stipule que : la protection phytosanitaire se fait à travers :

- L'élaboration, l'adoption et l'adaptation des normes en la matière<sup>79</sup> ;
- La prévention et la lutte contre les ennemis des végétaux et des produits végétaux ;
- L'utilisation des produits phytosanitaires sans danger pour la santé humaine, animale et pour l'environnement ;
- Le contrôle sur le territoire national, des produits phytosanitaires, des végétaux et des produits végétaux pouvant servir de vecteurs aux organismes nuisibles.

Dans cette même loi on peut lire que le texte pris pour son application, les définitions suivantes sont admises : activité phytosanitaire, articles réglementaires auxiliaires, certificat phytosanitaire, certificat de conformité à la norme, homologation, inspection organisme de quarantaine, organisme nuisible, pesticide, produits phytosanitaires, produits végétaux, quarantaine végétale, zone de quarantaine.

---

<sup>77</sup> MINADER, délégation régionale de..., p. 67.

<sup>78</sup> A. P. Ebela, "Production et commercialisation des cultures vivrières dans le département du Ntem de 1964 à 1992 : Essai historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p. 77.

<sup>79</sup> *Ibid.*, pp. 75-78.

La protection phytosanitaire du territoire est régie par un bon nombre de loi qui a mis à la disposition de l'activité agricole des gardes-fourres durement bien définis. La quarantaine végétale, la surveillance phytosanitaire, La lutte phytosanitaire, l'inspection et du contrôle des produits phytosanitaires, les infractions et les sanctions sont les outils dont disposent le ministère en charge de l'agriculture non seulement pour le bon usage des produits phytosanitaire, mais aussi pour infliger des sanctions à tous ceux-là qui enfreindront au non-respect de ladite loi. Ceci se justifie par son article 33 qui stipule que : est puni d'une amende de cinquante mille FCFA (50.000) Francs toute personne auteur des infractions suivantes :

- Défaut de déclaration de végétaux, produits végétaux et produits phytosanitaires ;
- Défaut de déclaration de produits phytosanitaires obsolètes.<sup>80</sup>

Aussi des emprisonnements sont prévues en fonction de la faute commise : un à trois mois d'emprisonnement avec une amende de (100.000) à un million de francs FCA qui conque introduit des végétaux, des produits végétaux ou des agents de lutte biologique sans permis d'importation.<sup>81</sup> Et d'un à deux mois et d'une amende de cent mille à un million de franc CFA ou de l'une de ces deux peines quiconque enfreint<sup>82</sup> les dispositions des articles 20 à 26 de la présente loi.

En ce qui concerne l'homologation des produits phytosanitaires, il a été fixé par décret du premier ministre chef du gouvernement. Il est question du décret N°2005/0772/PM du 26 avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires<sup>83</sup>.

L'homologation des produits phytosanitaires requiert des exigences assez spécifiques par exemple l'article 31 de ce décret stipule que : (1) sous réserve des lois et règlements en matières de commerce<sup>84</sup>, l'importation des produits phytosanitaires doit faire l'objet d'une déclaration de l'importateur auprès de l'autorité chargée de la protection phytosanitaires.

## **B. Les engrais et les produits phytosanitaires modernes**

Etant considéré comme de substances dont on besoin les plantes et les sols, il s'agit dans cette partie d'identifier les différents types d'engrais et produits phytosanitaires modernes qui sont utilisés en agriculture.

---

<sup>80</sup> Ebela, "Production et commercialisation...", p. 88.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>83</sup> AMINADER, Index Phytosanitaire du Cameroun, Edition 2014, p. 15.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 25.

## 1. Les engrais modernes

Parler de rendement en agriculture sans faire appel aux engrais est devenu quasi impossible à cause des sols qui deviennent de plus en plus pauvres, d'où le rôle interventionniste des engrais pour fournir aux cultures les éléments dont manque le sol.

D'après la FAO "les engrais permettent de doubler et même de tripler les rendements. Les plantes cultivées se développent mieux si elles reçoivent des doses correctes d'éléments nutritifs elles sont plus vertes et plus saines. Elles poussent plus vite et plus haut et produisent davantage."<sup>85</sup>

C'est alors qu'on distingue les engrais minéraux et les engrais organiques.

### - Les engrais minéraux

On doit l'usage des engrais minéraux grâce aux travaux de Justus qui en 1940 établit les principes de la nutrition végétale et l'importation de l'ammoniac dans ce domaine.

Le engrais de types minéraux ou engrais de synthèse : sont en général d'origine minérale et ils sont modifiés par des procédés chimiques pour obtenir les compositions et présentations souhaitées.<sup>86</sup> Ils sont en général riche en azote (nitrate de sodium, sulfate d'ammonium, nitrate d'ammonium, urée etc.) Ils apportent aux plantes des éléments nutritifs essentiels directement assimilable.<sup>87</sup> Leur utilisation permet de remplacer les pertes de nutriments transportés en dehors des exploitations agricoles dans la matière organique des produits récoltés. Ils sont obtenus par exploitation de gisements naturels de phosphate et de potasse,<sup>88</sup> ou obtenus par synthèse chimique. Toutefois les engrais minéraux sont fabriqués pour la plupart par des entreprises ou industries chimiques qui les attribuent le non d'engrais chimique. Ils sont appelés engrais à cause de leur contenance en éléments nutritif azote(N), phosphate (P) ou potassium(K). Ils sont fabriqués de manière à être assimilables le plus vite possible par les végétaux, permettant une grande efficacité. La quantité de ces éléments présente dans les engrais mis en vente est indiquée sur l'emballage en suivant l'ordre NPK<sup>89</sup>.

### - Les engrais organiques

<sup>85</sup> AMINADER, L'Agriculture en zone rurale, FAO, Edition 2011, p. 50.

<sup>86</sup> AMINADER, Fertilizer, FAO, Rome, p. 20.

<sup>87</sup> <http://www.fr.m.agriculture.rural.12453.org>. Consulté le 23 octobre 2021, à 23h21min.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> P. N. Tchoudja, "Marchés et lieux de transactions dans les chefferies Bamiléké de l'Ouest Cameroun du XVII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle" Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012, pp. 102-106.

Encore appelé engrais naturels ou biologiques sont à la base d'origine animale et végétale. Ils ont pour la plupart cette capacité de développer la multiplication de la microflore du sol ainsi que d'avoir une décomposition lente du fait de leur structure en grosses molécules. Ils sont issus des déchets ménagers des déjections animales et humaines, ces déchets sont riches en azote notamment les plumes d'urée.<sup>90</sup> Le compost, le fumier, la poudre de cendre, l'engrais vert, le purin font partie des différents engrais organiques.<sup>91</sup> Leurs avantages premier est celui de l'amélioration de la structure du sol pendant une longue durée. Ainsi la difficulté existante avec les engrais organiques est leurs caractères hétérogènes ; leurs compositions est mal connue. Ceci est le plus perceptible avec les déjections animales obtenues à partir de l'élevage. Cette pratique d'utilisation de fientes d'animaux, des ordures ménagères a été conservé par certains agriculteurs dans le département de Mbam et kim, et dans l'arrondissement Obala et certaines autres zones agricoles de la région du Centre.

Nonobstant leurs différences, ces engrais présentent des formes diverses en fonction de leurs états : solides, gazeux ou liquides. Les plus utilisés sont les engrais solides et liquides ils peuvent être dissous dans de l'eau avant d'être appliqués sur la plante ou via un pulvérisateur.

## 2. Les produits phytosanitaires modernes

Considéré comme des substances protectrices, les produits phytopharmaceutiques sont réputés par leurs efficacités. Tout comme les engrais, ils sont devenus incontournables en agriculture. Ces produits sont classés en plusieurs catégories : les herbicides, les fongicides, les insecticides-nématocides, les adjudants, les nématocides, les molluscicides<sup>92</sup>, qui jouent un rôle indispensable pour le bon développement de la plante :

- Ils protègent les végétaux contre les organismes nuisibles ;
- Exercent une action sur le processus vital des plantes ;
- Freinent ou préviennent une croissance indésirable des végétaux à l'exception des algues à moins que les produits ne soient appliqués sur le sol ou l'eau pour protéger les végétaux<sup>93</sup>.

---

<sup>90</sup> P. N. Tchoudja, "Marchés et lieux de transactions dans les chefferies Bamiléké de l'Ouest Cameroun du XVII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle" Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012, pp. 102-106.

<sup>91</sup> <https://www.pdf.whperron.org>. Consulté le 06 Décembre 2021, à 16h10min.

<sup>92</sup> J. Tournier, *Les bases économiques et humaine de l'activité agricole*, Paris, Lavoisier, 1989, p. 101.

<sup>93</sup> <https://agriculture.gouv.fr>, consulté le 28 novembre, à 21h12min.

Par ailleurs les types de produits phytosanitaires utilisés est fonction de la qualité de la culture et des menaces auxquelles font face les agriculteurs. Ainsi le cacao est très souvent traité avec des fongicides par ce qu'il est extrêmement vulnérable aux pourritures brunes. Il est également question de faire appel aux différents appareils de traitement certifiés pour l'épandage des produits.

- Les pulvérisateurs à dos à pression entretenue<sup>94</sup> ;
- Les pulvérisateurs à dos à pression préalable ;
- Les pulvérisateurs à ultra bas volume ;
- Les pulvérisateurs à pression grammatique.

Ces appareils sont utilisés par la plupart des agriculteurs surtout ceux qui possèdent des grandes plantations, et l'application des produits sont utilisés en saison humide parce que c'est une période au cours de laquelle on assiste au développement des maladies agricoles avec la présence d'insectes qui détruisent les cultures. C'est la raison pour laquelle pendant cette période, il y a un type de produit spécifique aux cultures. C'est dans ce sens qu'un agriculteur de la maraichère dans le département de Monatéle dit :

J'utilise ces produits phytosanitaires parce qu'ils nous aident à nous débarrasser des insectes, des parasites tout ce qui peut contribuer au mauvais épanouissement de la plante. Et les produits que nous utilisons sont le MANKOZEB bleue qu'on utilise pendant la saison des pluies, le PLANTIMA qui est un insecticide, Caïman Bet, les agro verts pour un bon encadrement de la plante.<sup>95</sup>

**Tableau 7:** Quelques pesticides utilisés en agriculture et leur rôle

Pesticides	Utilisation
Herbicides	Permettent de désherber les cultures et lutter contre les mauvaises herbes
Insecticides	Permettent de lutter contre les insectes et parasites qui attaquent les cultures
Fongicides	Permettent de lutter contre les champignons qui sont à l'origine des maladies des plantes
Adjuvants	Permettent de renforcer l'action des produits phytosanitaires et en augmentant sa capacité d'absorption du produit par la plante ou un insecte ou par les bois <sup>96</sup>
Molluscicides	Permettent de lutter contre les mollusques et les escargots
Nématocides	Permettent de lutter contre les maladies dues aux nématoses

Source : <https://www.quasaprove.org>. Consulté le 14 mars 2021.

<sup>94</sup> Tournier, *Les bases économiques...*, pp. 131-135.

<sup>95</sup> Ateba Nkoah Stanislas, 27 ans, agriculteur Maraichère à Monatéle, Nkombibang, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>96</sup> <https://www.agrioptima.com>. Consulté le 05 Décembre 2021, 21h20min.



Le tableau ci-dessus présente certains pesticides telsque les herbicides, les insecticides, les adjuvants, les etc. Ce tableau apporte une définition bien précise sur chaque produit utilisés en agriculture pour le traitement des plantes. Tous ces produits sont adaptés pour les différentes cultures pratiquées dans la région Centre. Ils permettent de lutter contre les insectes ravageurs des plantes et les pourritures sur des plantes comme le cacao.

**Tableau 8:** Produits phytosanitaires utilisés en agriculture au Cameroun

<b>Pesticides</b>	<b>Nom commercial</b>	<b>Mode d'action cible</b>	<b>Cible</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Dose d'utilisation</b>
Herbicides					
Herbicide	Sinuerons 800 SC	Contât	Adventices en post levée	Bouteilles et bidons plastiques	3LP.C/ha(P.C /pulvérisation de 15 litres
Fongicides	Plantiette 80 WG	Systémique	Pourriture de cœur	Sachets de 500 g_1kg, 25 kg, 50kg	7,5 kg /ha
Adjuvant	Bande		Maladies des raies noires	Flexitant LDPE 10 000-24 000L	12 L P.C/ ha
Insecticides	Actara 25 WG	Contact et ingestion	Charançons	Sachet de 100 à 500 g	0.8/plant
	Plantima 700 WG	Systémique	Charançons SachetsPapier Krafft de 500g et 1kg	sachet de 5, 10, 15,20 et 25Kg	0,7kg P.C. /ha soit 50ml de bouillie par plant de boni nier
Insecticides-Né-maticides	Canter 10G	Systémique/c ontact	Charançons et ménades	Sacs de 16 et 20 Kg	30 g P.C. plant (3g mA/plant) 3 fois par An à 4 mois d'intervalle
Molluscicides	Lima plants 5g	Par contact et par ingestion	Limaces et escargot	Sachets aluminium de 259.500 et 1.000g sacs de 15Kg	5 g P.C /Plant
Nématicides	Football super	Contact	Nematoses	Fûts de 10,20 et 25 kg	20 g P.C/plant(2g n m.a/plant

**Source :**Index phytosanitaire du Cameroun, 2014.

Ce tableau présente une liste non exhaustive des produits phytosanitaires homologués en 2014. Il permet de voir leurs différents mode d'utilisation, les maladies et les insectes qui attaquent les plantes également les différentes façons de conservation et les qualités adéquates des utilisations sur une grande surface et sur les plantes.

## C. Produits phytosanitaires artisanaux

Les produits phytosanitaires artisanaux sont divers et variés. Ils sont issus du règne animal, du règne végétal et même du règne minéral. Ces produits ne sont pas parfois homologués ou recommandés par les techniciens agricoles ou les experts de ce domaine.

### 1. La cendre de bois

La cendre de bois est une méthode très ancienne utilisée par les hommes soit pour la protection du jardin, la conservation des aliments<sup>97</sup>, la conservation de la poterie et pour lutter contre les insectes. Comme on le dit communément ce remède de grand-mère continue de faire ses preuves. En agriculture elle est très utilisée néanmoins sur de petites surfaces, c'est pourquoi :

La cendre de bois contient tous les oligo-éléments contenus dans le bois des arbres, qui sont les éléments de base nécessaires à la santé des plantes. Bien qu'elles ne contiennent ni carbone, ni azote, le compost en fournit déjà. Comme la cendre de bois augmente le Ph des sols, elle n'est pas bonne pour les cultures qui aiment l'acide comme les myrtilles ou les pommes de terre<sup>98</sup>.

C'est dire que la cendre de bois jusqu'à nos jours reste très importante elle permet de se débarrasser des oiseaux, des rats et de tous ces autres parasites partisans des non-épanouissements des plantes mais aussi elle peut dans une certaine mesure être considérée comme un danger pour certaine plante.

### 2. Le compost

Le système de fertilisation des sols dans la zone forestière est rendu possible grâce aux conditions climatiques et à l'utilisation du compost.

Le compost est une matière organique (fumier, végétales, animales) qui s'obtient à partir du reste de la décomposition. La majorité des engrais minéraux se trouvent en fait dans les matières fécales des mammifères herbivores et des volailles ou dans les matériaux végétaux (souvent de la paille) utilisés comme litière pour les animaux et qui sont alors très mélangés à leurs matières fécales et à leurs urines. Les recherches phytosanitaires effectuées au Cameroun pendant la période allemande montrent qu'on n'employait pas le fumier dès sa sortie de

<sup>97</sup> <https://www.remedespdf.clubculture.com>. Consulté le 26 novembre 2021, à 08h11min.

<sup>98</sup> Ateba Nkoah Stanislas, 27 ans, agriculteur maraîchère à Monatéfé, Nkombibang, entretien le 02 novembre 2021.

l'étable, de la bergerie ou dans l'écurie.<sup>99</sup> Car ce fumier frais risquait d'endommager les plantes en séchant les racines, en particulier à cause de l'urine. Voilà pourquoi il était composté avant d'être épandu sur les cultures.<sup>100</sup>

### 3. Le fumier de poule

Il existe deux types de fumier de poule : le fumier issu de l'élevage des poules de chair et celui issu de l'élevage des poulets pondeuses. Le fumier de pondeuse est plus sollicité par les maraichers que celui des poulets de chair. Cette préférence est liée à la richesse du fumier en élément nutritif, ainsi, 52% des maraichers enquêtés en 2005 lors d'une étude sur la fertilisation en zone maraichère ont affirmé que le type pondeuse est plus concentré en élément nutritif que le type chair. Quant à leur forme, le type chair est moins décomposé teneur élevée en litière que le type pondeur. Toutefois, le fumier de poulet de chair de par sa teneur résiste en litière plus à l'érosion contrairement aux poules de pondeuse qui est poudreux.<sup>101</sup>

### 4. L'urine de lapin

L'urine de lapin constitue un engrais foliaire et aussi un produit phytosanitaire. L'urine de lapin contient une teneur élevée en azote car il prennent rarement de l'eau. Leur faible consommation d'eau entraîne une concentration élevée en azote<sup>102</sup>. D'autres compositions de l'urine de lapin comprennent du phosphore et du potassium qui contribuent à améliorer la fertilité du sol. Pour l'utiliser comme engrais foliaire, on doit mélanger un litre d'urine de lapin avec cinq litres d'eau et l'appliquer sur les cultures une fois par semaine. On peut l'utiliser comme pesticide organique en le pulvérisant sur les feuilles et les tiges des cultures<sup>103</sup>. seulement qu'après être recueilli, elles doivent passer des jours de fermentation pour éviter qu'elles ne brûlent les plantes. Certains agriculteurs pour l'obtenir nouent des relations avec des éleveurs de lapin qui leur fournissent des urines de lapin et qui en retour les appliquent sur les cultures.

---

<sup>99</sup> J. P. Togolo, "L'expérimentation agricole au Cameroun sous administration coloniale allemande : cas du centre d'essai de culture de Nomayos dans le district de Yaoundé (1887-1916)", mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, p. 73.

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> AMINADER, L. G. Onana Onana, *Fertilisation Par le Fumier de Poule : L'expérience de Nkolondom*, Yaoundé, 2005, p. 1.

<sup>102</sup> A. Richert, R. Gensch., "Practical guide on the use of urine in crop production", *Stockholm environmental institute*, Sweden, N° 1, 2010, p. 22.

<sup>103</sup> Arrey Nigel Azeh, environ 27ans, agriculteur, Yaoundé, entretien le 21 novembre 2021.

**Photo 1:** Utilisation de l'urine de lapin



**Source :** A. Richert et al., “ Practical guidance on the use of urine in crop roduction , *Stockholm environmental institute*, Sweden 2010, p. 22.

La photo montre un consruction sous forme de toiture. Au-dessus on peut voir les excréments de lapin et l'urine qui se déverse. Cette methode permet de séparer les déjections de l'urine et qui seront plutard utilisé comme l'un comme un engrais et l'autre comme un produit phytosanitaire<sup>104</sup>. autre Les urines jouent également le même rôle que celui des pesticides. Les parasites et les ennemis des plantes sont détruits. C'est dans cette logique que Mbarga Gaston déclare :

Avant je n'avais pas cette connaissance que les urines de lapin pouvaient servir de protection sur les plantes dès lors que j'ai eu vent par le biais d'un frère, je suis passé au test, le résultat est satisfaisant et les plantes évoluent normalement. L'un de ses avantages est qu'elle contient un niveau élevé de nutriments grace auxquels les plantes tirent de l'azote. Mais la seule difficulté est qu'il est difficile de l'obtenir. Nous devons attendre pendant des semaines voire même des mois pour avoir une bonne quantité.<sup>105</sup>

<sup>104</sup> Arrey Nigel Azeh, environ 27ans, agriculteur, Yaoundé, entretien le 21 novembre 2021.

<sup>105</sup> Mbarga Gaston, 50 ans, agriculteurs à Obala, Minkama, entretien le 15 novembre 2021.

En effet toutes les matières organiques en décomposition sont des méthodes thérapeutiques qui ont des effets anti-germination qui ralentissent le processus physiologique des nuisibles.

**Photo 2:** Commercialisation de l'urine de lapin



Source : <https://www.farminggarden.com>, consulté le 08 septembre 2022 à 12h56min.

L'image présente l'urine de lapin déjà conservé et prêt pour la commercialisation. Elle est disponible chez les éleveurs de lapin. Il est conseillé de la conserver dans un récipient hermétiquement fermé afin d'éviter qu'elle ne perde sa puissance<sup>106</sup>.

En définitive, il était question dans ce premier chapitre d'examiner les atouts physiques et économiques qui favorisent l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires dans le secteur agricole et de mettre l'accent sur le cadre juridique de la commercialisation et de la distribution de ces produits en générale et de typer les différents produits en usage dans la région du centre. Il en ressort que la région du centre grâce à son climat subéquatorial est une merveille pour le développement florissant des cultures mais à cause de la pauvreté des sols, les agriculteurs sont contraints de se replier sur l'usage des engrais et des produits phytosanitaires. Toutefois, il est important de mentionner que l'usage de ces engrais et produits phytosanitaires n'est rendu disponible que par leurs différentes législations dans le souci de recadrer les importateurs, les commerçants et d'éduquer les agriculteurs sur le types de remèdes de plante à utiliser. Seuls les engrais et produits phytosanitaires homologués obtiendront une autorisation de vente.

<sup>106</sup> Mbarga Gaston, 50 ans, agriculteurs à Obala, Minkama, entretien le 15 novembre 2021.

**CHAPITRE II : CHAINES, CIRCUITS, ACTEURS DE LA  
COMMERCIALISATION ET DE LA DISTRIBUTION DES  
ENGRAIS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA  
RÉGION DU CENTRE**

Les produits phytosanitaires et les engrais font partie du quotidien des paysans et agriculteurs de la région du centre. Ceci pour des raisons de rentabilité mais également dans le cadre de la modernisation de l'agriculture ces produits sont utilisés par tous les types de cultures recensées dans cette région. Seulement, l'approvisionnement en ses produits n'est pas du tout aisé. Cette réalité est due au fait qu'au niveau de la chaîne d'approvisionnement en engrais et en produits phytosanitaires, en amont, il n'existe pas d'importantes industries de production au niveau national et régional. Par ailleurs, les acteurs impliqués dans la commercialisation de ces produits sont très en marge de la législation nationale. Ceci se justifie au niveau de la qualité des produits, des prix et du respect des normes surtout liées au respect de l'environnement. Ainsi la chaîne et les circuits de commercialisation de ces produits sont parfois grippés ou inappropriés pour le contexte de cette région essentiellement agricole.

Ce second chapitre explore les mécanismes et les stratégies utilisées dans le cadre de l'approvisionnement en produits dans la région du centre en engrais et en produits phytosanitaires. Il présente également les principaux acteurs impliqués dans la distribution de ces produits au niveau régional. Ce chapitre se referme par l'identification et la caractérisation des clients en mettant l'accent sur les prix de ces produits au près des grossistes et détaillants.

## **I. LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL**

Les chaînes d'approvisionnement se font au niveau national en général et régional en particulier. On s'aperçoit qu'il y'a d'abord achat des engrais et produits phytosanitaires au niveau international après, il y'a commercialisation au niveau National et puis régional.

### **A. Les importateurs et les producteurs d'engrais et produits phytosanitaires**

Les engrais et les produits phytosanitaires sont rendus disponibles dans la région du centre grâce à ces entreprises importatrices qui achètent ces produits à l'étranger et les acheminent auprès des grossistes dans les différentes villes afin de résoudre ce problème qu'est la perte de cultures et faciliter la tâche aux planteurs. La majorité de ses entreprises sont implantées dans les villes de Yaoundé et Douala.

## 1. Les importateurs

Le Cameroun possède des sociétés importatrices qui sont implantées dans les villes de Yaoundé et Douala. La région du Centre abrite les sociétés tels que : JACO, Agrishop, le monde vert, Agri Espoir pour ne citer que ceux-ci dont le principal objectif est de satisfaire le monde agricole en mettant à sa disposition les remèdes nécessaires pour sa bonne croissance des plantes. Les principaux intrants agricoles importés par ces entreprises camerounaises proviennent en majorité de la Russie Chine, la France, l'Espagne et même de la Belgique. Ils importent des produits tels que : les fongicides, les insecticides, les antis ravageurs, les herbicides, inhibiteurs de germinations et régulateurs de croissance pour les plantes, les désinfectants et produits similaires.<sup>1</sup> Il important de rappeler que dans les années 1991et 1992, le Cameroun abritait déjà en son sein des sociétés importatrices d'engrais qui jouaient le même rôle que celles d'aujourd'hui. Nous faisons allusion ici à l'IBEX, Pelenget SARL et l'ADER<sup>2</sup>, société française implanté au Cameroun. Toutes ces structures importaient plus de 3000 tonnes d'engrais, et les distribuaient au près des plantation privées de bannes, dans les coopératives de café. Ils les distribuaient directement par le biais des magasins au détail à Yaoundé, Douala, Bamenda, Bafoussam et Nkongsamba.<sup>3</sup>

**Tableau 9 :** Evolution des importations des produits phytosanitaires du Cameroun (2012-2016)

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Valuer (FCFA)	27370	31491	37273	46795	35436

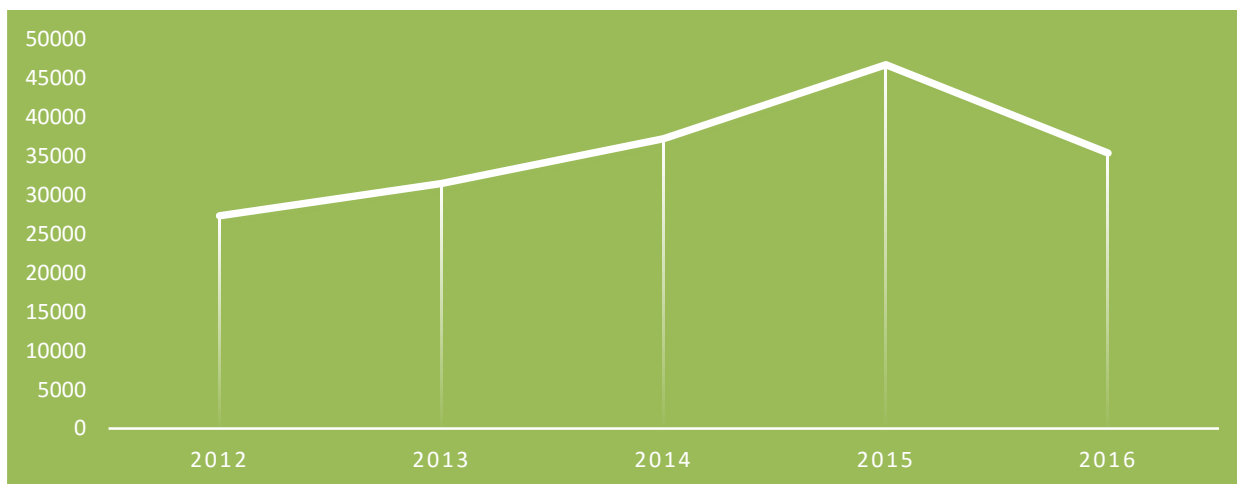
**Source :** Données tirées de l'archive de l'Institut National des Statistiques Yaoundé, 2017, p. 49.

<sup>1</sup> INS, Annuaire Statistique sur le Commerce, Cameroun, Edition 2017, p. 55.

<sup>2</sup> Richard D. Abbott et David Liloyd, "Privatisation de la..." p. 14.

<sup>3</sup> *Ibid.*



**Graphique 3 : Des importations d'engrais au Cameroun**

**Source :** Réalisé à partir des données statistiques de l'importation des produits phytosanitaires du Cameroun (2012-2016).

A travers ce tableau et ce graphique, on remarque que les importations par années ont évolué et que c'est un fait tout récent au Cameroun. On peut aussi noter non seulement d'importante quantité de produits phytosanitaires et engrais mais aussi une instabilité des prix des produits qui varient en fonction de la période. Ces importations ont atteint leur âge d'or dans les années 2015 avec près de 46795 millions de FCFA<sup>4</sup>. Ceci peut s'expliquer par une forte demande sur le marché et aussi par le prix abordable de ces intrants agricoles. Ce qui montre à suffisance que la modernisation de l'agriculture ne s'est pas faite au détriment<sup>5</sup> des méthodes traditionnelles. Elles ont également connu une régression importante dans les années 2012 avec un montant de 27310 FCFA. D'où on peut dire que l'évolution des importations des intrants agricoles n'a pas été constaté parce qu'il y'a des années au cours desquelles les importations sont hautes et les années où elles sont faibles.

## **2. Les producteurs d'engrais et des produits phytosanitaires biologiques**

EM Cameroun est une entreprise basée à Bamenda spécialisée dans la fabrication d'engrais organique. Au mois de Mars 2005, un groupe d'initiative sous le nom d'EM WORLD Cameroun a été créé au Cameroun pour la commercialisation de la technologie EMRO. L'objectif principal était de promouvoir l'agriculture biologique au Cameroun avec l'intention de commercialiser les produits européens. Compte tenu de ses nombreuses dépenses effectuées pour s'inscrire en tant qu'entreprise à part entière, l'entreprise ne fera pas de profit

<sup>4</sup> INS, Annuaire Statistique sur le Commerce, p. 45.

<sup>5</sup> Carte et Description des zones de moyens d'existence au Cameroun, USAID, 2019, p. 332.

jusqu'à ce que le document d'homologation soit signé. Le promoteur d'EM WORLD Cameroun a décidé d'enregistrer l'entreprise en tant que groupe d'initiative commune comme point de départ et de se transformer en une entreprise à part entière à l'avenir.<sup>6</sup> Ceci dit le gouvernement camerounais à travers les institutions du MINADER contrôle l'introduction de chaque nouvel engrais, le compost produit par EM est ré analysé par les unités compétentes en charge pour la confirmation d'élément fertilisant dans le produit. Ceci également pour se rassurer de la qualité et si ces produits ne sont pas dangereux pour la santé humaine et aussi pour l'environnement.<sup>7</sup>

Les produits d'EM Cameroun sont commercialisés sur presque tout le territoire camerounais. Des appels d'offres lui avaient été faits par le MINADER dans l'optique de vulgariser les engrais locaux et encourager les agriculteurs à utiliser les engrais et les produits phytosanitaires locaux. Ainsi, le compostage EM et l'utilisation est beaucoup plus facile, comme engrais foliaire, nous avons le compostage avec EM BOKASHI.

**Tableau 10 :** Application de compost EM à diverses cultures

<b>Cultures</b>	<b>Etape/ Age de plantation</b>	<b>Dosage</b>	<b>Mode d'application</b>
- Végétal - Huckleberry - Tomates - Paper etc.	Gardery/repiquage Gardery/un mois après le repiquage	1,5kg/mètre carré	Spot de diffusion ou demande d'anneau
- Grains - Mais - Riz etc.	Préparation du sol, plantation un mois après germination	Une fois 1-2 mains pleines par plante	Application ponctuelle
- Tubercules - G - Taros - Igname etc.	Préparation du sol, plantation deux mois après germination	1-2 main pleine, pleine par plante	Application ponctuelle
- Plantain	Préparation du sol, et quand les récoltes se développent	Une demi-pelle par plante	Application ponctuelle

<sup>6</sup> S. D. Ngho, "Cameroon policy on organic fertilizer. the case study of EMRO through EM Cameroon in the North- West Region of Cameroon 1980-2015", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, p. 35.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 60.

- Agrumes - Oranges - Mangues - Prunes	Préparation du sol, ou à plantation et quand les cultures développent	Une pelle pleine par stand	Application ponctuelle
- Cacao - Café - Palmiers	Préparation du sol, et quand les cultures se développent	Une pelle pleine par stand	Application ponctuelle

**Source :** Sama Ngoh “Cameroon Policy Onorganic Fertiliser...”, p. 85.

Le tableau ci-dessus présente quelques différentes plantes sur lesquelles sont appliquées les produits d’EM Cameroun ainsi que les différents dosages de compost fabriqués<sup>8</sup> en fonction de l’âge de la plante.

**Photo 3 :** Spécimens d’engrais foliaire d’EM 2015



**Source :** SamaNgoh “Cameroon Policy on Organic Fertilizer... ”, p. 60.

Cette image montre les différents engrais foliaires biologiques fabriqués par EM Cameroun dans la production agricole. Le compost EM est un produit conçu pour le traitement des sols et lutte contre les parasites et les maladies des plantes. Ce produit essentiellement local est adapté en fonction des différents types de climats qui prévalent dans les dix régions du pays.

<sup>8</sup> C. Mouamfo, *L’agriculture du III<sup>ème</sup> millénaire*, Paris, Karthala, 1986, p. 71.

En 2015, a eu lieu à la délégation régionale de l'agriculture et du développement rural de l'Adamaoua à Ngaoundéré, la réception provisoire de cinq-cent-cinquante mètre cube (m<sup>3</sup>) de compost sur son marché passé par appel d'offre avec la société EM Cameroun.<sup>9</sup> La même année Garoua recevait à son tour 600m<sup>3</sup> de compost par la même structure.<sup>10</sup> EM Cameroun était également un prestataire au ministère de l'agriculture du développement rural à Yaoundé mais depuis un certain temps le MINADER a arrêté d'acheter les engrais à cause du fait qu'avec son promoteur ils ne s'entendaient plus sur les prix.<sup>11</sup> Les engrais biologiques sont des engrais fabriqués à partir des déjections d'animaux, des déchets ménagers et organiques. Cependant, on ne saura nier l'existence de sa fabrication dans la région du centre et même dans les autres régions du pays. Seulement il est assez délicat de parler d'engrais biologique parce qu'en réalité toute entreprise qui dit faire dans l'engrais biologique appelé encore le compost le fumier ne le fait pas si l'on s'en tient à son étymologie ce qui laisse croire que La majorité des produits vendus sont des produits chimiques. C'est dans ce sillage qu'un agronome explique :

Nonobstant sa faible demande, la seule vérité qui puisse exister est que l'engrais biologique à une forte contrainte et sa seule contrainte est qu'il s'adresse à une classe de producteur d'élite ce qui veut dire qu'un agriculteur qui fait dans le biologique ne doit pas utiliser des pesticides. Ce qui veut dire que si quelqu'un fait dans le biologique il est immédiatement dans l'agriculture biologique ; cela suppose qu'il ne peut pas utiliser les insecticides, les fongicides parce que l'autre problème qu'ils ont est qu'il ne font pas de grande superficie et en cas d'attaque les seules méthodes sont les luttés biologiques ou luttés intégrées et tous ne sont pas outillés quand les plantes sont attaquées ce qui fait que beaucoup de producteurs font principalement les engrais chimiques mais ils font un peu de biologiques parce qu'ils se rendent compte que sur le terrain les agriculteurs demandent toujours les engrais biologiques car il est difficile de voir des importateurs ou des producteurs d'engrais faire exclusivement dans le biologiques.<sup>12</sup>

Au regard de ce témoignage, on se rend compte que l'agriculture biologique a ses exigences et sa réussite est conditionnée par l'usage des produits biologiques et seuls les producteurs d'élites en général peuvent la pratiquer mais sur de petites superficies. Ceci peut se justifier par deux raisons : d'abord parce que même les produits chimiques en termes d'herbicides ils n'utilisent pas pour le désherbage, ils le font par sarclage manuel. Les fongicides, les insecticides ils n'utilisent pas. Ensuite pour la simple raison que l'on ne doit pas mélanger les produits chimiques d'avec les produits biologiques<sup>13</sup>. Si l'on commence avec les produits biologiques on commence depuis le début de la chaîne d'où la réduction des

<sup>9</sup> AMINADER, Procès-verbal de réception provisoire Ngaoundéré, 2015.

<sup>10</sup> AMINADER, Procès-verbal de réception provisoire, Garoua, 2015.

<sup>11</sup> Ntolo Narcisse, environ 42 ans, service des marchés du MINADER, entretien le 20 septembre 2021.

<sup>12</sup> Mokeng Mandjoun Marcel Armand, 43 ans, ingénieur agronome/ socio-économique, Yaoundé, entretien du 13 janvier 2022.

<sup>13</sup> Tournier, *Les bases économiques...*, p. 65.

surfaces cultivées et elles ne sont pas importantes et là plus part n'ont pas des connaissances techniques pour pouvoir se débarrasser des agents pathogènes en cas d'attaque ce qu'ils font généralement pour la plupart en cas d'attaque ils versent de l'eau dans l'espoir que les insectes s'enfuient.

NETCO Sarl est une entreprise camerounaise créée en 2016 qui a pour but de contribuer à une sécurité alimentaire de qualité en Afrique à travers la conception et la distribution des procédés bio tels que : les bio fertilisant tout en un, sous l'appellation de Net-Eden.<sup>14</sup> La société a reçu son agrément comme entreprise depuis 2017. Ce produit est conçu par les Camerounais. Comme l'explique son directeur :

Les entreprises agro-pastorales fonctionnent différemment des autres elles sont complexes, la commercialisation est plus un travail de proximité avec les producteurs agricoles et aussi un travail de test car l'agriculteur est sceptique il ne croit pas sans avoir eu les preuves palpables du produit. Net-Eden est un pure made in Cameroun sollicité sur le territoire Cameroun. Il est livré à Douala, Mbouda, Kribi, dans le grand-Nord ainsi qu'à Yaoundé et dans les villages comme Bafia, Obala, Ntui, Mbalmayo etc. il est fabriqué à partir de plantes locales.<sup>15</sup>

**Photo 4 : Engrais Organique NET-EDEN**



**Source :** <https://www.Facebook.com/societe.NETCO-Sarl-com>. Consulté le 14 mars 2021.

L'image ci-dessus montre un engrais foliaire fabriqué par la société NETCO-SARL. Il est nécessaire pour tout type de culture qu'elle soit maraichère ou vivrière Net-Eden est conçu pour le renforcement racinaire et apporter aux plantes tous les éléments indispensables pour sa croissance. Il existe en litre, un litre jusqu'à cinq litre.

<sup>14</sup> <https://www.facebook.com/société.Netco-sarl> Cameroun 181690062537833/, consulté le 14 mars 2022.

<sup>15</sup> Bertrand Tatou, 45 ans, Directeur général NETCO SARL, Yaoundé entretien le 17 janvier 2022.

**Photo 5** : Plante produite à partir de NET-EDEN



Source : <https://www.Facebook.com/société.NETCO-Sarl>, consulté le 14 mars 2022.

A travers cette image on peut comprendre que les plantes comme le raisin qui étaient des fruits cultivés par les occidentaux n'est plus un mythe désormais. Il est possible sur le territoire Camerounais grâce au bienfait de NETCO SARL qui encourage certains agriculteurs à la production du raisin et même des aubergines dans la région du centre.

## **B. Les grossistes de la distribution des engrais et des produits phytosanitaires**

La région du centre étant l'une des grandes zones agricoles est en majorité habitée par plusieurs pharmacies d'intrants qui font d'elle une zone assez particulière dans la satisfaction

de sa clientèle. On note le flux des planteurs qui sans cesse abondent les boutiques pour se ravitailler. Les grossistes des engrais et des produits phytosanitaires sont enregistrés sous diverses appellations.

### 1. Origine des produits

En parcourant les départements du Mba-et-Inoubou, du Mbam-et-Kim, et de la Lékié et l'arrondissement d'Obala, nous avons constaté la présence de quelques boutiques d'engrais sous l'appellation agri shop, Monde vert, Agri Espoir, la jardinière etc. Ces différentes boutiques sont pour la plupart des grossistes et des détaillants installées pour satisfaire la clientèle. Un commerçant d'engrais et produits phytosanitaires rapporte que :

Nous sommes en même temps détaillants et grossistes parce que, nous revendons aux grands exploitants agricoles, aux petits exploitants, aux revendeurs et à ceux qui sont dans les petits villages et notre rôle ne se limite pas seulement là, Nous avons également le devoir et cette responsabilité de prodiguer des conseils aux planteurs surtout ceux qui sont encore novices dans l'activité agricole sur la quantité du produit à utiliser quand on est en début de culture et quel produit utilisé si on est à la fin.<sup>16</sup>

En effet, ces boutiques sont en majorité celles des importateurs qui se sont implantés dans ces zones s'élevant en grossistes et en même temps en détaillants. Un commerçant d'agri shop nous en dit plus : "Nous sommes en même temps grossistes et détaillants. Nous achetons aux importateurs comme solevo, yara et arysta qui sont nos partenaires commerciaux et nous avons nos propres engrais. Les engrais Agri shop sont des produits Camerounais fabriqués en chine."<sup>17</sup>

Ces propos montrent, la place des importateurs dans la vulgarisation des engrais et des produits phytosanitaires à l'intérieur du pays et aussi cette volonté de produire les engrais locaux même si ceux-ci sont encore produits à l'échelle internationale. La jardinière est une pharmacie d'intrant qui fait exclusivement dans le détail. La majorité de ses produits sont livrés par SOLEVO, AGRISHOP et JACO.<sup>18</sup> Ces entreprises ont une gamme de produits qu'elles livrent seulement on se rend compte dans presque toutes ces zones les produits les plus utilisés sont les produits du maraichage et ceux du cacao soit utilisés en fonction de la période, généralement à partir du mois de mars jusqu'au mois d'octobre qui est la plus grande saison Cacaoyère.<sup>19</sup> Comme cela a été précisé dans les lignes précédentes la distribution des engrais et des produits phytosanitaires se font à travers les infracteurs commerciales. En ce qui concerne les engrais,

<sup>16</sup> Ngah Awano Hubert, 35 ans, commerçant, Obala, entretien le 06 décembre 2021.

<sup>17</sup> Ngoufack Arthur, 29 ans, agronome, Obala, entretien le 06 décembre 2021.

<sup>18</sup> Chongwa Robert, 53 ans commerçant d'intrant Obala, entretien le 06 décembre 2021.

<sup>19</sup> *Idem.*

les commerçants peuvent vendre en gros en sac comme l'engrais SALEVO, en détail avec des grammages et pour les produits phytosanitaires, la commercialisation se fait exclusivement en litre et en sachet. Il n'y a pas de distribution de produits traditionnels sauf les produits modernes à l'instar des insecticides, des herbicides, les némacides etc. qui ne sont pas forcément bio.<sup>20</sup>

C'est sûrement dans cette optique que Noah Hubert Awono décrit :

Nous vendons les produits bio, mais la majorité de nos produits sont chimiques et au niveau des engrais, nous conseillons les fientes de poules quand il s'agit d'une petite parcelle à cultiver mais quand la parcelle est grande, nous recommandons les produits chimiques car les fientes de poules ou le fumier à elles toutes seules ne peuvent pas soutenir un grand champ<sup>21</sup>.

Par ces propos il est clair 95% des produits utilisés sont les produits chimiques et 5% sont les produits bios. En parlant de bio, ou ne pas vraiment considérées ces produits de bio si l'on s'en tient à son l'étymologie du mot 'bio'.<sup>22</sup>

**Tableau 11** : Répartition des boutiques de quelques départements et arrondissements de la région du Centre

Villes	Nombre De Boutiques
Bafia	06
Monatele	04
Ntui	04
Obala	05

**Source** : Tableau réalisé lors des enquêtes de terrain, Obala, Ntui, Monatéle, Bafia, le 02 novembre et 06 décembre 2021.

A partir de ce tableau on remarque que le nombre de boutique varie en fonction de la ville et la ville de Bafia détient le plus grand nombre de boutiques d'intrants ce qui peut justifier le fait que dans cette ville la population utilise de plus en plus les intrants agricoles. Seulement, on constate que le nombre ne cadre avec la zone compte tenu des considérations faites sur ces différentes zones. On s'y attendrait à un plus grand nombre.

<sup>20</sup> Ndjamen Flore, 33 ans commerçant d'intrant, Obala, entretien le 16 septembre 2021.

<sup>21</sup> Noah awono Hubert, 24 ans, commerçant d'intrant, Obala, entretien du 16 septembre 2021.

<sup>22</sup> Tchatat Max, 45 ans, chef section développement de l'agriculture Ntui, entretien du 16 novembre 2021.



### **C. Réglementation sur les commerçants, grossistes et détaillants d'engrais et produits phytosanitaires**

Par ailleurs, il est judicieux de revenir sur la réglementation des grossistes pour mieux éclairer notre lanterne celle de savoir si tous ses grossistes d'engrais et produits phytosanitaires respectent les normes.

L'article 2 de cette réglementation stipule que :( 1) les personnes physiques ou morale désirant commercialiser les engrais en qualité de distributeur grossiste doivent satisfaire aux conditions ci-après :

- Employer au minimum un cadre du niveau ingénieur ou tout autre diplôme équivalent dans les sciences agronomiques, sauf si le promoteur remplit cette qualité ;
- Etre immatriculé au registre du commerce et du crédit immobilier auprès du greffe de la juridiction compétente, dans les conditions prévues par l'acte uniforme OHADA portant sur le droit commercial général ;
- Disposer d'un local d'entreposage conforme aux normes en vigueur ;
- Disposer d'un point de vente aménagé selon les normes en vigueur pour le commerce des engrais ;
- Commercialiser les engrais autorisés ;
- Tenir le registre de transaction/reçu d'achat et de vente, gestion de stock, etc.)
- Disposer de matériels d'équipements appropriés/palettes ou étagère d'éclairage adéquat etc.)
- Disposer le cas échéant, d'un agrément à l'exercice de l'activité commerciale délivré par le ministre chargé du commerce ;
- Disposer du justificatif de déclaration du démarrage de son activité obtenue auprès du ministère en charge du commerce conformément aux dispositions de la loi régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- Disposer des instruments de mesures régulièrement approuvés et contrôler par l'administration en charge de la métrologie légale.

S'il en fait la demande, le grossiste peut être autorisé à reconditionner les engrais. Il devra, outre les conditions sus-évoquées à l'alinéa 1 disposer :

- D'une autorisation du promoteur d'engrais ;
- Des instruments de mesures régulièrement approuvés et contrôlés par l'administration en charge de la métrologie ;

- Des ensacheuses et des emballages conformes à la réglementation en vigueur.<sup>23</sup>

Au regard de tout ce qui précède, on se rend compte que la majorité de ces grossistes ne respectent pas la réglementation sur la commercialisation et la distribution des engrais et produits phytosanitaires. Toutes les boutiques que nous avons eues à parcourir la majorité des employés n'avait rien à voir avec l'agronomie, et encore moins un diplôme équivalent. Surtout que certains affirmaient qu'ils ne le faisaient pas par vocation mais tout simplement pour survivre<sup>24</sup>, et sortir de la pauvreté.

## **II. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES ENGRAIS ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Plusieurs circuits interviennent dans la distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du centre. L'Etat et les importateurs sont les plus actifs.

### **A. Les programmes de distribution gouvernementaux**

Dans cette partie, il est question de monter le rôle que joue l'Etat dans la distribution des engrais et des produits phytosanitaires.

L'agriculture restant le levain dans l'économie Camerounaise devient de plus en plus incontournable. Ceci s'aperçoit par la présence de l'Etat qui a une visibilité très pointue sur le devenir de l'agriculture et de ses agriculteurs. C'est pourquoi l'Etat dans les années 2012 trouve une solution qui passe par la mise sur pied d'une agriculture de seconde génération c'est-à-dire de moderniser l'outil agricole ; on laisse la houe pour passer au tracteur de sorte qu'une minorité de personne puisse semer pour nourrir toute une population<sup>25</sup>. Il tient compte de dimension environnementale et enseigne aux agriculteurs comment utiliser les engrais et les produits phytosanitaires tout en les montrant les méthodes protections. A cet effet, des formations gratuites sont faites en ce sens, les dites formations dépendent des dotations coopération pour la vulgarisation et l'utilisation des intrants agricoles.<sup>26</sup> C'est ainsi que monsieur Mateck Alphonse rejoint ces propos en affirmant :

La délégation départementale de Ntui encadre et respecte les populations. Les brigades villageoises qui sont des OP sont formées, des groupes de jeunes le sont aussi pour renforcer les capacités des ateliers à

<sup>23</sup> Cette loi a permis de mener une étude faisabilité favorisant ainsi un projet de création d'exploitation agricole moderne en région du centre. Proposition d'une action de Développement agricole en région du centre.

<sup>24</sup> Nguefack Irène, 39 ans, commerçant d'intrant, Bafia entretien du 16 septembre 2021.

<sup>25</sup> Ahomba Sosthène, agriculteur et chef service théorique mairie, 34 ans, Ntui, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>26</sup> Alexandre Badjang, délégué départemental MINADER, Lékié, 57 ans, Monatélé, entretien le 02 novembre 2021.

l'intérieur d'une coopérative. La formation s'effectue sur le choix des produits, l'usage et sur le danger liés à l'utilisation de ces produits et sur les mesures de protection en arborant des masques<sup>27</sup>

Le ministre de l'agriculture effectue parfois des descentes à Ntui pour faire des formations pratiques. Il travaille avec les chefs section pour vérifier la conformité des vendeurs et par la suite ils sont soumis à des formations. Ces formations ont pour objectifs de les sensibiliser sur la qualité et les produits homologués ainsi que sur les produits non homologués et sceller ceux qui n'ont pas d'agrément<sup>28</sup>.

A propos de ces formations faite par le MINADER Ferdinand Awana déclare : ces formations sont très capitales parce qu'elles montrent comment entretenir une plantation et utiliser les engrais et les produits phytosanitaires.<sup>29</sup> Cependant, au-delà de ces formations, l'Etat distribue les produits aux agriculteurs. Il fait des appels d'offre<sup>30</sup> en achetant les engrais et les produits phytosanitaires à ses propres frais et les transmet dans les délégations régionales et départementales auprès des délégués qui font des mini comices ou des lancements des campagnes agricoles et au cours de ces différentes campagnes agricoles, ils distribuent des engrais et les produits phytosanitaires aux populations.<sup>31</sup>

Dans le département de la Lékié, du Mbam-et-Kim du Mbam-et-Inoubou, de la Haute-Sanaga et de l'arrondissement d'Obala, où notre étude a été menée le processus de distribution de ces intrants agricole reste quasi le même et cette distribution se fait également à travers les programmes distributions lancé par l'Etat ; le Projet d'Appui à l'Utilisation des engrais sur le cacao et le café (PAUEF2C), le Projet d'Appui à la Lutte antifongique dans les Filières cacao et café (PALAF2C), le PVRA sont des différents programme par lesquels l'Etat intervient. Au cours de ces différents programmes l'administration locale au moyen des ateliers de formations, des séminaires de formation, distribue des listes sur lesquelles sont inscrits les produits homologués avec les acteurs du dits secteurs afin qu'ils soient informés et formés sur les pratiques et techniques propres à leurs différents secteurs.<sup>32</sup> En 2015, le PAUEF2C qui avait été financé par le FODECC avait mis à la disposition des producteurs camerounais 520 tonnes d'engrais uniquement pour les cultures du cacao au sud du Cameroun.<sup>33</sup> En 2016, on assista à la toute première session de pilotage de la seconde phase du PALAF2C à Yaoundé

<sup>27</sup> Matek Alphonse Eric, chef de brigande phytosanitaire Mbam, Ntui, entretien le 1 novembre 2021.

<sup>28</sup> Mfo Charity Abo, 29 ans, chef section appui aux projets aux investisseurs, Ntui, entretien le 16 novembre 2021.

<sup>29</sup> Ferdinand Awana Ngono, 53 ans, agriculteur Monatélé, Nkombibang, entretien le 01 novembre 2021.

<sup>30</sup> Biakat Jean, 65 ans, président Groplife Cameroun-Yaoundé, entretien le 27 décembre 2021.

<sup>31</sup> *Idem.*

<sup>32</sup> Ngomba Abolo Jules, 32 ans, chef phytosanitaire, Bafia entretien le 10 septembre 2021.

<sup>33</sup> *Idem.*

qui a été élaboré pour garantir une cure aux plantes cacao et café, ceci par le biais des brigades villageoises d'intervention phytosanitaire avec pour but de limiter le risque des insectes nuisibles sur les vergers<sup>34</sup> et les maladies qui s'attaquent aux cacao-café et booster au moins à 25% la production.<sup>35</sup> C'est en considérant ceci que Nga Claire Pulchérie affirme :

Nous organisons des ateliers de renforcement des capacités à partir du PALAF2CC. Ces formations ont lieu à la délégation d'arrondissement. Nous travaillons avec les populations et les membres des brigades villageoises. Sont invités ; les OP, les GIC, les coopératives. Dans les GIC on prend quelques leaders pour restituer l'information. A la fin de la formation les appareils de traitements, les équipements corporels sont distribués (lunettes, bottes, gant) parce qu'il faudrait que les agriculteurs soient protégés lors de l'épandage des produits. Nous donnons proportionnellement en fonction de la taille de l'OP selon qu'il s'agit des GIC ou des coopératives.<sup>36</sup>

Par ailleurs, l'Etat encourage aussi les organismes privés tels que TELCAR, SIC cacao à donner les engrais et les produits phytosanitaires aux populations en fonction du type de produits et surtout en fonctions des saisons agricoles. Chacun des organisations estiment un nombre d'hectare, et des crédits sont octroyés en fonction de la quantité des produits requis et en fonction aussi du nombre d'hectare et le paiement s'effectue en deux tranches par An pour amortir le poids de la dette. Ce qui est très avantageux pour le planteur pour que les dépenses ne se font pas ressentir<sup>37</sup>. L'action de l'Etat dans la distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans les différents départements et arrondissements qui font l'objet de notre étude est un acte louable seulement à coté de ce geste qui sauve, il y'a des situations déconcertantes comme le souligne NDJANA Jean Christian qui dit :

Parfois ces formations se passent entre eux (en famille) parce qu'à la base eux-mêmes sont des agriculteurs ils détournent les produits qu'ils viennent nous donner et s'en vont distribuer dans leurs organismes. Ils créent des GICS mais ne mettent leurs noms. Ils font les formations dans leurs champs et quand les produits arrivent ils distribuent aux leaders de chaque GIC ou coopératives qui sont en réalité les leurs. Ils montent des rapports pour confirmer auprès de l'Administration que les populations ont reçu les dons.<sup>38</sup>

Il n'y'a pas d'avantage avec l'administration d'avoir un GIC. Ce n'est pas parce qu'on a un GIC qu'on doit bénéficier des dons.<sup>39</sup> Il arrive parfois que l'Etat fasse des formations mais les agriculteurs ce sont intéressés à la vente des engrais et des produits phytosanitaires. AGROCHEM, ADER et FIMEX il y'a de cela quelques années étaient des agriculteurs œuvrant dans le domaine agricole au travers des GIC et même des coopératives mais la suite

<sup>34</sup> Ngomba Abolo Jules, 32 ans, chef phytosanitaire, Bafia entretien le 10 septembre 2021.

<sup>35</sup> Ndjock Donald, 30 ans, agronome, Yaoundé, entretien le 20 septembre 2021.

<sup>36</sup> Nga Claire Pulchérie, 36 ans, chef de post agricole, Koussé/Ntui/ Mbam et Kim, Ntui, entretien le 1 novembre 2021.

<sup>37</sup> Lebengue Fridoline, 67 ans, cultivatrice, Minkama, entretien le 10 novembre 2021.

<sup>38</sup> Djana Jean Christian, 51 ans, président du conseil d'administration de l'UGIC PAB, Betamba, entretien le 16 novembre 2021.

<sup>39</sup> Bilao Dieudonné, 61 ans délégué du GIC le paysanat, Obala entretien le 06 décembre 2021.

sont devenus des importateurs et des grossistes d'intrants agricoles parce que chacun veut tirer son épingle du jeu.

## **B. La distribution à travers les infrastructures commerciales**

Les engrais et les produits phytosanitaires sont distribués au travers des sociétés importatrices camerounaises qui meublent ce secteur au quotidien avec une multiplicité d'intrants agricoles, donnant ainsi à l'agriculture et aux agriculteurs les éléments indispensables dans la lutte et protection des vergers. Dans la région du centre il existe plusieurs entreprises importatrices et aussi des simples détaillants qui sont spécialisés dans la vente des engrais et des produits phytosanitaires.

### **1. La société JACO**

JACO hors mis le fait que ses produits proviennent de la Chine et de l'Europe, importait aussi de la côte-d'ivoire les produits phytosanitaires. Une décision du MINAGRI en 1997 en son article premier stipule que : La société JACO Sarl import-export BP 224 Yaoundé est autorisée à importer dans un délai de six(6) mois compter de la date de signature de la présente décision, le pesticide à usage agricole dont le spécifications techniques, la quantité et l'origine sont les suivantes<sup>40</sup> :

**Tableau 12** : Pesticide à usage agricole

<b>Nom commercial</b>	<b>Courter 10G</b>
Matière active	Terbufos
Contrent ration	100G/KG
Type de formulation	Granulé
Utilisation	Insecticide-insecticides
Dose/HA	30G P.C/Plant
Quantité	10.800 Kg
Pays d'origine	Côte d'ivoire
Conditionnement	Cartons de 15 Kg
Détenteur de la marque	Cyanamid

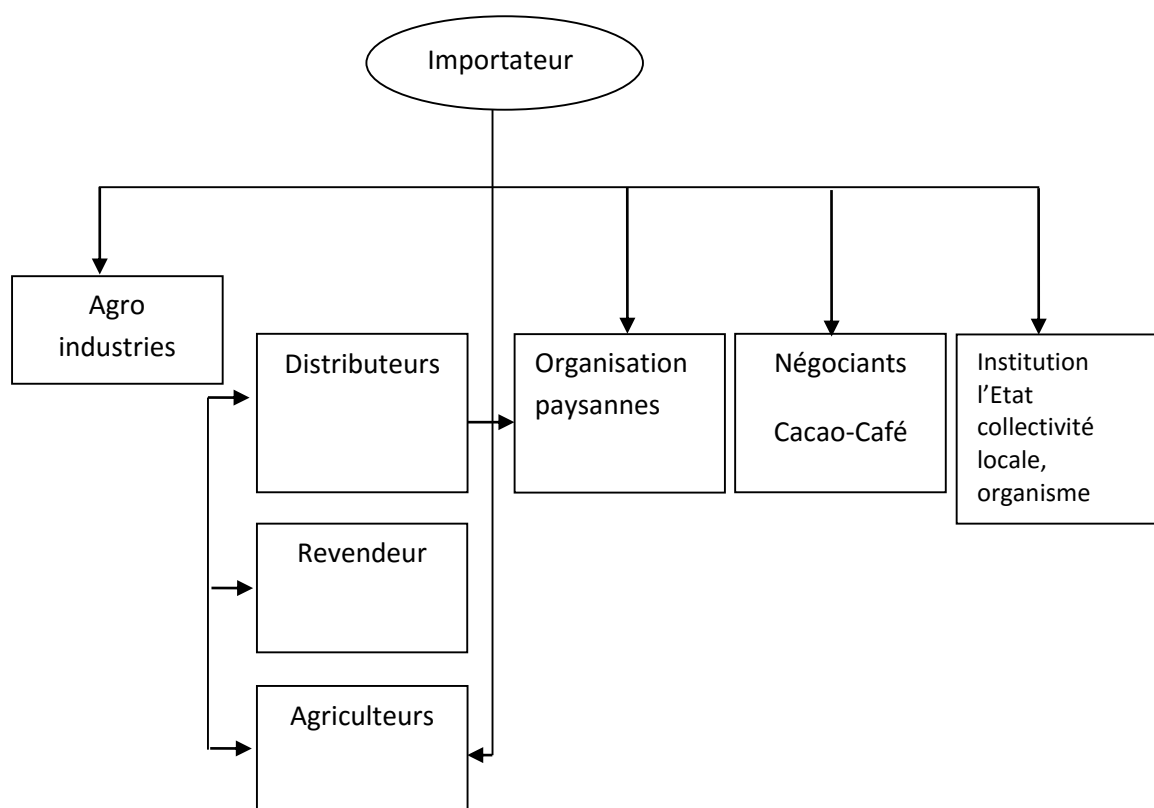
**Source** : Arhives MINADER, Yaoundé, le 18 décembre 2021.

<sup>40</sup> AMINADER, décision N°000548.Yaoundé

Le tableau ci-dessus présente un insecticide terbufos utilisé dans la culture du maïs et la betterave. Il a été importé la société Jaco en 1997. Sur ce tableau il est mentionné la nature du produit, le mode d'utilisation et le pays de provenance. Il nous montre par-dessus tout que le produit avant d'être importé, respecte la réglementation sur les pesticides que nous avons eu a précités.

La société JACO est l'une des sociétés importatrices d'engrais et de pesticides au Cameroun créée en 1963. Au début, elle fait ses preuves dans l'activité quincaillerie et le bâtiment<sup>41</sup> avant de s'intéresser sur le domaine phytosanitaire. Son rôle ne se limite pas seulement à l'importation elle a aussi pour fonction de distribuer au franchiseur,<sup>42</sup>aux revendeurs puis aux détaillants à ses succursales dans les environs de Yaoundé à Obala, Bafia à qui elle livre les produits agricoles et par la suite apporte aux différents producteurs agricoles des conseils sur l'utilisation du type d'engrais ou alors du produits phytosanitaires adéquats sur chaque culture<sup>43</sup>. Surtout que l'engrais utilisé à Yaoundé n'est pas le même qu'on utilise au nord à chaque engrais correspond un type bien précis de culture.

**Schéma 1: Structure de vente par les Importateurs**



**Source :** Photo réalisée lors des enquêtes de terrain Yaoundé (immeuble JACO), le 18 décembre 2021.

<sup>41</sup> Higen Francis, 52 ans, Commercial à JACO, entretien le 18 décembre 2021

<sup>42</sup> *Idem.*

<sup>43</sup> *Idem.*

Ce schéma représente le circuit de distribution des engrais et produits phytosanitaires. Ici celui qui importe est celui qui détient les homologations. Il peut vendre à des distributeurs c'est-à-dire à ceux qui font dans la vente en gros qui peuvent revendre, ceux qui sont détaillants et qui revendent aux agriculteurs. Le même importateur peut vendre à des agro-industries le même importateur peut vendre aux organisations paysannes et aux institutions étatiques.

Pour les pays dans lesquels le marché des engrais commence à se développer importer la totalité des engrais nécessaires est habituellement la seule option viable et il ne peut y avoir aucune alternative à moyen terme s'il n'y a pas de matières premières convenables disponibles. Cependant l'importation coûte cher en devises et la situation peut devenir critique quand le prix des engrais au niveau international est élevé<sup>44</sup>.

**Photo 6 :** Engrais mawin



**Source :** Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain Yaoundé (immeuble JACO), le 17 avril 2021.

<sup>44</sup>AMINADER, stratégies en matière d'engrais, Rome, 2000, p. 43.

MAWIN est un engrais foliaire ayant pour rôle de réguler la croissance des plantes comme la tomate, le piment et les vivres frais.

**Photo 7** : Produit phytosanitaire plantomil 72 WP



**Source** : CLiché réalisé lors des enquêtes de terrain, Yaoundé (immeuble JACO), le 17 avril 2021.

Cette photo présente un produit phytosanitaire du nom de PLANTOMIL 72 WP qui est un fongicide systémique et de contact utilisé en agriculture pour lutter contre les pourritures brunes qui attaquent les cabosses du cacaoyer.



**Photo 8 :** Insecticides malagrain super



**Source :** Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain, Yaoundé (immeuble JACO), le 17 avril 2021.

Sur cette image on peut noter la présence de plusieurs variétés d'insecticides sous forme de poudre ces produits sont généralement utilisés pour la protection des grains stockés et de légumineuse.

**Photo 9 :** Grosplant 4803C 1L et 5L



**Source :** Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain Yaoundé (immeuble JACO), 17 avril 2021.

Cette photo nous présente un bidon de 5 litres qui contient un insecticide utilisé en agriculture pour lutter contre les insectes et les fourmis à dose de 30 ml dans 15 l d'eau qui attaque les caféiers, les cacaoyers et les agrumes. Il est également utilisé dans les cultures maraîchères pour lutter contre les fourmies et les chenilles.

**Photo 10 :** Divers type d'engrais et produits phytosanitaire



**Source :** Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain Yaoundé (immeuble JACO), Yaoundé, le 18 décembre 2021.

Sur cette image, on dénombre plusieurs types de produits qui sont des engrais et des produits phytosanitaires. Les engrais sont quasiment confondus d'avec les phytopharmaceutiques parce qu'ils ont le même mode de conservation de 1 L à 5 L. On peut alors en ce moment que les engrais n'existe pas seulement sous la forme liquide mais aussi liquide.

## 2. Société Agrishop

AGRISHOP est aussi une société importatrice au même titre que JACO. Elle joue le même rôle dans la commercialisation des engrais et des produits phytosanitaires. Ces produits ne viennent pas seulement de la chine et de la Belgique, elle a d'autre fournisseur qui sont des

importateurs à l'instar de JACO, CPA, YARA, VELIA, SINOCAM, SEMAGRI<sup>45</sup>. La liste est loin d'être exhaustive. Toutefois AGRISHOP détient l'exclusivité<sup>46</sup> sur certains produits c'est-à-dire certains engrais et produits phytosanitaires portent le nom de l'entreprise et ces produits ne seront vendus ni par SINOCAM, ni par VELIA et vice versa. Généralement la commercialisation de ces produits se font en deux étape : d'abord au niveau de la promotion pour faire connaître le produit pour ceux qui ne sont pas connus et aussi au niveau de la simple commercialisation.

C'est pourquoi selon la FAO :

La fonction de la commercialisation à deux parties essentielles ; la distribution efficace de façon assurer que les bons produits sont disponibles pour les agriculteurs au bon moment et au prix opportun, en accord avec la fourniture d'un service fiable et la commercialisation active qui est un processus continu par lequel les distributeurs cherchent constamment de nouveaux moyen d'augmenter les ventes d'engrais pour leur bénéfice mais aussi celui des agriculteurs<sup>47</sup>.

Il y'a des boutiques spécialisées qui font dans ce domaine. Ces boutiques en générale sont des succursales des sociétés monde Vert, AGRISHOP, JACO installées à Bafia, Ntui, Obala et à Nanga et Eboko à côté de ceux-ci se trouvent aussi celles qui vendent juste au regard des besoins. Ils sont parfois de simples détaillants qui vendent sans savoir de quoi il est question.

A propos Fotsing Marie s'exprime : Je ne suis qu'une simple commerçante mon rôle ici est de vendre les engrais et même les produits phytosanitaires aux agriculteurs en ce qui concerne l'orientation du planteur sur l'usage du produit à appliquer ma connaissance est limitée<sup>48</sup>.

### 3. Société IB SARL

International Business Sarl (IB) est une structure qui fait dans le commerce général, la prestation des services import-export, la vente des engrais, des produits agricoles, des produits phytosanitaires et du matériel agricole etc. Elle est basée à Yaoundé au club France et est en partenariat avec la société FERTILEX basée en Espagne leur principal fournisseur d'engrais et de produit phytosanitaire.<sup>49</sup> Tout comme les autres sociétés importatrices d'intrants agricoles, Fertilex importe plusieurs types d'engrais et produit phytosanitaire qui répondent aux besoins

<sup>45</sup> Frédéric Youmsie, 35 ans, commerçant d'engrais Agrishop, Yaoundé, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>46</sup> *Idem*.

<sup>47</sup> AMINADER, FAO, "Stratégie en...", Rome, 2000, p. 51.

<sup>48</sup> Fotsing Marie, 30 ans, vendeuse, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>49</sup> Etoma Ndongo salomon, 53 ans, Directeur général Fertilex, Yaoundé, entretien le 11 novembre 2021.

des producteurs camerounais et aux différents types de plantes en fonction de la zone du pays. C'est dans ce sens qu'Etoma Ndongo Salmon cacaoculteur décrit :

Fertilex est une société Espagnol j'ai découvert ses produits lors d'un voyage au Brésil et j'ai constaté qu'ils utilisent le cacao comme nous au Cameroun et que c'était une culture saisonnière tout comme chez nous. Tout le monde sortait le matin pour se rendre dans sa plantation et pendant la période de récolte chacun revenait avec une quantité importante de cacao. Chez-nous au Cameroun, les récoltes se faisaient une ou deux fois par An comme c'est le cas en Espagne. En ce moment j'ai été intéressé et quand j'ai pu obtenir l'adresse de la structure, je suis entré en contact avec le producteur ce qui a permis de passer la première commande activert vital (1) et activer sprint (2). Ce sont les deux produits qui m'ont le plus marqué puisqu'à la base nous sommes des aquaculteurs. Et ce sont les deux produits que les agriculteurs utilisent le plus en Espagne. On s'est engagé mon équipe et moi on a fait la promotion et aussi le tour des villages on s'est rendu compte que seule une minorité connaissait l'existence des engrais et ceux qui connaissaient gardaient ça pour eux. Le produit a été apprécié par ceux qui maîtrisent et ceux dont les récoltes étaient mauvaises les accusaient autres d'avoir un serpent qui volait le cacao chez les autres. C'est de cette façon que nous les avons éduqués sur la question des engrais et des produits phytosanitaires et actuellement ils sont tous connectés à cela.<sup>50</sup>

A partir de ces propos, il est clair que la structure Fertilex existe au Cameroun grâce à sa détermination et la curiosité d'un cacaoculteur qui a mis en exergue le fruit de sa présence au Brésil. Après deux ans d'existence, ils ont déjà des succursales à Ntui dans le Mbam et Kim et Bangassina et ailleurs. Il ne compte pas s'arrêter là, leur objectif est d'étendre la structure sur tout le territoire National.

**Photo 11 : Engrais KIT GARDEN**



**Source :** Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain, Yaoundé, 17 avril 2022.

<sup>50</sup> Etoma Ndongo salomon, 53 ans, Directeur général Fertilex, Yaoundé, entretien le 11 novembre 2021.

Activert Vital (1) et Activert Sprint (2) sont des engrais destinés au cacao. Le premier est utilisé lorsque la plante est encore jeune. Il est conseillé pour le développement racinaire de la plante et Activert Sprint (2) n'est pas utilisable sur les jeunes plantes. Les cacaoculteurs en général combinent souvent les deux pour les appliquer sur des plantes assez mûres. Ces produits sont aussi utilisés sur les cultures maraîchères, sur les fruits sauf le maïs parce qu'ils feront en sorte que le maïs aient plusieurs têtes qui vont pousser et les rendements ne seront plus satisfaisant.<sup>51</sup>

**Photo 12 :** Engrais NPK 18-18-18



**Source :** Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain, Obala, 02 décembre 2021.

Il s'agit ici d'un engrais efficace pour toutes cultures que ce soit le manioc, le plantain, le macabo, les cultures vivrières en général et les cultures de rentes. Il vient en granulé et on peut aussi l'utiliser comme engrais foliaire.<sup>52</sup>

### **C. La distribution des produits biologiques**

Depuis plusieurs années, le Cameroun se concentre à la pratique d'une agriculture bio. La fabrication des engrais locaux répondant aux attentes des agriculteurs deviennent en ce

<sup>51</sup> C. Surre et R. Ziller, *Le palmier à huile*, Paris, Larousse et MAISONNEUVE, 1963, p. 42.

<sup>52</sup> Rapport de la commune de Bafia sur l'évaluation des prix des produits locaux, 2001, p. 54.

moment un impératif pour le producteur. La région du Centre dispose en son sein quelques structures de distribution d'engrais organiques. Cette partie vise donc à montrer comment se fait la distribution des engrais biologique dans la région du centre.

A l'heure actuelle, il est difficile de parler de distribution du compost dans la région du Centre à cause des entreprises de production presque absente. Dans quasi toutes ces zones où notre étude a été menée nulle part nous avons vu une société de production d'engrais organique. Les agriculteurs ou alors les producteurs agricoles faisaient toujours recours aux engrais minéraux<sup>53</sup>. Nonobstant ce déficit on note néanmoins la présence de certaines structures qui font dans la distribution des engrais biologiques à l'instar du Cérès agricole basée à Yaoundé ayant pour fournisseur principal EM Cameroun. Certains de ses produits viennent de Bafoussam et de Bamenda. A cet effet, Meliga Essimi Célestine affirme :

Les produits les plus commercialisés dans notre structure sont les produits d'EM et nous les utilisons dans l'élevage et dans la production animale et végétale et toute personne désireuse de faire l'agriculture. Nos clients ont toujours été satisfaits du compost que nous les livrons.<sup>54</sup>

**Photo 13** : Fraise produit à partir du compost



**Source** : Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain, Yaoundé, 17 avril 2022.

<sup>53</sup> J. Asangou, "L'homme et la nature : une coopération complémentaire", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007, p. 67.

<sup>54</sup> Meliga Essimi Célestine, 42 ans, Directrice Cérès agricole, Yaoundé entretien le 17 janvier 2021.

Cette image présente une plante appelée fraise produite généralement dans les pays occidentaux et déjà disponible localement grâce à l'avancée significative des recherches sur le compost. Pour permettre à la plante de mieux se développer après avoir mis le compost on la paille<sup>55</sup> puis on arrose deux fois par jour ce qui permet à la plante de ne pas sécher de toujours garder sa fraîcheur.

La distribution des produits organiques est assez complexes. Parfois, pour écouler les produits, les producteurs établissent un partenariat avec les vendeurs de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques pour pouvoir faire la promotion des produits biologiques qu'ils fabriquent.<sup>56</sup> Ils passent aussi par des campagnes agricoles qui débutent généralement dans le mois de mars de chaque année pour la promotion et la vente de ces produits. Certains importateurs comme IB Sarl ne faisant pas dans la production des produits biologiques mais étant en partenariat sont sollicité par certains de ces clients pour la fabrication du compost, ce qui nécessite en ce moment une somme importante pour l'avoir. C'est la raison pour laquelle une offre de service en matière de production biologique nécessite de gros moyens. Quand un client a besoin du compost, ils vont dans son champ pour le faire de façon traditionnelle à partir des déchets d'animaux, des résidus végétaux ménagers et ils le font de manière étager. Tout ceci moyennant la somme de 50 mille FCFA et plus parce qu'en même temps ce prix varie en fonction de la quantité d'engrais et de la superficie.<sup>57</sup>

Ces interventions montrent combien de fois la distribution de l'engrais organique est encore limitée vu sa cherté et aussi le fait que les agriculteurs ont une préférence pour les produits chimiques.

### **III. LES QUALITES DES CLIENTS ET LES PRIX**

Les clients des entreprises et établissements fournisseurs d'engrais et des produits phytosanitaires dans la région du centre Cameroun sont diversifiés. Toutes les catégories sociales impliquées dans les activités agro-pastorales sont des potentiels acheteurs d'engrais et phytopharmaceutiques toutes fois les prix de ces différents produits sont un casse-tête chinois pour tous les clients.

---

<sup>55</sup> Benjamin Mvilongo, 30 ans, vendeurs Cérès agricole, Yaoundé, entretien le 14 décembre 2021.

<sup>56</sup> *Idem.*

<sup>57</sup> Mokeng Mandjan Marcel Armand, 43 ans ingénieur agronome/ socio-économiste, Yaoundé, entretien le 13 novembre 2021.



## A. Typologies des clients

L'agriculture étant une activité convoitée, il n'existe pas une différence de genre en ce qui concerne sa pratique, homme comme femme l'exerce soit pour des raisons lucratives, soit dans le but de se nourrir surtout qu'il est visible que ces deux catégories pratiquent une activité agricole, spécifique, et utilisent les intrants agricoles pour augmenter la production<sup>58</sup>.

### 1. Les agriculteurs indépendants

En ce qui concerne les Hommes, ce sont les planteurs ou les propriétaires de plantations des produits de rentes (cacao, café) qui sont les principaux acheteurs d'engrais et de produits phytosanitaires. C'est dans ce sens qu'un cacaoculteur affirme : "Les produits phytosanitaires et les engrais que nous achetons, nous utilisons dans la culture du cacao. Nous les utilisons parce que la terre devient de plus en plus infertile, et ces produits permettent de booster notre production."<sup>59</sup>

Au regard de ce témoignage, on constate que les intrants agricoles ont fortement influencé la vie des agriculteurs dans la région du centre. C'est toujours dans le même ordre d'idée qu'un autre cacaoculteur intervient :

Le cacao est une culture très importante dans ce département. Pour un résultat irréprochable, l'usage des engrais et des produits phytosanitaires sont incontournables. La qualité et surtout le respect du dosage le sont également. Ces engrais foliaires et les engrais granulé (20.10.10) ont la même efficacité et à l'achat ils coûtent 18.000FC le sac de 50kg.<sup>60</sup>

L'activité agricole est conditionnée par l'usage des engrais et des produits phytosanitaires surtout pour ces planteurs qui ont une superficie d'au moins un hectare. Il y'a aussi certains agriculteurs qui font dans la maraichère seulement la majorité s'est concentrée sur la culture du cacao<sup>61</sup>. Pour ce qui est des femmes, elles sont aussi de potentielles clientes d'engrais et de produits phytosanitaires. Elles sont plus concentrées dans les cultures vivrières et maraichères telles que macabo, maïs, le manioc, la tomate, le piment etc. qui sont liés à la consommation. C'est dans cette optique que Madame Malaxina Marceline témoigne :

Bien que les engrais et les produits phytosanitaires coûte déjà chères, son usage est très important surtout pour nous qui faisons dans la maraichère parce qu'il y'a des saisons ou les cultures sont vraiment perturbées. Ces produits sont considérés comme le bienvenu pour les agriculteurs de la

<sup>58</sup> Tournier, *Les bases économiques...*, p. 90.

<sup>59</sup> Ferdinand Awana Ngono, 53 ans, agriculteur, Nkombibang, entretien le 11 novembre 2021.

<sup>60</sup> Eloundou Awana Dieudonné, 67 ans, agriculteur, Nkambibang, entretien le 02 décembre 2021.

<sup>61</sup> R. Boguino, "Production et commercialisation du cacao à Bafia 1960-2006 : approche historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020, pp. 88-91.

Région du centre. grâce à l'usage de ces produits, la région est ravitaillée ainsi que d'autre ville du pays et même nos frères des pays voisins comme la Guinée et le Gabon.<sup>62</sup>

Au regard de l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du centre on peut dire sans risque de se tromper que ceux-ci ont joué un rôle important dans l'affirmation quotidienne dans la vie paysanne dans cette région.

## 2. Les Organisations

Les GIC et les grands exploitants agricoles font également partie intégrante des clients d'engrais et de produits phytosanitaires. A la seule différence que ceux-ci achètent en gros à Yaoundé avant de passer à une redistribution aux différents membres. Dans la majeure partie des cas, les plus grand exploitants agricoles de cette région et même ceux des GIC sont des cacaoculteurs et les exploitants maraichères. Jusque dans les années 1992 l'usage des engrais chimique posait encore d'énormes problèmes dans la région du centre parce que ceux-ci n'avaient aucune notion et leur usage par les exploitants agricoles dépendait du niveau d'étude sur un effectif de six exploitants ayant acheté du NPK 20-10-10<sup>63</sup>. En 1992, on assiste à un taux d'accroissement de 20% qui est faible par rapport aux attentes escomptés. En 2008, on dénombre 1171 exploitations cacaoyers dans la région du centre. Outre la cacaoculture, l'assolement des exploitations cacaoyers est largement dominé par les cultures vivrières annuelles ou pluriannuelles.<sup>64</sup> En 2010 dans la région le taux d'engrais minimal est de 9,5% et celui des produits phytosanitaires 20,8%.

En effet, l'usage des intrants agricoles est tributaire de la superficie et de la diversité des cultures souhaitées. Ceci facilite la compréhension sur les dépenses monétaires effectuées par ces exploitants agricoles, il ne suffit pas seulement d'utiliser les intrants mais des appareils de traitements comme des pulvérisateurs, l'entretien des ouvriers, les crétyls<sup>65</sup> et parfois pour un montant de 300.000 FCFA<sup>66</sup> et plus. Ceci toujours en fonction de la grandeur de la plantation. C'est aussi dans ce sens qu'un exploitant agricole affirme :

En saison de campagne de chaque année, les boutiques d'engrais sont saturées à cause de la présence des agriculteurs qui viennent se ravitailler malgré que les prix des engrais ne font que

---

<sup>62</sup> Malaxina Marceline, 50 ans environs, cultivatrice, Monatéle, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>63</sup> AMINADER, enquête engrais 1992, Yaoundé, Octobre 1993, P. 96.

<sup>64</sup> P. Jagout, et al., *Diversification des Exploitations Agricoles à Base de Cacaoyer au Centre Cameroun : Mythe ou Réalité ?*, Yaoundé, CIRAD, 1989, p. 27.

<sup>65</sup> Ngono André, 55 ans, Monatéle, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>66</sup> Ngono André, 55 ans, Monatéle, entretien le 02 novembre 2021.

croître. Le prix du sac d'urée est déjà à plus de 20 mille francs. Mais comme nous avons de grande plantation ceci devient obligatoire<sup>67</sup>.

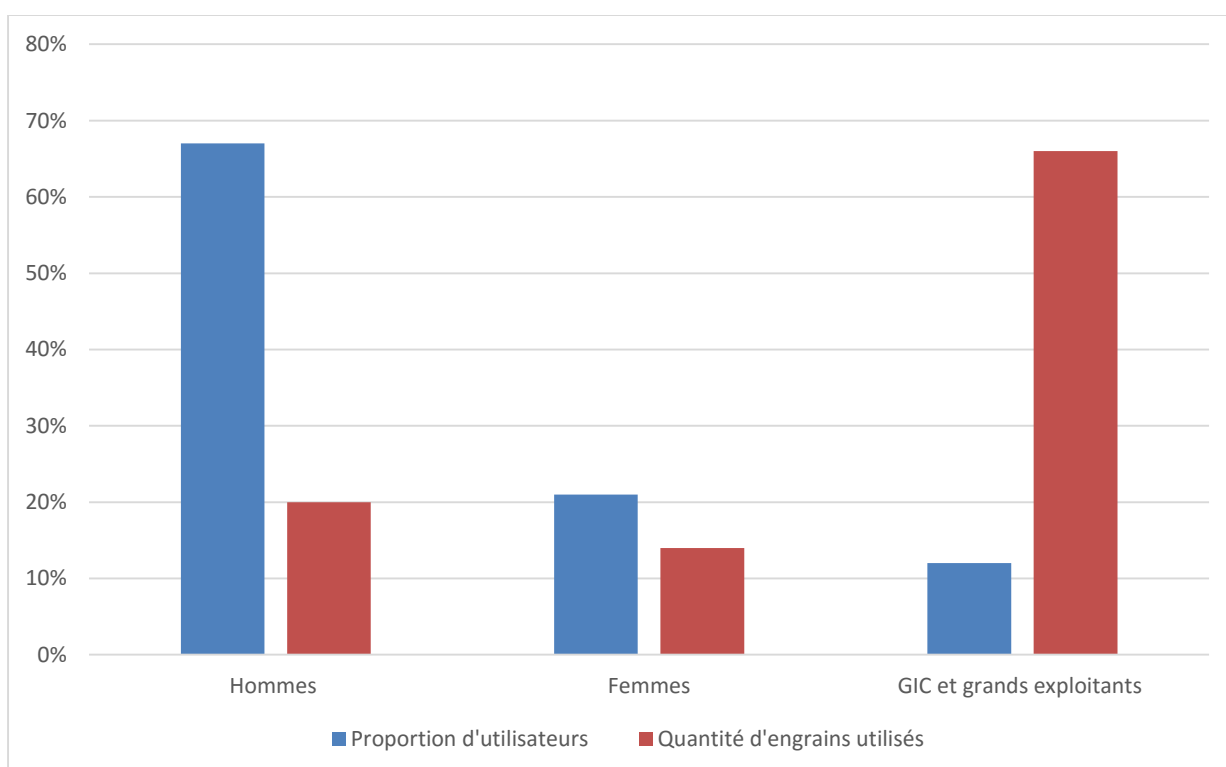
**Tableau 13:** Répartition des utilisateurs des engrais dans la région du Centre

	Hommes %	Femmes %	GIC et Grands Exploitants %	TOTAL
Proportion d'utilisateurs	67	21	12	100
Quantité d'engrais utilisée	20	14	66	100

**Source :** Tableau réalisé lors des enquêtes de terrain, Yaoundé, le 18 novembre 2021.

D'après ce tableau tiré à partir des données du terrain, on constate que les GIC et les exploitants agricoles sont peu en terme de proportion, mais ils sont ceux-là qui utilisent le plus d'intrants agricoles. Ceci explique dans une certaine mesure l'intérêt pécunier qu'on ces exploitants dans l'agriculture. Produire en grande quantité et se faire de l'argent sont leur devise première.

**Graphique 4 :** Répartition des utilisateurs des engrais dans la région du Centre



**Source :** enquête auteur, graphique réalisé à partir de données du terrain, Yaoundé, le 18 novembre 2021.

<sup>67</sup> Menounga Eugène, agriculteur, Obala, entretien le 09 novembre 2021.

Le graphique ci-dessus présente trois catégories de cultivateurs. Ces catégories d'utilisateurs sont représentées par des bandes bleues et les quantités d'intrants utilisées par ces différents groupes de personnes en rouge. Ce graphique laisse entrevoir les plus grands consommateurs d'intrants agricoles. Les GIC et les grands exploitants agricoles sont les plus petits en effectifs mais demeurent les plus grands utilisateurs d'engrais et de produits phytosanitaires suivis des hommes et après des femmes. Ceci est dû au fait que ces grands exploitants ont besoin d'augmenter la production et se faire des bénéfices.

## **B. Les Prix Des engrais et des produits phytosanitaires**

Après avoir obtenu son agrément de commercialisation, l'entreprise doit apporter l'échantillon du produit qu'elle souhaite commercialiser au sein du contrôle de qualité des intrants et des produits agricoles du MINADER. Et lorsque cet engrais ou le produit phytosanitaire est validé ou alors destinés aux cultures mentionnées, la DRCQ va le dire à travers un rapport pour qu'ils soient commercialisés en grande quantité. C'est à ce niveau qu'intervient le ministère du commerce pour l'homologation des prix à travers un document portant mercuriale des prix en début de chaque année et c'est la mercuriale des prix qui indique la référence ainsi que le prix de l'engrais et du produit phytosanitaire.<sup>68</sup>

### **1. Les prix des engrais**

Les prix des engrais chimiques sont fonction des spéculations, on peut avoir des engrais pour la tomate et des engrais pour le cacao.<sup>69</sup> Ces prix varient aussi en fonction du fabricant de la qualité de l'engrais et du produit phytosanitaire, de la marque et du vendeur. En fonction des vendeurs parce que les temps deviennent difficiles et chacun veut avoir une plus-value au-dessus du prix qui est préalablement fixé.<sup>70</sup> Chez AGRISHOP à Bafia l'engrais 20.10.10 coûte 18.500 FCFA et le sac d'engrais de l'urée de 50kg coûte 15.000 FCFA. Ils peuvent écouler 20 à 50 sacs d'engrais par jour et en ce qui concerne les produits phytosanitaires c'est inquantifiable.<sup>71</sup>

<sup>68</sup> Tchanga Boris, environ 38ans, service des marchés du DDADER, Bafia, entretien le 10 novembre 2021.

<sup>69</sup> Ngaleu Francine, 30 ans environ, commerçante agri shop, Bafia, entretien le 15 septembre 2021.

<sup>70</sup> Ngaleu Francine, 30 ans environ, commerçante agri shop, Bafia, entretien le 15 septembre 2021.

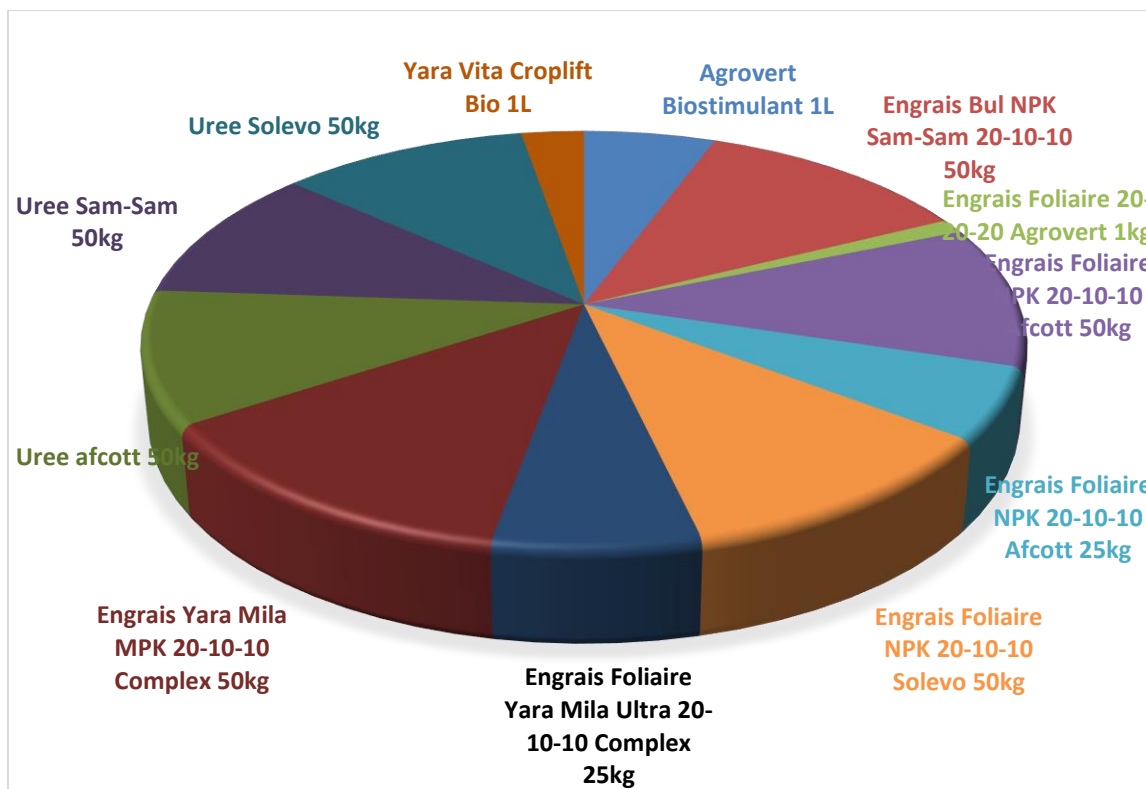
<sup>71</sup> <http://www.connaissanceoxydation/pdf/club-engrais.com>. Consulté le 13 Aout 2021, à 10h15min.

**Tableau 14** : Prix de quelques engrais chimique en 2018

Référence	Désignation et caractéristiques des articles	Conditionnement/unité	Prix unitaire H.TVA
41.003-170042	Agrovert Biostimulant 1L	1pièce	9 344
41.003-170004	Engrais Bul NPK Sam-Sam 20-10-10 50kg	1pièce	19734
41.003-170012	Engrais Foliaire 20-20-20 Agrovert 1kg	1pièce	1802
41.003-170039	Engrais Foliaire NPK 20-10-10 Afcott 50 kg	1pièce	18 113
41.003-170034	Engrais Foliaire NPK 20-10-10 Solevo 25kg	1pièce	91 71
41.003-170022	Engrais Foliaire NPK 20-10-10 Solevo 50kg	1pièce	18 113
41.003-170028	Engrais Foliaire Yara Mila Ultra 20-10-10 Complex 25kg	1pièce	10 781
41.003-170027	Engrais Yara Mila NPK 20-10-10 Complex 50kg	1pièce	21 275
41.003-170035	Uree afctt 50kg	1pièce	16 963
41.003-170038	Uree Sam-Sam 50kg	1pièce	17250
41.003-170031	Uree Solevo 50kg	1pièce	17 633
41.003-170044	Yara Vita Croplift Bio 1L	1pièce	4 456

**Source:** Tableau réalisé lors des enquêtes de terrain (des Archives du MinCommerce), Yaoundé, le 10mars 2022.

**Graphique 5 : Prix de quelques engrais utilisés dans la région du centre en 2018**



Source : Réalisé à partir de données du MinCommerce, Yaoundé, le 10mars 2022.

Le graphique laisse entrevoir les différents types d'engrais utilisés non seulement à partir des quantités du produit mais aussi à partir de la marque et de la maison de fabrication. L'engrais Yara Mila, l'engrais foliaire NPK 20 10 10, l'engrais foliaire NPK 20 10 10 Afcott 50kg, l'engrais bul NPK sam sam 20 10 10 50kg, l'urée sam sam 50kg, l'urée afcott 50kg et l'uree solevo 50kg sont les plus utilisés en agriculture au courant de cette années 2018.

## 2. Les prix des produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires ne sont pas en reste, reconnus par leur puissance protectrice des vergers et tant convoités par les amoureux de l'or vert<sup>72</sup>, les prix des phytopharmaceutiques se distinguent aussi en fonction de la qualité de la quantité et même du vendeur. Les agriculteurs de la région du Centre s'y accommodent afin de maintenir leurs cultures en bonne santé.

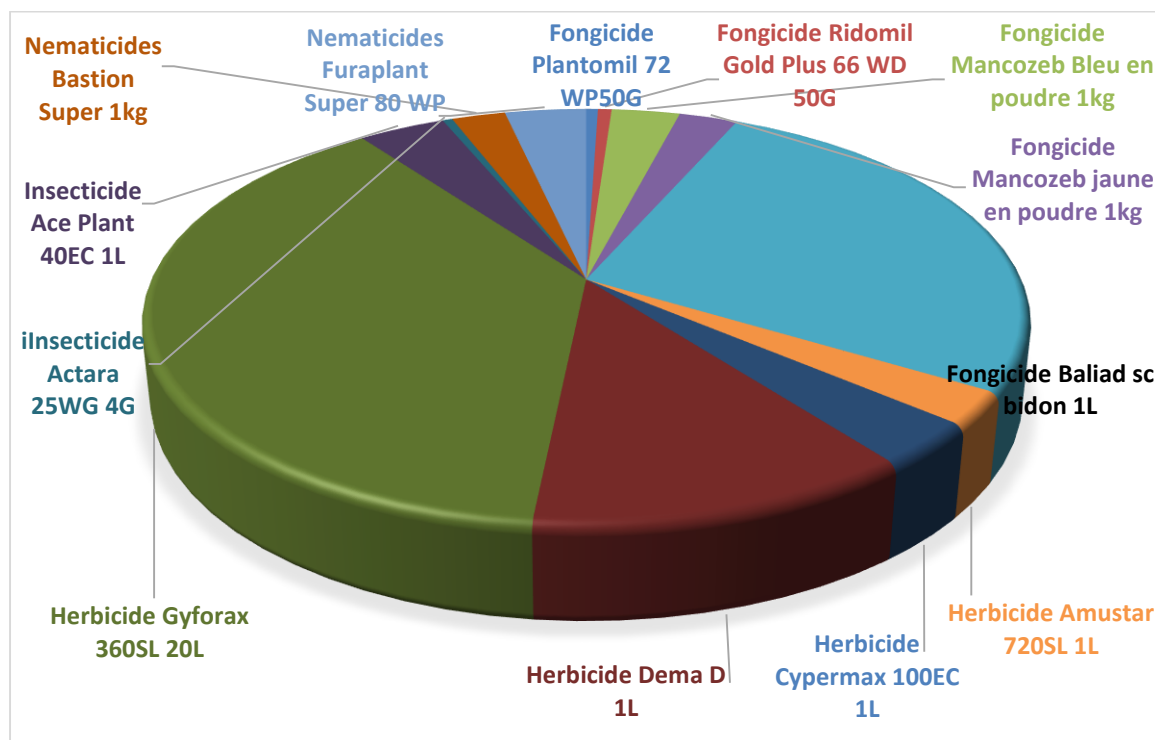
<sup>72</sup> V. E. Ze Ateba, "La production et la commercialisation d'Ananas et son impact dans l'arrondissement d'Awaé : 1990-2013", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé1, 2017, p. 50.

**Tableau 15** : Prix de quelques produits phytosanitaires en 2018

<b>Référence</b>	<b>Désignation et caractéristiques des articles</b>	<b>Conditionnement/unité</b>	<b>Prix unitaire H.TVA</b>
41.002-170045	Fongicide Plantomil 72 WP 50G	1pièce	690
41.002-170046	Fongicide Ridomil Gold Plus 66 WD 50G	1pièce	805
41.002-170035	Fongicide Mancozeb Bleu en poudre 1kg	1pièce	4025
41.002-170032	Fongicide Mancozeb jaune en poudre 1kg	1pièce	3450
41.002-170006	Fongicide Baliad sc bidon 1L	1pièce	36417
41.002-170055	Herbicide Amustar720SL 1L	1pièce	3450
41.002-170113	Herbicide Cypermax 100EC 1L	1pièce	4600
41.002-170054	Herbicide Dema D 1L	1pièce	16388
41.002-170078	Herbicide Gyforax 360SL 20L	1pièce	51750
41.002-170015	Insecticide Ace Plant 40EC 1L	1pièce	5125
41.002-170003	Insecticide Actara 25 WG 4G	1pièce	575
41.002-170118	Nematicides Bastion Super 1kg	1pièce	3163
41-002-170025	Nematicides Furaplant Super 80 WP	1 pièce	4792

**Source** : Tableau réalisé lors des enquêtes de terrain Yaoundé (Archives du MinCommerce), le 10 mars 2022.

**Graphique 6** : Prix de quelques produits phytosanitaires utilisés dans la région du centre en 2018



**Source** : Réalisé à partir de données du MinCommerce, Yaoundé, le 10 mars 2022.

Ce tableau est un récapitulatif de certains produits phytosanitaires et leurs prix. Il montre que certains produits phytosanitaires sont peu coûteux et d'autres ont des prix élevés en fonction aussi des quantités. Le graphique nous montre de façon précise et immédiatement visible les différentes nuances parmi les produits phytosanitaires les plus utilisés. Ainsi remarque-t-on que l'herbicide Gyfomax 360 SL 20L, l'herbicide dema et le fongicide mancozeb jaune en poudre 1kg sont les plus utilisés. Malgré la présence notoire des produits phytosanitaires dans la région du centre, les prix de ces produits ne sont pas à la portée de tous les cultivateurs et parfois sont plus élevés que leur pouvoir d'achat<sup>73</sup>.

A cet effet, ceux-ci peinent pour s'en procurer souvent au prix de lourds sacrifices. La conjoncture actuelle ne leur permet pas de mieux s'épanouir ; surtout qu'à côté ils doivent scolariser leurs enfants, prendre soin de leurs familles et veiller aussi à leurs propres épanouissement. Cette situation devient de plus en plus pénible quand on a pour seule source de revenu l'agriculture. C'est dans cette optique qu'un agriculteur affirme :

<sup>73</sup> Rapport annuel sur la baisse des prix et coûts de production sur les produits, 1998, pp. 18-21.



Au fur et à mesure que le temps passe la vie devient difficile et les charges s'augmentent. Au paravent ces produits phytosanitaires n'étaient pas chers on avait la possibilité de s'en procurer une bonne quantité selon que notre bourse nous la permettait et développer par-là d'autre culture. Mais avec le temps, il y'a eu une augmentation drastique des prix les produits comme le poli force qui coûtait 7500 FCFA et dina cacao 3000 FCFA sont passés à 10000 FCFA. Ce qui a fait naître chez les agriculteurs, de Mona télé un sentiment de découragement malgré leur efficacité sur les cultures de rente et sur les cultures maraîchères.<sup>74</sup>

Au regard de ces propos on se rend compte que les intrants agricoles sont une nécessité pour ces agriculteurs. Seulement, ils sont confrontés à une difficulté liée à l'accessibilité des prix, ce qui peut créer un pont entre l'offre et la demande. C'est également dans ce sens que Monsieur Messolo Emmanuel affirme :

La pratique de l'agriculture nous a permis de ne plus aller dans les grandes métropoles comme Yaoundé et Douala parce qu'on exerce ce métier qui nourrit son Homme. A présent nous rencontrons d'énormes contraintes qui avant étaient inexistantes. Les prix des engrais et des produits phytosanitaires coûtent les yeux de la tête et cela dépend aussi de la saison. Et si nous ne les utilisons pas la production sera médiocre. Nous vivons actuellement une situation totalement étrange.<sup>75</sup>

### **3. Réglementation sur les prix des engrais et des produits phytosanitaires biologiques**

On ne peut pas véritablement parler d'une législation sur les prix des engrais et des produits phytosanitaires parce qu'elle n'existe pas. En matière commerciale, il y'a ce qu'on appelle produit homologué c'est-à-dire l'Etat fixe les prix et il veille au respect de ces prix. Il y'a tout une liste que l'Etat fixe les prix qui est appelé produit soumis à l'homologation préalable, dont les engrais et les produits phytosanitaires n'en font pas partie.<sup>76</sup> Néanmoins, l'Etat peut contrôler les prix à partir des factures d'achat : le vendeur est libre de vendre mais il a une marge bénéficiaire tolérée.<sup>77</sup> Ceci veut tout simplement dire que si le commerçant achète les engrais avec une facture de dix mille Franc l'Etat applique un pourcentage de bénéfice(-3%) si le commerçant vend peut-être à 11500 FCFA, et qu'il respecte le pourcentage, en ce moment aucune sanction n'est prévue. Par contre s'il vend à 14000FCFA en ajoutant le pourcentage par rapport à ses factures d'achat, l'Etat sous-entend qu'il a majoré le prix et sera sanctionné pour hausse illicite des prix.<sup>78</sup>

<sup>74</sup> Abanda Messi, 60 ans, agriculteur, Nkmbibang, entretien le 11 novembre 2021.

<sup>75</sup> Messolo Messi, 50 ans, agriculteur, Nkombibang, entretien le 11 novembre 2021.

<sup>76</sup> Ntolo Narcisse, environ 42ans, service des marchés du MINADER, Yaoundé, entretien le 10 novembre 2021.

<sup>77</sup> *Idem.*

<sup>78</sup> Honle Bernard, 35ans environ, responsable phytosanitaire délégation Départementale de Bafia, Bafia, entretien le 21 septembre 2021.

Les amendements minimales ou saisie et vente aux enchères s'élève à 30 mille Franc. Elles peuvent aller à 200 mille Franc voir 500 mille Franc et même plus si l'assujetti n'a pas payé.<sup>79</sup>

### C. Les prix des produits organiques

Il n'existe pas une loi portant uniquement sur les intrants organiques mais la législation portant sur les produits chimiques est valable également pour les produits organiques ou biologiques, tant sur leurs usages que sur leur importation. Toutefois, de même qu'il n'existe pas une législation sur les prix des produits chimiques, il en est de même pour ce qui est des produits organiques. Les prix des produits organiques dépendent de celui qui les possède et en fonction du client. Les éléments du terrain ont montré que ces engrais se vendent en sac et en kilo et les prix sont fixés de façon anarchique et de gré à gré c'est-à-dire, le maître d'ouvrage à la possibilité d'acquérir les engrais avec besoin de publicité d'un prestataire. Soit l'adjudicateur et le soumissionnaire se sont mis d'accord sans appel d'offre. Ici, les prix ne sont ni connus et ni encadrés par la mercuriale des prix du Ministère du commerce, et ces prix ne connaissent pas une variation de l'ordre par région comme c'est le cas avec les engrais et produits phytosanitaires chimiques qui est de -3% pour la région du centre et du littoral.

Les données du terrain ont montré qu'il existe quand même des entreprises spécialisées dans la fabrication des produits organiques mais ils sont fortement critiqués par certains agriculteurs et même par certains importateurs sur le marché local en ce sens que ce sont des produits frelatés. Certains agronomes soutiennent l'idée selon laquelle parler de produit biologique en ce moment est un abus de langage parce qu'elle exclut l'usage des produits chimique de synthèses et met des barrières à l'usage des intrants agricoles. La fabrication des intrants organiques est à priori faite à base de toutes déjections animales et les ordures ménagères. Ceci peut nous emmener à comprendre la difficulté qui existante au niveau de son prix surtout que on les compte du bout des doigts ces producteurs locaux qui exercent dans le domaine. C'est pourquoi les produits qui viennent de Bamenda coûtent trois mille francs mais une fois à Yaoundé (Ntui, Bafia, Obala) coûtent six mille francs.<sup>80</sup>

---

<sup>79</sup> Honle Bernard, 35ans environ, responsable phytosanitaire délégation Départementale de Bafia, Bafia, entretien le 21 septembre 2021.

<sup>80</sup> Les coûts des produits varient en fonction des périodes, des saisons. Voir aussi D. Meda, *Le travail : une valeur en voie de disparition*, Paris, l'Harmattan, 1996, p. 50.

Bien que le fumier de poule reste très utilisé et apprécié par les maraichers, sa disponibilité dans les magasins de vente du village ainsi que son prix restent des contraintes à l'activité agricole plus précisément dans le secteur maraicher. Depuis la connaissance bénéfique du fumier de poule dans la fertilisation des légumes, le fumier est devenu un intrant indispensable pour la production des légumes. Cependant, on observe des périodes où cet intrant se fait rare notamment au mois d'octobre<sup>81</sup>. De plus le coût du sac de 40kg de fiente qui variait entre mille trois cent francs et mille huit cent, aujourd'hui coûte plus de cinq mille francs. Seuls quelques maraichers pratiquant l'élevage sont à l'abri des pénuries d'engrais organique.<sup>82</sup>

Au terme de cette analyse des grands axes de ce chapitre, il ressort que ces chaînes d'approvisionnement en produits phytosanitaires et en engrais au bénéfice des populations du centre débutent au niveau international où l'on retrouve les multinationales spécialisées dans la production de ces intrants. C'est pourquoi les importateurs occupent une place de choix dans cette chaîne car ce sont les intermédiaires entre ces multinationales, les grossistes et les détaillants sur le plan national.

Au niveau national il est important de noter la présence de quelques producteurs mais dont la production ne peut couvrir l'ensemble des besoins non seulement de la région du centre mais du territoire camerounais tout entier. Les grossistes et les commerçants sont donc les maillons essentiels de la distribution de ces différents produits agricoles. Ceux-ci se déploient à travers les programmes gouvernementaux, les infrastructures commerciales et des distributeurs locaux spécialisés dans les produits traditionnels. La variété des distributeurs et la diversité des produits expliquent la fluctuation de ces produits, aussi bien dans les grands centres urbains que dans les zones enclavées. Cette variété étant due au fait que la typologie des clients soit variée car elle part de l'entrepreneur agricole au petit cultivateur. Il ressort donc que la question de la distribution, de la commercialisation et de l'accès aux intrants agricoles dans la région du Centre relève d'un véritable chemin croix par les paysans de la région du Centre qui rencontrent les difficultés multiformes comme la plupart des vendeurs qu'ils soient grossistes ou détaillants.

---

<sup>81</sup> D. Meda, *Le travail : une valeur en voie de disparition*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 50.

<sup>82</sup> Onana Onana, "Fertilisation Parle"..., p. 2.

**CHAPITRE III : LES DIFFICULTÉS MULTIPLES LIÉES À  
LA COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES  
ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA  
RÉGION DU CENTRE**

Pour les paysans de la région du Centre Cameroun, qu'ils soient entrepreneurs agricoles ou petits cultivateurs, l'accès aux intrants agricoles qu'ils soient organiques ou chimiques est marqué par d'innombrables difficultés. Si l'État a obligé une réglementation organisant l'ensemble du secteur, il n'en demeure pas moins que des vides juridiques et des incompréhensions de divers ordres ne permettent pas que la commercialisation et la distribution des engrais dans la région du centre se passent en toute quiétude. Les paysans tout comme les entrepreneurs rencontrent au quotidien des difficultés qui n'ont pas encore trouvé de solution.

Ce chapitre aborde les différentes difficultés liées à la commercialisation et à la distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre. Il met l'accent sur les difficultés d'ordre économique à l'instar du coût élevé des produits, les problèmes de contrefaçon et contrebande des produits et en fin les difficultés d'ordre politiques et managériales.

## **I. LES DIFFICULTES LIEES A L'ACQUISITION DES PRODUITS**

Plusieurs raisons sont à l'origine de l'inaccessibilité de ces produits. Parmi ces difficultés il y'a le coût élevé des engrais et des produits phytosanitaires, le nombre limité d'établissement de commercialisation et l'absence d'industries de production.

### **A. Le coût élevé des produits**

Depuis 2005, la consommation d'engrais au Cameroun s'est nettement renforcée. De l'ordre de 5kg/ha en 2005, Le taux de fertilisation aujourd'hui est à peu près de 25kg/ha. Cette performance reste cependant encore très insuffisante. La déclaration d'Abuja préconise en effet qu'il soit porté à 50kg/ha. Mais au Cameroun deux principales contraintes restent encore très insuffisantes à savoir l'importation des intrants agricoles avec les aléas que tout cela suppose et la cherté des intrants. En conséquence, la demande d'intrants évaluée à 500 000 tonnes, n'a été satisfaite qu'à hauteur de 170 000 tonnes en 2010.<sup>1</sup>

La flambée des prix des engrais et des produits phytosanitaires pose un problème crucial dans la région du Centre affectant graduellement le transport et le niveau de vie des populations. La hausse des intrants agricoles a provoqué ces dernières années un dysfonctionnement et des

---

<sup>1</sup> AMINADER, "Rapport de Mise en oeuvre...", p. 24.

frustrations dans le quotidien des agriculteurs<sup>2</sup>. En 2002, nait dans l'arrondissement de Ntui des

Organisations paysannes qui s'unissent afin de s'entraider et développer le secteur agricole du dit département. Les GIC, les coopératives et le reste de la population plus tard seront confrontés à plusieurs obstacles qui ne les laisseront pas indifférents<sup>3</sup>. L'inaccessibilité des intrants due à leur pouvoir d'achat leur plonge dans des situations inconfortables ; les décourageants à utiliser les engrais et les produits phytosanitaires de manière inappropriée ou en ne les achetant plus<sup>4</sup>.

En effet, dans la commercialisation il est évident que le facteur prix est celui qui conditionne tous les autres. Ces composantes sont multiples et ses effets nombreux. La hausse des intrants agricoles s'explique d'une part par l'importance de connaître le prix de revient<sup>5</sup>. Ce qui pousse les vendeurs à imputer aux agriculteurs les dépenses effectuées sur chaque produit c'est-à-dire les taxes sur la marchandise, le droit de déchargement, la manutention, les contributions sociales on peut ajouter le type de transport, la distance à couvrir, l'état des routes, les frais d'emmagasinage ainsi que les charges sur le loyer<sup>6</sup>. Ces populations en quelque sorte sont victimes de l'égoïsme des vendeurs puisque dans le système actuel des engrais et des produits phytosanitaires il y'a une politique de fixation des prix. L'un pour les engrais et les produits phytosanitaires non subventionnés entre les mains des grands exploitants agricoles, des plantations privées et les sociétés parapubliques et l'autre effectué par le MINADER par appel d'offre qui est censé servir aux planteurs<sup>7</sup>.

Par ailleurs, la même formule d'engrais vendue officiellement donne des prix différents dans la même localité, du fait que les revenus sont moins grands sur quelque culture de rente, vivrière et maraichère. Plusieurs agriculteurs ont consenti à payer à un prix aussi moins élevé.<sup>8</sup> Par exemple un agriculteur se proposait d'acheter à 10.000 FCFA le sac de 50 kg de 20-10-10 qu'il voulait appliquer sur les cultures. Ce phénomène de la flambé des prix ne permet plus aux populations de faire bon usage des produits sur les champs. Désormais tout est minutieusement

---

<sup>2</sup> Angola pierre, 56 ans, planteur, Ntui, entretien le 11 novembre 2021.

<sup>3</sup> L. B. Tchuiteu et H., Banaga, "Contribution des organisations paysannes des cultures vivrières", Yaoundé, CIRAD, 1987, p. 36.

<sup>4</sup> Ngono Jean-Pierre, 45 ans, Nanga-Eboko, entretien le 20 septembre 2021.

<sup>5</sup> AMINADER, Séminaire National FAO/NORAD/Ministère de L'agriculture sur le Développement de L'emploi des Engrais au Cameroun, Yaoundé, 9-16 décembre 1975, p. 321.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> AMINADER Séminaire p. 189.

bien calculé à cause des appétits démesurés des vendeurs. Au-delà de ces prix qui sont élevés, il faut noter le niveau de vie des populations. Les conditions de vie des ménages pour la plupart ne leur permet de s'offrir le luxe dont ils ont besoin contrairement à ces grands exploitants agricoles qui produisent en grande quantité. Ces agriculteurs au moment des récoltes vendent le surplus de leur récolte ce qui leur permet de résoudre certains besoins primaires et garder les semences pour les prochaines saisons. Selon les statistiques du Cameroun, ces populations vivent en dessous de la pauvreté moins de deux dollars par jour, soit environ un montant équivalent à moins de mille francs par jour<sup>9</sup>. Leurs revenus montrent qu'ils ne parviennent pas à faire des économies pour pouvoir s'acheter soient les engrais soient les produits phytosanitaires. D'où le recours toujours à l'agriculture de subsistance sur brulis avec l'engrais traditionnel et les méthodes traditionnelles.

Au courant d'une année, un producteur agricole peut effectuer au moins trois ventes. Ces ventes peuvent être sur les produits de rente ou les produits vivriers. Le cahier de charge d'un agriculteur dans la région de Monatélé a permis d'évaluer les différentes recettes et dépenses effectuées pendant l'année 2018.<sup>10</sup> Après avoir remboursé ses dettes à la SIC CACAO et retirer les charges effectuées pour sa maison il ne parvient pas à se procurer encore les intrants agricoles à cause des prix qui ne font qu'aller à la hausse.<sup>11</sup> A ce sujet Ndié Alphonse s'exprime :

C'est devenu compliquer les prix ne font que augmenter chaque jour on se demande comment réagir face à cette situation. Les vendeurs qui augmentent ces prix des personnes sans compassion qui ne se soucie que de leurs intérêts personnels. Plusieurs agriculteurs ont baissé leur consommation en engrais et en produits phytosanitaires parce qu'ils ne s'en sortaient plus. Nous avons des bouches à nourrir, des problèmes familiaux à résoudre et quand la seule source sur laquelle un agriculteur peut s'abreuver veut tarir ça devient très compliqué. C'est la raison pour laquelle nous appelons à la conscience de nous fournisseurs de revoir ces prix pour un partenariat gagnant-gagnant.<sup>12</sup>

Vu ce qui a été dit, le vendeur a sa part de responsabilité dans l'augmentation des intrants agricoles, on se rend compte que cette augmentation n'est pas toujours liée par le ministère du commerce, mais plutôt par les vendeurs qui veulent générer des bénéfices énormes en élevant les prix des intrants agricoles, permettant de plus en plus aux petits agriculteurs de stagner dans la pauvreté. Ceci étant, vendeurs et producteurs agricoles doivent consolider leurs efforts afin d'améliorer l'accès aux intrants car cette situation perdure depuis les années 2000 où les agriculteurs ont relevé les points suivants comme étant les principaux inconvénients de la

<sup>9</sup> AMINADER Séminaire p. 189.

<sup>10</sup> Ferdinand Awana Ngonu, 53 ans, Monatélé, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>11</sup> *Idem*.

<sup>12</sup> Ndié Alphonse, 45 ans, cacaoculteur, Bafia, entretien le 09 septembre 2021.

libéralisation agricole : augmentation du prix des intrants, chute du prix d'achat aux producteurs et manque de financement. En effet, les efforts de lutte contre la pauvreté au Cameroun tel que présenté dans le DSRP et souligné à nouveau dans le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) sont axé sur la politique agricole.<sup>13</sup>

De même la révolution verte et le projet de modernisation du secteur agricole lancé par le président Ahmadou Ahidjo dans les années 1973 était la transformation de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture de type ou moderne<sup>14</sup>, trouvent ses fondements dans ces conditions dérisoires. L'autosuffisance alimentaire, l'utilisation des méthodes culturales traditionnelles et rudimentaires.

## **B. Nombre limité de fournisseurs de proximité**

Le coût élevé des engrais et des produits phytosanitaires est aussi dû au nombre limité d'établissements dans les localités d'Obala, Ntui, Monatélé et Bafia. L'utilisation des intrants modernes au niveau des exploitants agricoles suppose que ceux-ci soient d'abord disponibles physiquement, puis économiquement accessibles<sup>15</sup>.

Le désir pour les agriculteurs de maintenir leurs vergers en bonne santé et d'accroître au maximum la production est une nécessité, et avoir accès aux intrants agricole en est un autre. Si l'on s'en tient à leur capacité en terme de production maraîcher, de culture vivrière, de culture de rente, et comme étant les mamelles nourricières de la région du centre en général, c'est à peine qu'on dénombre plus de 06 pharmacies agricoles dans ces zones qui sont même parfois associées à d'autres produits qui ne font pas partie intégrante de l'agriculture.

Le nombre limité de détaillants et même de commerçants dans ces localités pose un problème crucial pour ces populations<sup>16</sup>. Il faut effectuer de long trajet pour avoir accès aux intrants. Plusieurs de ces localités n'en ont pas et il faut aller très loin et ça devient gênant. Dans la zone périphérique d'Obala plus précisément au lieu-dit Minkama, les populations ne

---

<sup>13</sup> A. Ongolo, "Les voies interrégionales d'approvisionnement et de distribution des produits commerciaux au Cameroun : Le cas du Nord et du Sud-Cameroun 1945-2008", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé1, 2014, pp. 130-131.

<sup>14</sup> A. G. D. Meba, "L'évolution des Politique Agricoles et leur Incidence sur L'économie et le Développement rural au Cameroun (1960-2014)", Mémoire de DIPPEII en Histoire, Ecole Normale Supérieur de Yaoundé, 2014, pp. 50-56.

<sup>15</sup> AMINADER, Stratégie du Développement du Secteur Rural, Yaoundé, 2006, p. 32.

<sup>16</sup> Le manque de fournisseur des produits met en péril la distribution des produits à la base. Les populations ayant un fort potentiel agricole ont du mal à recevoir des produits pour le traitement des plantes, ce qui affecte gravement le secteur agricole. Parfois c'est le manque d'organisation et structuration des institutions qui empêche aux produits de s'écouler normalement dans les différents points.



sont pas très enthousiasmées à l'usage des engrais et des produits phytosanitaires à cause de la distance et aussi des moyens financiers. Ils sont très regardants sur le poids de leurs âges et par conséquent refusent de se déplacer parce que c'est épuisant. Si au niveau départementale on en a pas, au niveau des arrondissements alors c'est un chaos et le fait que les détaillants et les fournisseurs locaux soient rares a créé la surenchère des produits c'est chacun qui fixe les prix comme il veut ce qui constitue une barrière aux engrais et aux produits phytosanitaires.

L'autre souci majeur dans cette distribution sont les détaillants de proximité : ils fixent les prix en fonction du client, de leurs humeurs et des obstacles rencontrés pendant le voyage et l'achat des produits. Ces détaillants sont parfois de petits commerçants des villages qui se rapprochent de la ville, achètent les engrais et produits phytosanitaires pas en quantités considérables et en retour viennent les revendre aux agriculteurs tout en fixant les prix qui les sied. Ils ne sont pas différents des grossistes dans la mesure où ils se comportent de la même façon en augmentant les prix des produits ce qui peut expliquer le fait qu'une bonne partie de la population n'a pas accès aux engrais et les produits phytosanitaires. Cette attitude à un certain niveau a favorisé l'éloignement des populations à l'usage des intrants agricoles et le développement agricole de ces zones sera toujours stagnant.

Cependant, si on s'en tient à la philosophie du libéralisme planifié tant prôné par le président Ahmadou Ahidjo à partir de 1965 jusqu'aux années 1980 par son prédécesseur le président Paul Biya,<sup>17</sup> il est fort probable que celle-ci soit bafouée car l'initiative privée prônée par cette doctrine est dans une certaine mesure mise à l'écart par les commerçants au détriment de l'intérêt général.

Ainsi la philosophie du libéralisme planifié qui était associée à celle du développement autocentré se définit comme la nécessité de résoudre en priorité la question des recettes productives.<sup>18</sup> La recherche de l'autosuffisance alimentaire et la valorisation à long terme des ressources locales comme base d'une accumulation nationale fut des axes dans cette philosophie.<sup>19</sup> Il y a aussi la révolution verte toujours lancée par le président Ahidjo qui supposait le passage d'une agriculture traditionnelle à une agriculture moderne, et exprime le souhait de l'abandon d'une agriculture de subsistance pour une agriculture de marché, d'assurer une alimentation suffisante à la population et augmenter au moyen des engrais et des produits

---

<sup>17</sup> Meba, "L'évolution des Politiques...", p. 60.

<sup>18</sup> Assiga Ateba, "Economie des Entreprises...", p. 31.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 120.

phytosanitaires les exportations des produits agricoles<sup>20</sup>. Elle avait pour objectifs initiaux : l'accélération de la croissance du monde rurale en remédiant à la pénurie des denrées alimentaires, la stimulation du progrès général de l'économie en favorisant la production des matières premières nécessaires à l'essor industriel, en accroissant les exportations des produits agricoles et en élargissant les débouchés intérieurs des industries existantes ou à créer.<sup>21</sup>

En 2006, le MINADER, a lancé une politique ambitieuse de développement agricole et rural. Les objectifs de cette politique se fixaient sur cinq objectifs de politique qui sont :

- Assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des ménages et de la nation ;
- Contribuer à la croissance économique et notamment la croissance des échanges extérieures et à l'emploi ;
- Accroître le revenu des producteurs agricoles ;
- Améliorer les conditions de vie des populations rurales ;
- Assurer une utilisation et une gestion durable du capital naturel, base de la production agricole.

La libéralisation signifiait la responsabilité des paysans et la fin de la subvention de l'Etat. Dès lors les paysans sont tenus de se procurer par leur soin tout ce qui est nécessaire dans la chaîne de production. En 1988-1989 la distribution gratuite des intrants sera interrompue. Elle sera accompagnée de la suppression du système de subvention aux engrais et pesticides. Le programme de réforme du secteur engrais en 1993 imposera la privatisation intégrale de la distribution des engrais. Pour ce qui concerne le cacao et le café, on note ainsi l'entrée d'une multiplicité d'acteurs privés dans le marché des intrants<sup>22</sup>. Une étude sur l'impact de la libéralisation du secteur cacao dans la région du Centre Cameroun démontre que le paysage de fourniture des intrants agricoles a été reconstruit comme suit : 80% du marché est détenu par les entrepreneurs privés. Parmi lesquels seuls 52% sont reconnus et agréés par l'administration. Les autres évoluent en marge de la légalité. L'organisation paysanne créée à la suite de la loi 1992<sup>23</sup> relative à la création des organisations paysannes quant à elle ne contrôle que 20% de part du marché. En ce domaine il est avéré que seulement 40% des paysans sont membres des dites organisations professionnelles. Le manque d'organisation du secteur a

---

<sup>20</sup> Anonyme, Comice Agricole de N'Gaoundéré du 10 au 11 décembre 1974, Yaoundé, 1975, pp. 27-49.

<sup>21</sup> Meba, "L'évolution des Politiques...", p. 87.

<sup>22</sup> J. D. Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : Le cas du secteur agricole au Cameroun", mémoire de Master en administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006, p. 23.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 23.

entraîné une augmentation des prix des intrants agricoles. Pour le café, le sac de 50kg de l'engrais NPK couramment utilisé est passé de 2500FCFA à 18500FCFA. Dans ce contexte les paysans ne peuvent plus disposer de la quantité requise d'engrais. Les paysans du centre utilisent encore les engrais et les produits phytosanitaires en quantité réduite mais un bon nombre a abandonné l'usage des engrais et produits phytosanitaires<sup>24</sup>.

Au regard de cette inaccessibilité des intrants agricoles, le MINADER a entrepris de développer l'offre des intrants agricoles en luttant contre les grands fléaux des cultures, notamment les oiseaux granivores dans les parties septentrionales, les criquets pèlerins, ainsi que les capsides et autres sur les caféiers et les cacaoyers<sup>25</sup>. Le plan national de lutte phytosanitaire est mis en place en vue de définir les modalités en matière des interventions phytosanitaires. De même l'accent était mis sur le sous-secteur des engrais en veillant sur les mesures douanières et fiscales qui pourraient à terme élever les prix des engrais et les rendre moins accessibles au niveau des petites exploitations<sup>26</sup>.

De façon générale, les politiques agricoles mises sur pied par le président Ahidjo envisageaient le développement général du secteur agricole dans tous les secteurs agricoles dans un souci de complémentarité et d'entraide. L'accent était le plus porté sur l'autosuffisance alimentaire en passant par la modernisation des cultures et délivrer par-là les populations de la pauvreté<sup>27</sup>.

En somme, les détaillants de la région du Centre ne semble pas bien assimiler cette politique et ceci risquerait de plonger la région dans une carence alimentaire sans précédent malgré les efforts fournis.

### **C. L'absence d'industrie de production**

Le manque d'industrie de production d'engrais et de produits phytosanitaires est une véritable contrainte dans le développement du secteur agricole dans la région du Centre.

#### **1. Une paralysie pour le secteur agricole**

L'inaccessibilité des intrants agricoles par les paysans est due en grande partie par l'absence des industries de production sur le sol camerounais. La plupart d'industrie de

---

<sup>24</sup> M. Perez, *Que fait le village planétaire de ses déchets dangereux ?*, Bruxelles, Brylant, 2001, pp. 27-31.

<sup>25</sup> AMINADER, *Stratégie de Développement ...*, p. 24.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*, pp. 24-26.

production à l'instar de Yara qui est une société étrangère implantée au Cameroun et faisant dans la production d'intrants agricoles ne produit pas au Cameroun mais importe ses produits en direction de la Norvège et de la Finlande<sup>28</sup> pays dans lesquels sont implantés ses industries. Pour remédier à cette situation, l'Etat va en ce moment laisser libre court aux entreprises privées d'importer les intrants pour satisfaire les besoins des agriculteurs en matière mais les populations seront victimes de la surenchère par les fournisseurs, les grossistes et les détaillants chacun dans la mesure du possible veut tirer profit de son activité.

## 2. L'action de l'État

Toutefois dans le cadre de la nouvelle politique agricole dite de seconde génération, lancée par le président de la république du Cameroun, le gouvernement a démarré un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais aussi des agro-industries<sup>29</sup>. Ce processus demande la présence et la disponibilité des engrais et produits phytopharmaceutiques, ce qui a amené les autorités à convoiter les opérateurs privés pour bâtir des usines d'intrants.

En 2012, d'après l'État camerounais, la construction de ces usines d'engrais au Cameroun vise également à approvisionner le vaste marché de la sous-région Afrique centrale qui n'a pas encore ce type d'industrie. Surtout si le processus en cours vise la sélection des partenaires en mode (build and operate) pour l'étude de la construction et l'exportation d'une usine de production des engrais chimique au Cameroun à partir des matières locales<sup>30</sup>. Il s'agit donc pour les opérateurs économiques de construire des industries capables de produire des engrais en grande quantité et de qualité pour approvisionner le marché camerounais et sous-régional. A cet effet dans un communiqué radio, le gouvernement camerounais invitait toute entreprise étrangère ayant des connaissances sur la conception et la construction d'industries d'engrais à entrer en contact avec lui pour la concrétisation dudit projet.<sup>31</sup>

En 2008 Xiao Directeur d'une société chinoise lance un projet de construction d'engrais chimique au Cameroun répondant aux attentes de ce pays sur la lutte contre la crise alimentaire, l'accroissement de la production agricole, la valorisation des ressources locales, l'amélioration

---

<sup>28</sup> M. Njikektchi, "Plan et stratégie du développement au Cameroun", thèse de Doctorat /Ph.D en Sciences Economiques, Université de Paris Panthéon Sorbonne, 1972, pp. 187-192.

<sup>29</sup> <https://www.europages/cairneculture.fr>. Consulté le 10 novembre 2021, à 16h50min.

<sup>30</sup> <https://www.europages/cairneculture.fr>. Consulté le 10 novembre 2021, à 16h50min.

<sup>31</sup> *Ibid.*

du pouvoir d'achat et la croissance économique.<sup>32</sup> Après maintes discussions un protocole d'accord a été signé le 27 novembre 2008 entre la société CGC et le ministère de l'industrie des mines et du développement technologique. Les études de faisabilité ont prouvé que les intrants agricoles les plus importés au Cameroun sont l'engrais et l'urée et depuis le mois de janvier de la même année le Cameroun a importé 120 000 tonnes d'engrais. La CGC se propose alors de fournir au Cameroun par an 80 000 tonnes d'ammoniac et 130 000 tonnes d'urée<sup>33</sup>.

Dans le cadre toujours de la construction d'usines d'engrais chimique, l'Allemagne et le Cameroun relance en 2013 le projet de construction qui avait eu des pourparlers en octobre 2011. Günder Nooke, le représentant spécial pour l'Afrique de la chancelière Angela Meckel et une délégation d'hommes affaires Allemands ont évoqué avec les autorités camerounaises à Yaoundé le projet d'installation d'usines de fabrication d'engrais chimique à Limbe au Sud-ouest du Cameroun. Le responsable allemand au cours de cet entretien expliquait à Louis Paul Motaze ministre de l'économie camerounaise de cette période, que les discussions entre Forrostaal et la SNH restent encore coincées à cause du coût élevé des matières premières d'où la réaction de Louis Paul Motaze : l'intérêt financier d'avoir un prix élevé du gaz ou alors perdre au niveau de la finance, mais gagner en économie globale, le problème est de voir si l'on perd un peu financièrement sur le prix du gaz qui est vendu à l'entreprise ou alors si l'on gagne. Car l'on aura une entreprise de production d'engrais au Cameroun qui va améliorer l'agriculture et donc les impôts et les revenus<sup>34</sup>.

Le futur accord qui reste encore embryonnaire, doit être une usine de production dont la production en ammoniac devrait atteindre 600 000 tonnes et 700 000 tonnes<sup>35</sup> d'urées par an soumis au marché local et à l'exportation.

## II. LES DIFFICULTES D'ORDRE CULTUREL ET STRUCTUREL

### A. La reticence des populations

Le manque d'éducation pose un problème dans l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires. Nombreux sont ces paysans qui ne savent pas de quoi il est véritablement

<sup>32</sup> <https://www.jeuneafrique.com> Consulté le 10 novembre 2021, à 07h25min.

<sup>33</sup> Njikektchi, "Plan et stratégie...", p. 200.

<sup>34</sup> Cité par Louis Paul Motaze ministre de l'économie camerounaise lors du discours d'inauguration de la plateforme agricole dans la zone de Bafia.

<sup>35</sup> <https://www.cairn/terreiculture/pdf-afrique-centre.latribunedujour/html> Consulté le 13 octobre 2021, à 20h10min.

question. L'éducation peut avoir impact et changer en mieux la productivité agricole à travers l'amélioration et l'appropriation des nouvelles méthodes agricoles.

### **1. Conservation du mode ancestral**

La pratique de l'agriculture familiale dans la région du Centre peut se justifier par le fait que ceux-ci ont gardé les habitudes de leurs ancêtres. Labourer la terre, utiliser les vieilles méthodes de fertilisations demeures pour eux un legs. L'intérêt accorder aux engrais et aux produits phytosanitaires par un plus grand nombre d'agriculteurs dans ces localités ne fait pas partie de leurs habitudes culturelles de se lier aux intrants agricoles, même ceux qui font dans les cultures de rentes introduites par les colons comme le cacao et le café et sont également à la base de l'exploitation du tabac, du coton, et dans une certaine mesure de l'hévéa et du palmier à huile.<sup>36</sup> Pour les cultures maraichères et vivrières, ils savent qu'ils cultivent normalement et attendent les prochaines saisons. Face à cette situation, l'agriculteur Nkodo Michel exprime son ressenti :

On n'a pas besoin d'engrais et produits phytosanitaires pour nos plantations. Mes parents ne les ont jamais utilisés, le plus souvent ils utilisaient les déchets ménagers, les fientes de poules et de la cendre pour fertiliser les sols et protéger les plantes. Les raisons de cette pratique étaient bien fondées pour se multiplier les chances d'avoir une bonne santé restée à l'abri de ces produits est primordiale. Aujourd'hui certaines maladies respiratoires chez les agriculteurs sont en partie causées par l'usage abusives de ces produits. J'ai plus de 60ans et je me porte en parfaite santé. Peu importe la puissance de ces produits mon langage ne changera jamais.<sup>37</sup>

A partir des informations fournies par cet agriculteur, il s'avère que l'utilisation des intrants agricoles reste un danger pour l'agriculteur et même pour ceux qui les consomment. Ce qui explique le fait qu'ils restent en marge par peur de développer les maladies surtout avec le poids de l'âge.

### **2. Une population vieillissante**

Le vieillissement de la population est l'un des facteurs qui contribue à la non utilisation des engrais et des produits phytosanitaires dans ces localités. Plus de 50% de la population de ces zones sont des vieillards ceci s'explique d'une part par l'exode rural et les représentations sociales d'autre part. Le milieu rural ayant pour seule activité l'agriculture, contraint les jeunes à quitter le village pour des meilleures conditions de vie ou par simple suivisme. A côté de

---

<sup>36</sup> J. A. Nopoudem, "L'Union Européenne et le Développement agricole et rural du Cameroun, 1960-2000 : analyse historique", Thèse de doctorat / Ph.D en Histoire Economique et Sociale, Université de Yaoundé I, 2013, p. 34.

<sup>37</sup> Nkodo Michel, 65 ans, agriculteur, Nanga-Eboko, entretien le 25 novembre 2021.

ceux-ci, nous avons aussi les conflits générationnels occasionnés par l'augmentation de la valeur foncière accordée aux agriculteurs qui ne pouvaient plus offrir de grande parcelle à leurs enfants.

L'opposition entre la ville et le village sont en déphasage total. En ce sens que la ville est pourvoyeuse de richesse et le village la base de la pauvreté. Les idées ont été développées au point où les citadins seraient les seuls à avoir le monopole de la richesse. Tous ces obstacles ont favorisé le vieillissement de la population et permettre par la suite à ces derniers de ne pas se familiariser avec les engrais et produits phytosanitaires.

### **3. L'absence des moyens financiers**

La crise économique de 1990 a eu un impact majeur sur l'économie camerounaise. L'Etat camerounais s'était désengagé du secteur agricole laissant ainsi le sort de l'agriculture entre les mains des agriculteurs. Le gouvernement avait réduit sensiblement puis éliminer les subventions accordées pour les intrants et supprime la SODECAO dont les objectifs étaient de promouvoir le développement du cacao.<sup>38</sup> Et la dévaluation du franc CFA de 1994 sont des conséquences sur l'incapacité des agriculteurs à se fournir les intrants.

Les moyens financiers constituent un goulot d'étranglement à l'usage des engrais et produits des phytosanitaires. Ces populations vivant en de ça de la pauvreté il est claire que s'offrir l les intrants agricoles en ce moment constitue un luxe. Réaliser donc une agriculture de rente pour ceux qui le veulent devient un défi auquel sont confronté les populations de cette région, encore que la majorité des produits vendus ne pas toujours de bonne qualité.

### **B. L'existence des produits contrefaits**

Un produit contrefait est un produit dont les attributs ou les caractéristiques portent atteinte au droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Il peut s'agir par exemple d'un produits qui du fait de son apparence ou du signe utilisé pour l'identifier, porte atteinte respectivement à un modèle ou à une marque.<sup>39</sup> Les produits contrefaits entraînent un risque de confusion chez le consommateur d'attention moyenne étant donné que dans sa pratique, la fabrication de certains produits est souvent calquée sur celle des produits originaux dont ils ont l'apparence.<sup>40</sup>

---

<sup>38</sup> H. Bikié, et al., *L'impact de la crise économique sur les systèmes agricoles et le changement du couvert forestier dans la zone frontalière humide du Cameroun*, CIFOR, 2000, p. 7.

<sup>39</sup> <https://www.definition-juridique1.forum.org>. Consulté le 14 novembre 2021, à 12h12min.

<sup>40</sup> L. Ndongwa, L. et Talla Fotsing, "Le Consommateur Camerounais face à la contrefaçon : une approche typologique", *Afrique en Développement*, N°122, 2017, p. 2.

Depuis quelques années, le secteur agricole au Cameroun souffre de plusieurs maux qui mettent en péril son évolution ralentissant ainsi sur le plan économique l'évolution de ladite région. La contrefaçon des engrais et des produits phytosanitaires a envahi l'agriculture. Le para-star est un insecticide systémique de contact recommandé par les agronomes et les commerçants. C'est un produit phytosanitaire très efficace dans le traitement des vergers de cacao et sur bien d'autres plantes comme les cultures maraichères. C'est un produit extrêmement manipulé par les contrebandiers du fait qu'il soit très sollicité sur le marché.<sup>41</sup>

En 2013, ce produit avait fait l'objet d'une importante saisie de la part de la délégation départementale du commerce à Bafia dans le Mbam et Inoubou. Les sources du MINADER indiquent que le parastar n'est pas le seul produit phytosanitaire contrefait, il y'en a bien d'autre à l'exemple du pencozeb 75 DG, de la callomil, du cypercal pour ne citer que ceux-ci. A propos Christian Fotso directeur de Fimex s'exprime :

La fraude est considérée comme étant la mise sur le marché des produits interdits, des produits illicites, prohibés et non homologués. Parmi ceux-ci, des produits dont l'homologation a expiré, des produits qui viennent des pays voisins et qui ne sont pas autorisés dans le pays. Des produits qui ont été utilisés dans le passé, mais qui sont pour des raisons diverses interdites d'importations au Cameroun. Et en fin nous avons des produits que l'état a mis à distribution pour accompagner l'agriculture : Ces produits sont ce qu'on appelle de manière générale des faux produits ou produits contrefaits et ils sont sur le marché.<sup>42</sup>

C'est dans cette logique que le directeur de Netco-sarl affirme :

Pour plus de visibilité et d'extension de nos produits organiques, nous travaillons avec les vendeurs de produits phytosanitaires et les produits étant très sollicités, ceux-ci ont commencé à diluer les produits avec d'autre produit pour se faire plus de bénéfices et nous avons dû retirer nos produits et créer notre propre base.<sup>43</sup>

Au regard de ces témoignages, on se rend compte que, la conjoncture qui sévit actuellement dans les villes du Cameroun contraint les commerçants à s'ériger comme de grands arnaqueurs dans le seul but de se faire plus de bénéfices et résoudre par la suite les différents problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien et en abrégant à un certain niveau la crédibilité de l'activité pour laquelle ils s'y prêtent. La pratique de leur mauvaise action conduit les populations dans le refus systématique de l'usage des engrais et des produits phytosanitaires. Car l'usage du faux dans les intrants agricoles est synonyme de non efficacité et de non productivité ; les populations n'adhèrent plus à l'achat des intrants pour ceux qui les

<sup>41</sup> L. Ndongwa, L. et Talla Fotsing, "Le Consommateur Camerounais face à la contrefaçon : une approche typologique", *Afrique en Développement*, N°122, 2017, p. 2.

<sup>42</sup> Cédric Pokam, environ 50 ans, directeur Fimex Internationale, Yaoundé, entretien le 21 octobre 2021

<sup>43</sup> Bertrand Tatou, directeur NETCO SARL, 50ans environ, Yaoundé, entretien le 17 décembre 2021.



utilisent parce que ces produits brûlent les plantes.<sup>44</sup> Ce qui rend certains sceptiques et les pousse à stopper l'usage des engrais.

Pour pallier à cette situation, il s'est tenu à Yaoundé en décembre 2015 un atelier sur la gestion de la protection phytosanitaire en Afrique organisé par le conseil phytosanitaire de l'union africaine (CPI-UA) avec à l'appui de l'Union Européenne, dans le but de renforcer les capacités des responsables en charge de la protection des végétaux en Afrique dans la gestion du secteur phytosanitaire.<sup>45</sup> A la sortie de cette atelier, les participants ont maintenu qu'il est impératif pour eux de se mettre en sociétés coopératives et par filières afin de développer des méthodes d'accès à des financements important qui leur permettraient d'offrir des produits compétitifs sur les marchés extérieurs et celui de l'Union Européenne.

### **1. Impact de la Contrefaçon**

La contrefaçon comme son nom l'indique est le malaise dont est victime actuellement l'économie camerounaise. D'après le chef de la brigade nationale et de la répression des fraudes au ministère du commerce, Barbara Elemva-Amana, cette fraude s'effectue dans les secteurs et en ce qui concerne celui des intrants quand nous sommes en face des produits contrefaits ou qui ont dépassé la date de validité nous appliquons tout simplement la réglementation.<sup>46</sup>

En 2014, la chambre des commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat (Ccima), a précisé que les activités de contrebande, de contrefaçon et de commerce illicite au Cameroun sont à l'origine de 255 milliards de francs CFA de perte chaque année ; c'est-à-dire 70 milliards de francs CFA de recette fiscales compromises en moyennes chaque années, et 185 milliards de francs CFA manques à gagner causés aux entreprises dont les produits sont l'objet de la contrefaçon.<sup>47</sup> D'où on assiste à la perte des emplois qui sont évalués à 200 chaque année favorisant ainsi le chômage aigu dans notre société.

### **C. Les stéréotypes développés vis-à-vis des intrants agricoles**

Plusieurs idées ont été développées par les populations de la région du centre source de blocage liées au refus du non emploi des engrais et des produits phytosanitaires.

<sup>44</sup> Ngah Marceline, 45 ans, cultivatrice, entretien le 16 novembre 2021.

<sup>45</sup> M. F. E. Etoga, *Sur le chemin du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE, 1971, p. 106.

<sup>46</sup> Barbara Elema-Amana, environ 45ans, Yaoundé, entretien le 19 décembre 2021.

<sup>47</sup> <https://www.Investiraucameroun.pdf!/loup/com>. Consulté le 14 novembre 2021, à 21h50min.

## 1. Les engrais et produits phytosanitaires causes les maladies

Hors mis le coût des intrants, le vieillissement de la population et tout autre cause mentionnée plus haut qui sont à l'origine des réticences des populations sur le non usage des engrais et des pesticides, il existe aussi d'autre fondement qui poussent les populations à se résigner ; les arguments avancés par les populations sont ceux des maladies causées par ces produits chimiques. On se rend alors à l'évidence que les mêmes produits susceptibles de résoudre la question de la faim dans le monde entier en général et en Afrique plus précisément est une bombe à retardement pour les êtres humains<sup>48</sup>. C'est dans ce sens que Fotio Daniel chargé de recherches et chef services homologations des pesticides aux CPAC explique.

Si nous consommons les pesticides comme de la bière nous allons mourir, et si nous retrouvons les traces dans les aliments et que les concentrations sont importantes nous allons également mourir, parce que les traces des pesticides dans les aliments peuvent tuer tout de suite comme elles peuvent tuer dans le long terme. C'est pourquoi on parle de chronicité et de toxicité aigu. D'où les pesticides peuvent être vraiment nocifs pour l'Homme ce qui présage que l'état se doit de contrôler véritablement ce secteur.<sup>49</sup>

Les populations de la région du centre au préalable ont effectué un choix celui de ne pas utiliser les phytopharmaceutiques mais de se maintenir en bonne santé. Dorothee Batsch disait que face à la crainte suscitée par les produits phytopharmaceutiques, un état des lieux sur ces produits et leur impact sur la santé humaine s'imposait.<sup>50</sup> Les pesticides sont nombreux et leur mode d'action varie, afin de combattre la grande diversité des ennemis des cultures. Leur consommation en France est très importante, plaçant le pays au premier rang de consommateurs européens et au quatrième rang mondial. Les problèmes de santé liés à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires sont malgré tout une réalité. On recense à la fois des intoxications chroniques suite à l'exposition répétée à des faibles doses aboutissant à des pathologies plus graves, telles que les cancers du sang, du cerveau, de la prostate, de la peau, de l'estomac, la maladie de parkinson, troubles neurocomportementaux et atteinte du système de reproduction.<sup>51</sup>

Les risques sanitaires liés aux pesticides diffèrent selon la nature et la chronicité de l'exposition. Les expositions professionnelles concernent les agriculteurs ainsi que les

---

<sup>48</sup> M. Dufermier, *Les politiques agraires*, Paris, PUF, 1986, p. 89.

<sup>49</sup> Fotio Daniel, environ 55 ans, chargé des recherches et chef services homologations des pesticides CPAC, Yaoundé, entretien le 10 août 2021.

<sup>50</sup> D. Batsch, "L'impact des Pesticides sur la Santé Humaine", Thèse de Doctorat en Pharmacie, Université Henri Poincaré-Nancy 1, 2011, p. 22.

<sup>51</sup> M. Dufermier, *Projets de développement agricoles*, Paris, Karthala, pp. 56-57.

travailleurs dans l'industrie chimique de fabrication de ces substances. La population générale est selon l'organisation mondiale de la santé(OMS)<sup>52</sup>, principalement exposée via l'alimentation même si la contribution de l'apport alimentaire à l'exposition totale est souvent mal identifiée. Elle est généralement liée à d'autres sources telles que l'eau, l'air extérieur (particulièrement en zone rurale). Professionnelle ou domestique, les pesticides pénètrent l'organisme selon trois voies : cutanées, respiratoires et orale. En milieu agricole, la voie de pénétration majeure est cutanée à cause de la manipulation des intrants agricoles liés aux stockages, préparation, nettoyage du matériel, travaux dans les champs traités.<sup>53</sup>

Les pesticides font parties des causes de décès par auto-empoisonnement. Ce qui veut dire leur distribution et leur utilisation font l'objet d'une réglementation et d'un contrôle stricte. C'est la raison pour laquelle l'OMS s'est fixé comme objectifs :

- D'interdire les pesticides les plus toxiques pour l'Homme et ceux qui persistent le plus dans l'environnement ;
- De protéger la santé publique en fixant des limites maximales des résidus par les pesticides présents dans les aliments et dans l'eau.

En 2014, l'OMS et la FAO ont mis au point conjointement un code de conduite Internationale sur la gestion des pesticides. Il guide les responsables gouvernementaux chargés de la réglementation, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes au sujet des meilleures pratiques pour gérer les pesticides tout au long de leur cycle de vie, de la production à l'élimination.<sup>54</sup>

## **2. Les engrais et les pesticides détruisent l'écosystème**

L'une des conséquences des engrais chimiques révèle que certains produits exposent à une teneur élevée en acide comme l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique. Celle-ci entraîne la destruction de la bactérie fixatrice d'azote qui aide à fournir l'azote à une plante en croissance. Ainsi le premier inconvénient dû à l'utilisation des engrais est l'appauvrissement des sols. Les pesticides agissent dans l'environnement en fonction de leur mode d'action, et agissent de manière différentes sur les organismes vivants non cibles. En prenant l'exemple du niveau trophique des algues, les herbicides inhibent aussi la croissance de ces organismes. La réduction de leur énergie provoque une diminution de la production d'oxygène qui impacte les

---

<sup>52</sup> S. Bortoli et X. Coumoul, *Impact des Pesticides sur la Santé humaine*, Paris, Hatier, 2001, p. 1.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> E. Foko, *La politique agricole mise en œuvre au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1973, p. 79.

autres niveaux de leur nutrition. Les herbicides ont donc une pression de sélection et seuls les organismes les plus résistants se développent par la suite.<sup>55</sup>Ceci permet de voir la contamination des sols par les engrais et les produits phytosanitaires.

### 3. Pollution des sols

Les pesticides se retrouvent dans le sol par application directe, retombées atmosphériques, dérive au moment de l'application. Leurs transports dans ce milieu dépend de leurs propriétés physico-chimiques<sup>56</sup>, et des propriétés par la volatilisation, la dégradation, l'absorption par les plantes, le ruissellement et la lixiviation des pesticides.

Dans le sol, les pesticides peuvent s'absorber sur la matière organique ou les particules d'argile qui les rendent moins mobiles, moins disponibles à la biodégradation et par conséquent plus persistants. Ce processus peut aboutir avec le temps et une répétition des applications à la formation des résidus non-extractibles. Certains pesticides comme les organochlorés ont une persistance dans le sol pouvant varier de quelques heures ou à plusieurs années<sup>57</sup>. Ce processus de dégradation des sols par les pesticides rend les sols stériles qui par la suite vont contribuer à la contamination des eaux.

### 4. Contamination des eaux

Le transport des pesticides des parcelles agricoles vers les rivières a été particulièrement étudié du fait de la proximité entre les zones traitées, l'eau de surface pour l'irrigation et les connexions possibles entre ces deux espaces. Les surfaces agricoles traitées par les pesticides peuvent en fonction des conditions climatiques et des types de cultures, être qualifiées de sources critiques de pollutions c'est-à-dire contribuant à l'export des pesticides hors de la parcelle via le ruissellement. La littérature démontre que ce processus peut être majeur parmi les autres mécanismes de transfert dès la contamination des rivières.<sup>58</sup>

Après cette explication, les pesticides sont l'une des causes principales de la contamination des eaux. Répandus dans les sols, ils vont s'infiltrer et venir contaminer les eaux

---

<sup>55</sup> Foko, *La politique agricole*, p. 104.

<sup>56</sup> A. Diop. "Diagnostic des pratiques d'utilisation et quantification des pesticides dans des zones des Niayes de Dakar", Thèse de doctorat en Chimie analytique, Université du Littoral Côte d'Opale, décembre 2013, p. 38.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>58</sup> P. Branchet, "Caractéristique de l'impact des activités humaines sur la qualité de la ressource en eau en milieu urbain subsaharien : étude de contamination du bassin versant de la Méfou (Région Centre du Cameroun) Par les Pesticides et les Résidus Pharmaceutiques", Thèse de Doctorat d'IMT MINES ALES, Montpellier, novembre 2018, p. 11.

souterraines. Cette contamination se répercutera sur la qualité des eaux. Si les engrais sont appliqués en dépassant les dosages recommandés, les risques de brûlures des plantes seront énormes causé par un excès de sel d'azote. L'usage abusif des engrais peut ralentir la croissance des plantes et avoir un impact sur la qualité du rendement.

De tout ce qui précède, les engrais et les produits phytosanitaires en dépit de leur efficacité sur le traitement des vergers restent et demeure un poison pour la santé humaine et environnementale. L'environnement aquatique et animal est également subjugué par ces effets néfastes des intrants. Les grands fléaux agricoles qui ont sévi en Europe et en Amérique du Nord au XIX<sup>ème</sup> siècle, comme le mildiou de la pomme de terre ou encore les ravages des criquets grégaires sur les graminées, ont entraîné de graves perte de cultures qui ont décimées des citées tout entières.<sup>59</sup> Ce même phénomène est le combat des populations de la région du Centre. Selon l'organisation des nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture(FAO), la propagation des ravageurs et des maladies des végétaux a causé des phénomènes de mondialisation, de changement climatique et de l'agriculture intensive qui a affaibli la résilience des systèmes de production<sup>60</sup>.

## **II. LES AUTRES OBSTACLES A LA COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

### **A. La question du monopole**

La question du monopole des intrants agricoles dans la région du centre est l'une des difficultés auxquelles se heurtent les agriculteurs dans l'exercice de leur fonction. Il est plus aisé pour un agriculteur de se munir de tous les outils possibles afin d'avoir des résultats souhaités. Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, certaines entreprises importatrices dans la région du centre à l'exemple de Jaco, Agrishop, Fertilex, ont gardé l'exclusivité de vente sur certains produits ; c'est-à-dire ces produits portent uniquement le nom d'Agrishop et ces produits ne peuvent-être retrouvés chez Jaco ou alors chez Fertilex et vice versa. Ce phénomène peut s'expliquer au travers la concurrence, chaque entreprise veut dominer sur le marché si un client est dans le besoin d'utiliser ce produit il sera dans

---

<sup>59</sup> Branchet, "Caractéristique de l'impact des activités humaines sur la qualité de la ressource en eau en milieu urbain subsaharien : étude de contamination du bassin versant de la Méfou (Région Centre du Cameroun) Par les Pesticides et les Résidus Pharmaceutiques", Thèse de Doctorat d'IMT MINES ALES, Montpellier, novembre 2018, p. 11.

<sup>60</sup> *Ibid.*

l'obligation de se rendre chez celui qui le détient peu importe les aléas que cela comporte. Ceci décourage l'acheteur surtout qu'on compte du bout des doigts le nombre d'agriculteur qui viennent se ravitailler en intrants en ville généralement ce sont les responsables des GIC et les grands exploitants agricoles.

Il y'a aussi des fournisseurs d'engrais organiques comme EM Cameroun dont la base est à Bamenda mais distribue ses produits à Yaoundé et sur le reste du territoire national. Le principe d'EMRO dans la promotion de la technologie EM partout dans le monde est qu'il n'y'a qu'un seul distributeur EM par pays<sup>61</sup>. EM Cameroun a adopté le même principe de n'avoir qu'un seul distributeur par division dans toutes les 07 divisions de la région du Nord-Ouest au Cameroun. Elle a procédé pour n'avoir qu'un seul distributeur par sous division dans toute la région du Nord-Ouest du Cameroun ce qui a été possible les cinq premières années. C'était pour éviter la concurrence inutile entre distributeur de technologie EM dans la région<sup>62</sup>.

EM a adopté la politique d'identifier un distributeur lors d'un séminaire ou atelier initié au niveau départemental et sous départemental pour gérer les activités de EM et la commercialisation des produits dans la zone. Le principe de n'avoir qu'un seul distributeur par division et sous division n'a pas duré longtemps. La charge financière du transport sur EM était devenue lourde. Ainsi EM Cameroun a décidé de plus payer les frais de transport des produits qui étaient désormais à la charge du distributeur EM.

Par la suite il y'a des entreprises comme Cérès agricole basée à Yaoundé qui font dans la vente des produits biologiques. Cette entreprise a gardé le monopole sur les produits d'EM empêchant les autres distributeurs d'entrer en possession. Ceci dit EM Cameroun a donné le monopole de ces produits à cette structure ce qui freine la distribution. Tout entreprise qui désire commercialiser les produits de EM doit se rendre à Cérès agricole avant d'effectuer une éventuelle redistribution dans leur différente zone agricole. On a aussi certaines boutiques dans les zones agricoles telles qu'Obala, Ntui, Bafia qui veulent garder ce monopole de vente mais EM Cameroun étant le principal fournisseur décide qui est son client et qui ne l'est pas.<sup>63</sup> A ce niveau la distribution des produits organiques comme les produits chimiques deviennent inaccessibles de par son caractère conservatoire et le contrat signé avec les fournisseurs. Pour

---

<sup>61</sup> Branchet, "Caractéristique de L'impact...", pp. 45-48.

<sup>62</sup> P. Debriey, *L'industrialisation en Afrique centrale et les problèmes qu'elle pose, centre d'étude des faits sociaux et d'indigène*, Paris, L'Harmattan, 1962, p. 22.

<sup>63</sup> Debriey, *L'industrialisation en Afrique...*, p. 54.

distribuer les produits, les grossistes doivent de prime abord s'accorder avec celui dont le contrat a été signé.

### **B. La mauvaise gestion des produits offert par l'État**

Dans cette partie il est question de mettre à nue les exactions menées par les responsables en charges de la distribution des engrais et des produits phytosanitaires. Les intrants offerts par l'Etat ne sont pas bien gérés, alors il se pose avec acuité un problème au sein des petits agriculteurs qui déjà n'ont pas assez de moyen financier pour s'en procurer les engrais et les pesticides. Ce déficit sera préjudiciable sur le rendu de leur récolte. De la même façon, ceux qui ont la lourde charge de distribuer ces produits s'insurgent en faux en privant ces populations de ce qui leur revient de droit<sup>64</sup>.

La corruption demeurant le fin mot dans notre société, est à l'origine de la paralysie du secteur agricole dans les zones rurales. Les petits agriculteurs sont mal en point à cause des envies démesurées et des détournements orchestrés par les responsables en charges de la distribution des engrais et des pesticides. La plupart des agriculteurs des localités de Ntui, Obala, Bafia, Monatélé réfute d'avoir déjà perçu les intrants venant du gouvernement si ce ne sont les GIC. Les populations se plaignent du détournement des produits, de corruption, de vente de produits qui sont destinés à être gratuit. Ce qui amène Ndjana Jean Christian agriculteur à dire que "Ce sont leurs organisations qu'ils forment. Ce sont nos partenaires d'achats qui nous appuient, ils créent des GIC mais ne mettent pas leurs noms. Les formations se font dans leurs champs et ensuite ils montent des rapports pour enlever d'éventuels soupçons."<sup>65</sup>

Ces GIC parfois ne sont pas issus des initiatives paysannes : ils sont souvent créés par les citadins. Ce sont des personnes qui ne sont pas du tout impliquées dans les activités agropastorales, et qui n'envisage même pas s'y impliquées. Leurs initiateurs sont animés par le seul objectif de profiter de l'aide financière de 1990 que l'état Camerounais et ses partenaires, le PNUD, les ONG, la banque mondiale et l'union européenne accordent de temps en temps aux organisations paysannes autonomes pour les aider à entreprendre leurs activités. Très souvent ce type de GIC disparaît au bout de six mois ou un an d'exercice faute de moyen

<sup>64</sup> Kamto, *Droit de l'environnement...*, p. 73.

<sup>65</sup> Ndjana Jean Christian, 51 ans, PCA del'UGIC (producteur agricole Batchenga), Ntui, entretien le 16 novembre 2021.

financiers, de fonctionnement et d'action.<sup>66</sup> Tout ce malaise a entraîné un changement de paradigme chez les populations leur contraignant à ne plus accorder d'intérêt aux engrais et aux produits phytosanitaires. L'abandon en ce moment est devenu optionnel et le recourt à la pratique de l'agriculture sans engrais avec des méthodes rudimentaires est devenu une motivation sans retour.

Les autres problèmes auxquels font face les GIC sont la vente individuelle de la production par chaque membres de l'organisation qui ralentie la vie du GIC et aussi il y'a un manque de confiance de la part des membres : les membres se méfient des dirigeants des GIC quant à leur cotisation pour l'achat du matériel agricole et d'autres intrants.<sup>67</sup> Les objectifs des GIC ne sont pas toujours bien perçus par les paysans ce qui pose du même coup le problème de leur motivation réelle. Si certains GIC regroupent les paysans autour d'un objectif bien précis, d'autre correspondent à des structures créées de toutes pièces et n'ayant aucun programme d'activités<sup>68</sup>.

### **C. L'enclavement des routes et des zones de production**

Le développement des routes reste et demeure une préoccupation existentielle au Cameroun. Toutes les villes du Cameroun en générale et celle de la région du centre rencontrent d'énormes difficultés dans l'écoulement et l'approvisionnement des intrants agricoles et des denrées alimentaires à causes de l'inaccessibilité des routes. Les contraintes liées à cette inaccessibilité ont été mentionnées tout au long de cette étude et ceci devrait permettre aux acteurs du secteur de prendre position bien que le fin mot revient aux gouvernements.

#### **1. Les problèmes d'infrastructures routières**

La route joue un très grand rôle dans le développement socio-économique d'une région. De ce point de vue, il peut paraître logique que les infrastructures de transport favorisent l'accroissement des revenus des paysans. Les tenants de la nouvelle économie géographique pensent que la construction des infrastructures favorise :

- La réduction des coûts de transport ;<sup>69</sup>
- L'apparition d'externalité de réseau ou d'agglomération ;

---

<sup>66</sup> F. Kengne, "Développement Rural dans la Province du Centre au Cameroun", *Cahiers d'outre Mers*, janvier-mars 2003, pp. 30-36.

<sup>67</sup> F. Kengne, "Développement Rural dans la Province du Centre au Cameroun", *Cahiers d'outre Mers*, janvier-mars 2003, p. 37

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> H. Ngabmen, *Les transports routiers au Cameroun*, Yaoundé, ITSD, 1995, p. 212.



- L'augmentation des revenus des paysans;
- L'accès des fermiers et des agriculteurs au marché des intrants et de production ;
- La stimulation de l'économie non agricole rurale ;
- La vitalisation des villes rurales;
- L'accroissement de la demande des consommateurs en milieu rural ;
- La facilitation de l'intégration des zones rurales dans l'économie nationale ou internationale<sup>70</sup>.

Les infrastructures de transport constituent un facteur de production publique utilisées par les producteurs parce qu'ils ne supportent que partiellement leur financement via les impôts ou les péages autoroutiers, bénéficiant ainsi d'externalités positives permettant d'améliorer la productivité des facteurs de producteurs<sup>71</sup>.

La route reste le principal mode de déplacement pour les 92% des camerounais et pour le transport des flux de marchandises. La région du centre connaît de fortes inégalités territoriales liées par l'enclavement des zones rurales et à l'existence des pistes ne permettant pas en toute sécurité la circulation des biens et des personnes. Les données du terrain ont montré que les petits agriculteurs n'ont pas accès aux intrants agricoles à cause du mauvais état des routes. Les routes qui doivent favoriser l'accès à l'acquisition des engrais et des produits phytosanitaires et par la suite leur permettre d'écouler le surplus de leur production sont impraticables. Ce problème de l'accès au marché des intrants agricoles dans la région du centre et ses environs est dû à l'enclavement des zones de productions. Guéfigué est un petit village situé dans la région du centre plus précisément dans le département du Mbam et Inoubou dans l'arrondissement de Bokito<sup>72</sup>. Une piste traverse le village du Sud au Nord, elle est connectée avec de nombreuses pistes secondaires accessibles à pied ou à moto qui constitue une entrave pour les populations dans leur déplacement et la vente de leur marchandise et l'approvisionnement en intrants agricoles. C'est dans ce sens qu'un transporteur des engrais et des produits phytopharmaceutiques affirme :

L'état des routes de la région du centre qui fait partie des plus grandes villes du Cameroun est décevant. Les plus grandes routes de cette région ont été construites au lendemain des indépendances mais restent en mauvais état. Ce qui n'encourage pas les populations à

---

<sup>70</sup> H. Ngabmen, *Les transports routiers au Cameroun*, Yaoundé, ITSD, 1995, pp. 211-214.

<sup>71</sup> M. J. Mbape Badgongo, F. Sikod, "Accès aux marchés urbains et variation des revenus des agriculteurs ruraux du secteur informel au Cameroun", *Revue D'économie Regionale et Urbaine*, n°2 février, 2017, pp. 357-378.

<sup>72</sup> A-L, Boulaud, "Agriculture Familiale au Cameroun, Analyse Comparée Entre Forêt et Savane", Mémoire de Master en Ingénieur Agronome RESAD, 2014, p. 28.

s'imprégner dans l'achat des produits parce que les frais de transport coûtent deux fois plus chères que leur pouvoir d'achat. Ce qui explique la frayeur des paysans sur l'achat des intrants.<sup>73</sup>

A travers ce témoignage, on se rend compte que le mauvais état des routes qui relie les différentes zones de production freine non seulement l'usage des engrais et des pesticides mais aussi les activités agricoles dans la région du centre. Ceci s'observe au niveau du ressentiment des populations qui sont mécontents des dépenses qu'ils effectuent et parfois il faut marcher plus de 4km à pied pour combler les manques.

En 2013, on note 62% du PIB dans la région du centre. Ce faible taux est causé par une mauvaise politique de gestion de terres cultivables et avec des méthodes encore archaïques et à un enclavement des zones cultivables. En effet, très peu de route relie les campagnes aux grandes villes, ce qui a un impact économique considérable puisque les régions susceptibles d'être exploitées ne sont pas reliées aux marchés. Un élément incompréhensible pour qualifier le handicap physique de territoires enclavés révèle de la distance géographique séparant les marchés intérieurs des portes d'entrées et sorties portuaires.<sup>74</sup> La corrélation entre cette distance géographique et les surcoûts de pré et post-acheminement a été largement documenté, notamment dans les pays en voie de développement les experts de la banque mondiale rappellent les surcoûts des importations des produits internationaux à destination des marchés enclavés peuvent atteindre 15 à 20% dans les zones enclavées.<sup>75</sup>

De ce fait, l'amélioration de la qualité de la route influence positivement le revenu des agriculteurs ruraux. Une route bitumée et large contribue à la baisse des coûts de transports, la réduction de la durée du trajet, l'augmentation du pouvoir de négociation des agriculteurs ruraux lors de l'échange et la diminution des obstacles d'accès aux marchés modernes ou des intrants agricoles<sup>76</sup>. Seule une minorité de la population c'est-à-dire les grands exploitants agricoles, les GIC, et les coopératives ont ce potentiel d'avoir libre cours aux zones de production parce que dotés des véhicules résistants qui leur permet d'accéder en toute sérénité aux zones de productions. La route étant le meilleur moyen pour accéder aux marchés reste encore très inconfortables pour les paysans de la région du centre et pour y parvenir certains paysans sont contraints d'utiliser les mototaxis comme le moyen de transport le plus efficace

---

<sup>73</sup> Nduisseu Jean, 45 ans, transporteur d'intrant agricole, Yaoundé, entretien le 16 novembre 2021.

<sup>74</sup> J-F. Pelletier, "Territoires enclavés et opportunités de marché : analyse des performances logistiques des corridors de transport en Afrique subsaharienne", *Revue D'économie Régionale et Urbaine*, Paris, volume 20, n°1, 2011, p. 41.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Mpabe Bodgougo, Sikod, "Accès aux marchés...", p. 380.

et le plus rapide pour transporter leur différent produit même si parfois ils rencontrent des difficultés avec des conducteurs maladroits.<sup>77</sup>

Le taux de pénétration des produits agricoles ruraux dans les marchés peut être réduit par les difficultés d'accès aux bassins de production. Ces difficultés appréciables à travers la mauvaise qualité des routes et la corruption policière. Selon le ministre des travaux publics au Cameroun, en 2015, le réseau routier national compte environ 121 424km de routes dont 21 973km sur le réseau principal et 100 241km sur le réseau rural. Le taux de bitumage du réseau principal est de 27,80% ce taux paraît encore plus faible dans le réseau routier rural<sup>78</sup>. Un ménage rural à Minkama dans le village pionnier à Obala réside en moyenne à près de 5km d'une route bitumée ce qui explique l'enclavement des zones rurales dans la région du centre. L'enclavement des routes dans la région constitue déjà un véritable problème et à cela vient s'ajouter la corruption routière.

## 2. La corruption routière

La police et la gendarmerie routière est un bien public. Elle doit avoir une attention particulière pour les problèmes liés à la circulation routière. Elle est souvent chargée de mettre en œuvre des actions préventives mais on peut constater que cette même police routière contribue en quelque sorte à décourager les paysans : que ce soient les paysans ou les commerçants des marchandises agricoles, tous sont victimes de la corruption routière, c'est un malaise qui n'a de cesse impacté sur le quotidien de ces paysans<sup>79</sup>.

Ces tracasseries routières dont sont victimes les populations de la Région du centre est vraiment scandaleuses. C'est une véritable extorsion à l'endroit de tous ceux-là qui sont munis de leurs pièces d'identités et leurs documents de transport sont malgré tout obligés de payer la rançon auprès de ces derniers. Lors de nos recherches sur nous avons été confrontés à cette police routière lorsque nous nous rendions dans un village de Ntui à Betama. Cette police a contraint le mototaxi qui nous y conduisait tout en lui contraignant de payer une amende de 500 FCFA ce qui a fini par se solder par une altercation entre le policier et le chauffeur de moto.

Au terme de ce chapitre, il ressort que de nombreuses difficultés entravent la distribution des engrais dans la région du centre avec pour principale conséquence un accès difficile de ces

<sup>77</sup> Tsague Charlotte, 50 ans, cultivatrice maraichère, Ntui, entretien le 02 novembre 2021.

<sup>78</sup> Mpabe Bodgougo, Sikod, "Accès aux marchés...", p. 385.

<sup>79</sup> E. Foko, *Le rôle du FONADER dans le monde rural : le cas des paysans de l'Ouest-Cameroun*, Paris, Hachette, p. 78.

produits aux paysans. La première difficulté est celle du coût élevé des produits dont les prix sont au-dessus des bourses et des moyens du paysan moyen. Lorsque ceux-ci parviennent à surmonter cette difficulté première, ils font face directement à la multiplication des produits contrefaits. Si les populations ont pour principale difficulté celles citées ci-dessus, la réglementation encadrant la commercialisation et la distribution ainsi que les différentes taxes imposées par les pouvoirs publics sont les principales obstacles rencontrées par les importateurs, les producteurs et les commerçants. Toutefois, malgré ces multiples difficultés rencontrées, les produits phytosanitaires et les engrais sont ancrés dans les mœurs agricoles des bassins de production de la région du centre. Leur utilisation a des retombées socioéconomiques pour les populations et les performances économiques de la région du centre.

**CHAPITRE IV : LES RETOMBÉES SOCIO-  
ÉCONOMIQUES LIÉES A L'UTILISATION DES  
ENGRAIS ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

La région du Centre malgré l'existence d'un nombre de cités urbaines est dotée d'un fort potentiel agricole. Afin de booster la production agricole que ce soit au niveau traditionnel ou moderne avec des plantations et des entreprises agroalimentaires, les acteurs du secteur agricole se sont lancés dans la quête des intrants de toutes sortes dont les objectifs étaient d'avoir un rendement meilleur. Depuis le début de la décennie 90, le recours aux engrais et aux produits phytosanitaires est sans cesse croissant dans cette région du pays. Que ce soit le planteur individuel ou les grandes organisations agropastorales, l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires a été placée au cœur de leurs stratégies de développement agricole. Après plus de trois décennies d'utilisation de ces produits, les retombées sont autant visibles sur les plans positifs et négatifs. Ceci impose une évaluation critique de l'utilisation de ces produits au niveau sociale, économique et même environnemental.

Ce dernier chapitre qui clos l'étude est essentiellement consacré à l'examen des retombées socio-économiques de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires dans la région du centre. Ces retombées sont appréciées à la fois dans leurs aspects positifs et négatifs. Au-delà de l'analyse, ce chapitre explore les différentes perspectives liées à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires par les différents acteurs du secteur agricole dans la région du Centre Cameroun.

## **I. LES RETOMBEES POSITIVES**

A ce niveau de l'étude, il est question de montrer en quoi l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires ont été un facteur qui a boosté la production dans la Région du Centre, leurs commercialisations et leurs distributions ont permis l'émergence des entrepreneurs économiques et contribué au positionnement de la région du Centre parmi les trois premières régions agricoles au Cameroun<sup>1</sup>.

### **A. L'augmentation de la production agricole**

Les engrais et les produits phytosanitaires utilisés dans la région du Centre ont contribué à une revalorisation de la population dans plusieurs secteurs. Les cultures de rentes aux produits vivriers et maraichers, les engrais étaient essentielles pour leurs essors.

---

<sup>1</sup> Branchet, "Caractéristique de L'impact...", pp. 45-48.

## 1. La situation des produits vivriers cultivés

Suite aux faibles cours mondiaux du café et du cacao, les cultures vivrières demeuraient une solution de remplacement intéressante ou complémentaire à la production du café. Les importations en 1991 et en 1992, ont fait que les achats de distributions devenaient plus ou moins équilibrés à 32000 et 35000 tonnes<sup>2</sup>. Les cultures vivrières qui sont moins exigeantes en investissement assurent l'essentiel de la sécurité alimentaire tout en contribuant de manière significative au revenu des ménages agricoles. Avec une contribution de plus de 80% au PIBA, elles sont à l'avant-garde de la croissance du secteur agricole<sup>3</sup>.

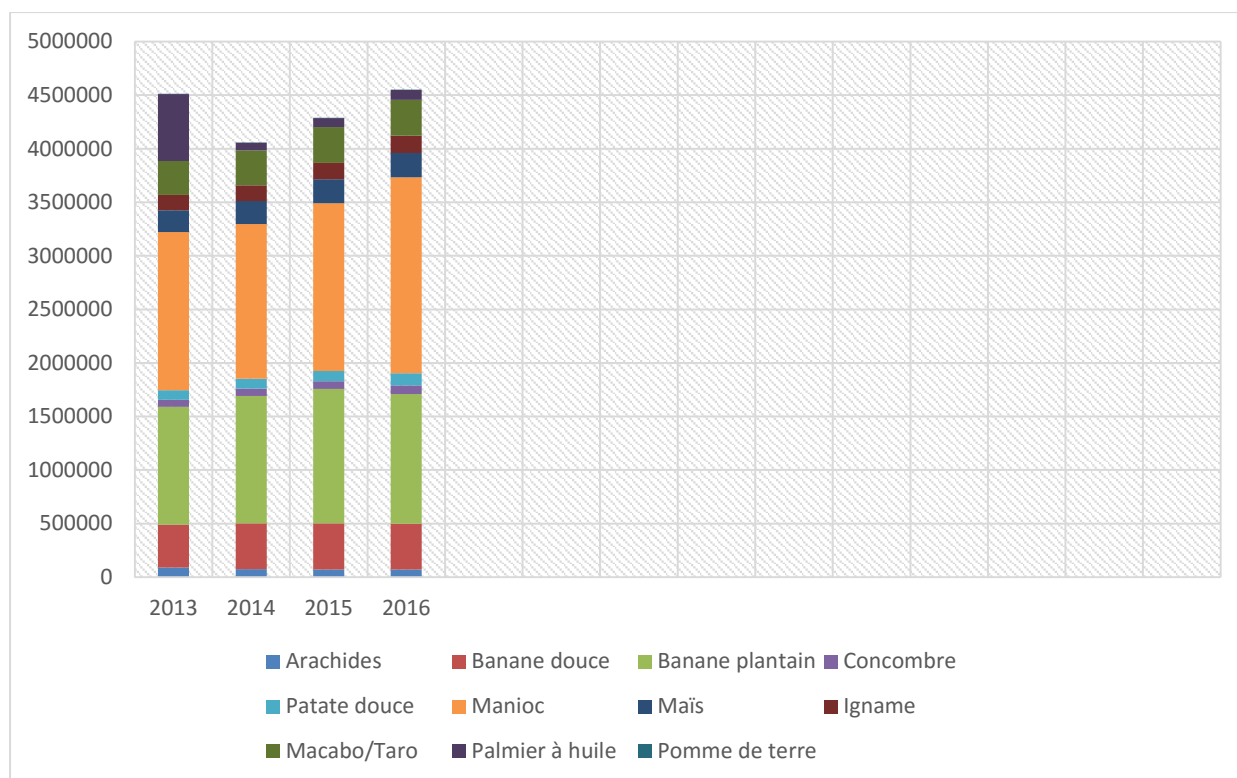
**Tableau 16 :** Evolution de la production agricole dans le Centre de 2013-2016 (en tonnes)

PRODUITS	2013	2014	2015	2016
Arachides	88071	72922	70572	70350
Banane douce	402798	429455	430876	427271
Banane plantain	1099063	1189795	1254840	1212711
Concombre	65817	68613	71847	80081
Patate douce	89604	91576	96660	113462
Manioc	1475399	1443890	1566288	1830549
Maïs	203486	215491	224446	226047
Igname	144780	147966	152173	161738
Macabo/taro	317652	324640	336117	334996
Palmier à huile	623019	71032	82206	90493
Pomme de terre	726	857	901	577

**Source :** Annuaire statistique du Cameroun édition 2017, Yaoundé, consulté le 10 avril 2022.

<sup>2</sup> Richard D. Abbott et David L., "Privatisation de la..." p. 12.

<sup>3</sup> Mpabe Bodgougo, Sikod, "Accès Aux Marchés...", p. 385.

**Graphique 7 : La production agricole dans le Centre de 2013-2016 (en tonnes)**

**Source :** Données de l'annuaire statistique du Cameroun édition 2017, Yaoundé, consulté le 10 avril 2022.

Ce tableau et ce graphique montrent l'évolution de certains produits vivriers de 2013 à 2016. On peut constater que de tous ces produits vivriers, le manioc est la tubercule la plus utilisée. De 2013 à 2016<sup>4</sup>, cette plante a connu une évolution croissante ce qui montre qu'elle est une plante très convoitée, très consommée et appréciée dans la région du Centre.

La production vivrière est rendue possible dans la région du centre grâce à son climat doux qui est un atout favorable au développement des cultures. Les éléments du terrain ont permis de montrer que le genre féminin est la catégorie sociale qui est la plus impliquée dans les cultures vivrières<sup>5</sup>. Les hommes pour leur part sont en majorité concentrés dans les cultures de rentes et les cultures maraichers mais ceci n'exclut pas leur pratique sur les cultures vivrières bien que le pourcentage ne soit pas très élevé que celui des femmes.

<sup>4</sup> Njikektchi, "Plan et stratégie...", p. 200.

<sup>5</sup> Fotio Daniel, environ 55 ans, chargé des recherches et chef services homologations des pesticides CPAC, Yaoundé, entretien le 10 août 2021.



Les produits vivriers sont des plantes destinées à la vente et à l'autoconsommation familiale<sup>6</sup>. Cependant, ces produits ont besoin des engrais et des amendements pour nourrir le sol, faciliter leurs fertilisations et utiliser les produits phytosanitaires pour détruire et retarder l'évolution des parasites sur les plantes<sup>7</sup>. Les engrais et les produits phytosanitaires à cet effet ont permis d'avoir les produits agricoles en grande quantité. On peut prendre pour exemple le manioc qui actuellement très est cultivé dans cette région et est considéré comme l'un des produits phares de cette localité. Les intrants agricoles permettent à l'heure actuelle le ravitaillement des marchés des départements, d'arrondissements et même de la capitale Yaoundé. Au regard de l'augmentation de la population dans les différentes villes de Yaoundé, ces produits permettent toujours de ravitailler les populations même s'il y'a quelques zones de ruptures, ils parviennent jusqu'à présent à combler ce déficit alimentaire. Ils peuvent se retrouver chers sur le marché mais leur présence est toujours effective<sup>8</sup>

La croissance démographique<sup>9</sup> montre qu'au fur et à mesure que la population augmente, le ravitaillement en produits vivriers augmente aussi. On peut comprendre par làque, le nombre de la population doit être fonction des ressources disponibles. D'où les engrais et produits phytosanitaires sont indispensables pour la croissance des cultures vivrières.

Ce faisant, les populations ne se limitent pas seulement à leurs distributions. La transformation des produits vivriers surtout le manioc devient de plus en plus une activité courante dans la région du Centre. Pourtant il n'y a pas très longtemps que cette transformation se limitait au bâton de manioc mais de nos jours il existe déjà des unités de fabrication de tapioca installées de part et d'autre dans la région. Certaines familles achètent les tubercules de manioc et en font des transformations personnelles. Dans presque tous les marchés de Yaoundé, il y'a des points où on retrouve des machines à écraser les tubercules de manioc afin de les transformer en tapioca. Avec la valeur accorder aux tubercules de manioc par les populations de cette zone, au regard du brassage de cultures, et vu les conditions de vie qui deviennent difficiles, les populations ne se sont pas seulement limitées au bâton de manioc ils ont à partir du manioc obtenues d'autres produits dérivés tels que : le *wata fufu*, l'amidon<sup>10</sup> qui, autre fois étaient des produits qui ne subissaient aucune transformation dans cette région mais

---

<sup>6</sup> Debriey, *L'industrialisation en Afrique...*, p. 46.

<sup>7</sup> AMINADER, Rapport annuel des activités, FAO, N°10, Yaoundé, 26 juin 2015, p. 93.

<sup>8</sup> <https://www.remedespdf.clubculture.com>. Consulté le 26 novembre 2021, à 19h40 min.

<sup>9</sup> Fotio Daniel, environ 55ans, chargé des recherches et chef services homologations des pesticides CPAC, Yaoundé, entretien le 10 août 2021.

<sup>10</sup> Ebel, "Production et commercialisation...", p. 88.

aujourd'hui sont très répandus dans cette ville. Tellement la production augmente que les agriculteurs pensent à mettre sur pied des structures de transformation moderne. Les engrais et les pesticides contribuent aussi au développement des produits maraichers.

## 2. Les produits maraichers

Les produits maraichers qui sont développés dans la région du Centre sont entre autres : la tomate, le piment, le gombo, l'oignon et les légumes pour ne citer que ceux-là. La forte concentration de la population dans ce type de cultures est qu'elles sont pourvoyeuses de devises.

Ces produits maraichers tant convoités jadis n'existaient pas encore dans la région du centre. Les produits les plus développés étaient les cultures de rentes. C'est avec l'introduction des engrais et des produits phytopharmaceutiques que les populations ont commencé à les développer. Les agriculteurs les prenaient depuis la région de l'Ouest et du Nord-Ouest pour les introduire parmi celles préalablement cultivées qui ne sont rien d'autre que les produits de rentes étant donné que ces produits n'étaient pas l'apanage des populations de la région du centre<sup>11</sup>. Les engrais comme le mancozeb adapté aux cultures maraichères et au climat de la région ont permis l'introduction de ces cultures dans la région, ce qui a amené les populations à développer ce type de culture. Aujourd'hui, ces populations sont devenues des acteurs de ravitaillement de grands centres urbains<sup>12</sup>. Désormais ces produits ne viennent plus seulement de la région de l'Ouest et du Nord-Ouest qui étaient constitués comme le Bastien de ravitaillement du territoire camerounais. Cette collaboration de la région du Centre avec celles du Nord-Ouest et de l'Ouest ont permis à la région la production des cultures maraichères qui lui a valu aujourd'hui d'être l'une des meilleures dans le ravitaillement de ses propres marchés<sup>13</sup>. Les engrais et les produits phytosanitaires ont réduit le coût de ces produits qui dans le passé étaient plus chers à cause des contraintes qui pesaient et leur permanence sur le marché est désormais à la portée de tous. Tout ceci permet d'apprécier la qualité de ces intrants sur les produits de rentes. Les produits vivriers ne sont pas vendus, l'agriculteur vivrier est encore pour la consommation des ménages<sup>14</sup>

---

<sup>11</sup> Tchanga Boris, environ 27 ans, agriculteur, yaoundé, entretien le 10 août 2021.

<sup>12</sup> *Idem.*

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> O. E. Mengo, "Production et commercialisation des cultures de rente au Cameroun : le cas du cacao dans l'arrondissement de Sangmelima", Mémoire de DIPPEII en Histoire, ENS, 2016, p. 38.

### 3. Les produits de rente

Avec l'arrivée des colons, le cacao et le café sont introduits dans la région du centre et étaient vendus à des commerçants grecs. Ces produits ont connu un succès florissant même avant la crise économique des années 1990<sup>15</sup>.

Les produits de rentes sont un secteur qui ont connu véritablement l'usage des engrais et des produits phytosanitaires pour booster et améliorer la qualité de la production, ce secteur a connu l'utilisation abusive des intrants agricoles. En 1995, les exportations du cacao se chiffraient à 80 000 tonnes contre 162 200 en 2005 soit une augmentation de plus de 100%. De 1998 à 2002, suite à la baisse des cours mondiaux, la caféiculture quelque peu abandonnée au profit des cultures vivrières, a été reléguée en cinquième position après le coton, le cacao, le caoutchouc et les fruits. En 2017, le cacao représentait 58,7% des recettes d'exploitations agricoles, il fait partie des ressources qui constituent l'épine dorsale de l'économie Camerounaise car elle assure la deuxième ressource en devise du pays derrière les hydrocarbures 39,6%<sup>16</sup>. Dans tous les domaines agricoles, les engrais et les produits phytosanitaires ont été des éléments essentiels pour booster toutes les productions agricoles qui ont connu une forte explosion sur environ une croissance sur les dix dernières années d'à peu près 20%, selon le bilan de l'office de campagne cacaoyère 2017/2018 produit par l'Office National du cacao et du café (ONCC).<sup>17</sup> La région du centre représente respectivement 50,36% des déclarations d'achats devant la région du Sud-Ouest avec 31,54%, il convient de signaler que cette campagne cacaoyère s'est déroulée dans un contexte sécuritaire qui a permis à la région du Sud-Ouest traditionnellement première région productrice à cause de la crise anglophone qui mine son territoire.

#### B. L'essor des entrepreneurs économiques

Les intrants agricoles ont permis aux petits agriculteurs d'augmenter leurs revenus agricoles et de devenir de grands entrepreneurs agricoles.

<sup>15</sup> I. B. Kake, *La traite négrière*, Paris, Présence africaine, 1986, p. 76.

<sup>16</sup> L. A. Lend Nkott, "Déterminants institutionnels et organisationnels au Développement de la certification du cacao au Cameroun : cas de la région du centre", Mémoire de Master en Economie du Développement agricole, de l'environnement et alimentation, Université de Montpellier, 2017, p. 99.

<sup>17</sup> Il a été créé le 12 juin 1991 pour œuvrer à la promotion d'une cacaoculture et d'une caféiculture durable. En plus elle contribue à lutter contre la pauvreté dans la zone rurale, en consacrant effort, énergie et innovation au renforcement des qualités et des capacités des producteurs.

L'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires tant critiquée dans une certaine mesure par les populations de la région du centre a hissé certains agriculteurs à des sommets inattendus. Dans la localité de Ntui par exemple, la multiplication et l'expansion des OP apparaissent alors comme un palliatif<sup>18</sup> face à l'insécurité alimentaire qui prenait une allure remarquable. Aujourd'hui, la présence de ces différents OP dans la localité de Ntui a montré leur détermination à lutter contre l'insuffisance alimentaire en produisant en grande quantité les produits vivriers et les produits maraîchers.

Produire donc en grande quantité afin de résoudre le problème de la faim a toujours été un combat mené par ces paysans. Ainsi, ces intrants ont favorisé l'agrandissement des espaces à partir des bénéfices obtenus de leur vente. Ils peuvent acheter d'autres plantations à l'intérieur du village, dans les villages voisins et même à l'extérieur de la région pour d'autres investissements agricoles. Ainsi, les jalons du développement d'une agriculture solide étant posé, il fallait juste procéder à sa réalisation nonobstant ce ralentissement observé ces cinq dernières années. Ces populations sont quittées des plantations familiales pour développer des GIC, des coopératives et des associations villageoises de vraies entreprises, même si elles ne sont pas modernes, elles ont des productions qui ne sont pas à la quête des clients, ce qui explique le fait qu'au préalable les clients passent les commandes sur place. Ce sont des entreprises où les clients viennent chercher les produits à l'avance.

Les GIC, les coopératives et les associations villageoises au travers de la diversification des cultures nouent des relations commerciales avec les populations de la Région et même de la sous-région CEMAC toujours dans l'optique de commercialiser leurs produits. Certains clients viennent du Gabon, de la RCA (République Centrafricaine), de la Guinée Equatoriale notamment des marchés de Kye-Ossi et Ebebiying<sup>19</sup> qui s'approvisionnent en manioc, ignames, banane-plantain et en farine de couscous de manioc.

Ceci dit, la production en grande quantité par ces agriculteurs a permis aux populations de ladite région de sortir de l'agriculture de subsistance, c'est dans ce même ordre d'idée qu'un agriculteur témoigne lorsqu'il dit :

Depuis mon enfance, j'ai toujours été passionné par la terre ce qui m'a valu plus tard l'obtention de mon diplôme en agronomie mais avec les conditions actuelles dans notre pays l'obtention d'un emploi dans la fonction publique est devenu une chimère. Du coup, il fallait à tous les prix s'en sortir de cette

<sup>18</sup> ADDADER, Contributions des organisations paysannes dans la production des cultures vivrières dans l'arrondissement de Ntui (région du centre Cameroun), Ntui, 2010, p. 15.

<sup>19</sup> <https://www.remedespdf.clubculture.com>. Consulté le 26 novembre 2021, à 19h40min.

prison qu' est la pauvreté. C'est alors que j'ai commencé à travailler avec mon oncle comme ouvrier dans sa plantation ce qui était pour moi une opportunité d'économiser les fonds parce que j'étais à une époque de ma vie où l'échec n'était pas envisagé. J'observais sa façon de travailler et aussi les intrants agricoles qu'il utilisait. J'ai pu me battre en obtenant des fonds grâce à mes économies avec un million et demi, j'ai planté 20.000 pieds d'ananas sur un demi hectare, les récoltes furent bonnes. Les récoltes constituaient pour moi un stimulant, j'ai tout réinvesti après ces deux hectare, j'ai fait des crédits auprès de ma famille qui m'a permis de louer des parcelles de terrains en 6 ans je suis passé d'un demi hectare à l'aménagement de 100 hectares de terre, et aujourd'hui je suis devenu un ex ouvrier qui emploi dans ses champs et récolte plus d'un million de fruit par an vendus au Cameroun, dans les pays voisins et dans l'Union Européenne.<sup>20</sup>

Au regard de l'apport de cet agriculteur, on se rend compte que pour avoir une production aussi importante il faut impérativement passer par l'usage des intrants agricoles. On peut dire sans risque de se tromper que le meilleur investissement que l'on puisse faire c'est la terre car à partir de l'agriculture des emplois sont créés et des vies sauvées.

Par ailleurs, la participation des agriculteurs aux programmes de vulgarisations des intrants agricoles a été essentielle. Cette connaissance des agriculteurs en matière d'usage correct d'engrais est dû à une bonne coordination entre ceux travaillant dans la recherche et ceux travaillant au champ comme vulgarisateurs.<sup>21</sup> L'utilisation des composts, de la fumure animale, les engrais chimiques et bien d'autres intrants ont joué un rôle important dans la région du Centre.

Les agriculteurs de la région du Centre au travers de la multiplication des champs constituent à l'heure actuelle l'un des principaux employeurs de la main d'œuvre. C'est dans ce sens qu'Ondoa Dieudonné, agriculteur affirme :

Au départ de cette activité, nous avons commencé avec de petit moyen, au fur et à mesure on injectait l'argent. Actuellement nous nous rendons compte qu'il y a une dizaine de personnes qui peut vivre de cette activité. C'est un exploit pour nous parce que ça rejoint la politique de notre pays qui voudrait qu'on crée des activités qui peuvent permettre à beaucoup de personnes de travailler. L'agriculture est une assurance pour l'avenir c'est une joie d'être en contact avec la nature voir les plantes grandir et prendre soin d'elles<sup>22</sup>.

Ces interventions montrent combien de fois c'est une fierté de voir prospérer ce qu'on aime faire. Les entrepreneurs agricoles à partir de l'usage des intrants sont satisfaits des résultats de leur travail et de pouvoir par la suite donner du sourire à la population en employant les jeunes dans leurs plantations. Ce qui nous a amené à dire qu'il n'est pas toujours aisé d'entreprendre mais on reconnaît le vrai entrepreneur lorsqu'il domine ses difficultés. Les

<sup>20</sup> Aureole Mbakop, 40 ans environ, agriculteur, Ntui, entretien le 12 novembre 2021.

<sup>21</sup> Archives Délégation régionale de l'agriculture, Yaoundé, 2018, p. 9.

<sup>22</sup> AMINADER, Stratégie en matière d'engrais, FAO, Rome, 1987, p. 92.

engrais et les produits phytosanitaires ont permis aux petits agriculteurs de devenir des entrepreneurs agricoles parce qu'avec leurs productions, ils ont étendus leur propriété, avec les engrais et les produits phytosanitaires leurs productions ont été boostés et leurs revenus ont pris du volume. Que ce soit dans les cultures de rentes vivrières où maraîchers. Les intrants agricoles ont permis d'avoir une grande production.

Les commerçants qui vendent les intrants agricoles font aussi partie de ceux-là qui jouissent du fruit de leurs activités. Le commerçant des engrais et des pesticides avec les populations qui achètent ont permis à ces derniers d'augmenter leur capital et leur permettre par la suite d'avoir une stabilité économique. Cette stabilité économique leur a aussi permis de multiplier d'autres points de ventes dans certaines périphéries de la ville de Yaoundé, donc ce n'est pas seulement l'agriculteur à lui seul qui a bénéficié entend qu'essor économique de l'entrepreneur même les commerçants ont été des bénéficiaires de cette distribution des engrais.

### **C. L'essor économique de la région**

L'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires a permis à la région de se positionner comme le Bastion de la production agricole. Ce qui classe la région du centre parmi les trois premières régions en terme de productions maraîchères, vivriers et de rentes.

Toutefois, les engrais et les produits phytosanitaires ont permis de ressortir une classe d'hommes d'affaires dans la région. Le centre est devenu un pôle qui ravitaillent non seulement la capitale Yaoundé et tout le reste du pays mais ravitaillent aussi les pays voisins. La Centre Afrique, le Gabon, et la Guinée Equatoriale, les produits cultivés dans le Haut Nyong et à Nanga Eboko sont des produits qui partent en direction de la RCA et Mbalmayo, Ntui, Obala, sont des zones qui exportent les produits vivriers et les produits maraîchers vers le Gabon et la Guinée Equatoriale<sup>23</sup>. Ces cultures sont parfois des produits déjà transformés comme le bâton de manioc, l'okok, la tomate, l'oignon, l'avocat, le plantain, la carotte et le poivron<sup>24</sup> qui ravitaillent les marchés de la sous-région, les intrants permettent aux populations de gagner des revenus et entraînent par conséquent les mutations socioéconomiques.

L'utilisation et la commercialisation de ces intrants dans la région du centre au Cameroun ont joué un grand rôle dans le développement socio-économique rural. Les bénéfices obtenus

---

<sup>23</sup> Tchanga Boris, environ 27ans, agriculteur, Yaoundé, entretien le 21 novembre 2021.

<sup>24</sup> Fotio Daniel, environ 55 ans, chargé des recherches et chef services homologations des pesticides CPAC, Yaoundé, entretien du 10 août 2021.

des ventes n'ont pas seulement donné naissance à la création des autres points de vente ; ils ont également contribué à la création de nouveaux emplois tels que, la mise sur pied des alimentations, des restaurants qui emploient des jeunes en contribuant ainsi à la réduction du taux du chômage. Les bénéfices issus de ces ventes ont également permis aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels de nourriture de logement, de santé et financer la scolarité de leurs enfants. Ils contribuent dans la mesure de leurs moyens à doter plusieurs villages de la province du centre d'équipements collectifs comme des marchés, des écoles et des puits<sup>25</sup>

## II. LES RETOMBÉES NÉGATIVES

Si les engrais ont une grande importance dans le développement agricole et économique, ils sont également source de nombreux problèmes liés à la dégradation de l'écosystème. L'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires impacte aussi sur la santé des populations qui les manipulent et même sur les produits agricoles.

### A. La destruction de l'écosystème

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent sur les stéréotypes développés par les populations de la région du centre contre les engrais et les produits phytosanitaires chimiques participent à la destruction des sols, polluent les eaux et tuent les organismes terrestres et aquatiques.

#### 1. Diminution de la fertilité des sols

Un sol fertile fournit les nutriments nécessaires pour promouvoir la croissance des plantes, constitue l'habitat d'une communauté active et de divers organismes et présente une structure qui est caractérisée du lieu et qui permet la décomposition continue des résidus organiques.<sup>26</sup> L'activité de nourrissage des sols par les engrais et les désherbages par les herbicides provoque une réduction majeure de la croissance des plantes et rend les sols stériles.<sup>27</sup> Les herbicides dans une moindre mesure sont à l'origine d'une réduction de la croissance des bactéries de sol. Certains insecticides organophosphorés comme les Baygon peuvent réduire l'activité de la biomasse des micro-organismes de sol. Les pesticides affectent le verre de terre, et d'autres organismes de sol.<sup>28</sup>

<sup>25</sup> Kengni, "Développement rural...", p. 20.

<sup>26</sup> Ebela, "Production et commercialisation...", p. 88.

<sup>27</sup> Debriey, *L'industrialisation en Afrique...*, p. 59.

<sup>28</sup> AMINADER, Stratégie en matière d'engrais, fac, Rome, 1987, p. 92.

## 2. La pollution des eaux

Les intrants utilisés par les agriculteurs pour augmenter leurs productions sont des sources de pollution des eaux. Le dosage du trio NPK (azote, phosphate et potassium) sont des compositions dangereuses qui mitigent la qualité des eaux en les rendant non potable. L'activité agricole modifie fortement la qualité et la dynamique de l'eau dans le milieu, l'apport de fertilisants et de pesticides, l'agriculture altère le cycle de l'eau comme de ses composés. La croissance de la production agricole au moyen de l'agrochimie a entraîné des dégradations des sols et des eaux ces dernières décennies dans la région du centre et dans bien d'autres régions du monde.<sup>29</sup> Ces pollutions varient en fonction du niveau d'intensification agricole et en fonction du contexte pédoclimatique. Cette pollution des eaux affecte non seulement les animaux terrestres mais aussi aquatiques<sup>30</sup>

## 3. La dégradation de la biodiversité

Les engrais et les produits phytosanitaires précipitent la mortalité de certains pollinisateurs comme les abeilles qui est l'emblème de la biodiversité<sup>31</sup> et pollinise plus de 80% des espèces de plante<sup>32</sup>, l'utilisation des fertilisant et des pesticides ont occasionné la disparition de plusieurs oiseaux des mammifères sauvages. Pour ce qui est des espèces aquatiques 600 espèces d'amphibiens à travers le monde sont menacées, les fongicides à base de cuivre sont hautement toxiques pour les organismes aquatiques. Le risque d'accumulation du cuivre dans les poissons et certains autres organismes aquatiques peut-être élevé en Europe, l'Union-Européenne vise finalement à éliminer le cuivre des vignobles biologiques et des pommerais les insecticides et les herbicides présents dans les eaux de surface<sup>33</sup> peuvent altérer la composition des espèces des communautés aquatiques et affecter les poissons et les invertébrés

L'agro-biodiversité<sup>34</sup> est menacée non seulement par l'expansion de la production agricole moderne mais par un processus de dégradation des systèmes agricoles traditionnels qui sont progressivement transformés en monocultures, de plus en plus dépendants des intrants

---

<sup>29</sup> F. Laurent, "Agriculture et pollution de l'eau modélisation des processus et analyse des dynamiques territoriales", *Revue de géographie*, volume 8, novembre 2013, p. 37.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Arrivée des intrants agricoles par dérive au vent des pulvérisations au ruissellement.

<sup>32</sup> Ebela, "Production et commercialisation...", p. 88.

<sup>33</sup> <https://www.remedespdf.clubculture.com>. Consulté le 26 novembre 2021, à 19h40 min.

<sup>34</sup> Terme utilisé en agriculture pour la production agricole, il s'agit de la diversité des espèces de diversité génétique et de la diversité des écosystèmes.



avec l'abandon des pratiques qui permettaient le renouvellement de la fertilité des sols, le tout avec des conséquences environnementales négatives tels que l'érosion des sols, la pollution agrochimique<sup>35</sup> et la déforestation.

## **B. Impact sur la santé de la population**

Le bon rendu des engrais et des produits phytosanitaires s'avère également être un danger incontournable et incontestable pour la santé humaine. Ceci est encore une confirmation que tout ce que nous pensons être utile pour nous en réalité possède des armes de destruction pour notre organisme, l'usage des engrais chimiques et des produits phytosanitaires qui font l'objet de tant de convoitise dans la région du centre est à l'origine de plusieurs maladies. C'est l'une des raisons pour lesquelles les populations rurales de la région optent pour une agriculture biologique avec des méthodes traditionnelles.

Ces produits chimiques dès leur abord on ressent des picotements aux niveaux des narines. C'est pourquoi il est toujours recommandé aux commerçants et aux agriculteurs d'adopter des masques à gaz lors de leur vente et de leur pulvérisation. Cette impact est visible au niveau de la dégradation et de la qualité des eaux de consommation et aussi par le degré de toxicité de l'alimentation.<sup>36</sup>

En effet, on retrouve des résidus de produits phytosanitaires dans l'alimentation, en particulier dans les fruits et légumes et par application directe des produits et dans les produits piscicoles, lorsque les eaux sont polluées par les produits phytosanitaires tous les organismes des milieux aquatiques sont affectés par la pollution. On assiste à une bioaccumulation<sup>37</sup> de la pollution le long de la chaîne tropique c'est-à-dire que, le polluant s'accumule le long de la chaîne alimentaire jusque dans nos assiettes.<sup>38</sup> Ce phénomène est vérifié à l'heure actuelle dans notre société plusieurs personnes décèdent dans des restaurants parfois les causes sont méconnues parfois ont fait allusions à des empoisonnements. Ces décès peuvent être causés par des intoxications alimentaires orchestrés par les engrais et produits phytosanitaires.

---

<sup>35</sup> Ensemble de produit chimique tels que les pesticides les fongicides, les herbicides, les insecticides et les engrais synthétiques utilisés en agriculture.

<sup>36</sup> Debréy, *L'industrialisation en Afrique...*, p. 54.

<sup>37</sup> Fotio Daniel, environ 55 ans, chargé des recherches et chef services homologations des pesticides CPAC, Yaoundé, entretien le 10 août 2021.

<sup>38</sup> <https://www.remedespdf.clubculture.com>. "les impacts d'une pollution aux produits phytosanitaires", consulté le 10 novembre 2021, à 0 4h08 min.

Ces produits chimiques empoisonnent le sang et entraînent des troubles respiratoires, les nourrissons sont particulièrement sensibles à cause de leurs présences dans le lait maternel. Un grand nombre de ces produits chimiques sont classés cancérigènes toxiques pour l'ADN ou nocifs pour la fertilité, certains pesticides sont suspectés de jouer un grand rôle dans le diabète, l'obésité, le cancer du sein, de la prostate ou de la typhoïde, troubles de l'attention et l'autisme. On peut avoir comme autre exemple la maladie de parkinson qui est ainsi reconnu comme maladie professionnelle en lien avec les pesticides. Au total l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que l'intoxication par les herbicides, les fongicides et les insecticides cause quelque 250.000 morts par an dans le monde soit autant plus que certaines maladies<sup>39</sup>.

En 2018, s'est tenu le conseil national phytosanitaire, au cours de ce conseil le ministre de l'agriculture et du développement rural rappelait combien cette instance est essentiel non seulement à l'agriculture mais aussi à la santé des camerounais pourtant il ne suffisait plus de se limiter aux bonnes intentions d'autant plus qu'il y'a la question des pesticides reconnu dangereux mais qui sont encore en usage au Cameroun. Il s'agit du metalaxyne du glyphosate ou encore du cyperméthrine dont leurs restrictions avaient été signalés par le MINADER dans le cadre de l'utilisation de certaines cultures d'où leur disparition des rayons phytosanitaires.

---

<sup>39</sup> <https://www.remedespdf/clubculture.com>. Consulté le 26 novembre 2021, à 19h40min.

**Photo 14** : Produit phytosanitaire EM



**Source** : Cliché réalisé lors des enquêtes de terrain, Ntui, 23 mars 2022.

### **C. La dégradation des produits agricoles**

Les engrais et les produits phytosanitaires qui sont perçus comme des canaux sans lesquels la production agricole serait vide n'est pas seulement un tueur à gage pour l'homme et son environnement. Bien que ces produits chimiques utilisés en agricultures permettent au Cameroun et à la région du centre d'assurer leurs autosuffisances alimentaires et fait entrer des devises sont également un grand danger pour les produits maraîchers, les produits de rentes et les produits vivriers.

Les intrants agricoles appliqués sur les plantes pour leurs garantir une meilleure santé et leurs permettre d'avoir une bonne croissance sont en quelque sorte les principaux destructeurs des produits agricoles dans la mesure où, ils contribuent à la dégradation de ces produits. Ils accélèrent le processus de croissance des plantes<sup>40</sup> les produits qu'on a utilisé naturellement sont plus compactes c'est-à-dire des produits issus par les fumiers du sol ou encore des engrais organiques à ceux-ci sont ajoutés les produits chimiques, ce qui fait que lorsque les produits commencent à se dégrader ils se dégradent aussi rapidement. C'est la raison pour laquelle on parle d'accélération de processus de croissance par les intrants agricoles.

Si on fait un déclin en élevage avec l'élevage des poulets de chairs, on verra que les engrais chimiques qui leurs sont administrés ont une durée de 45 jours pour leurs croissances en ce moment leur processus de croissance a été accéléré ce qui marque une différence entre eux et les poulets qui ont vécu dans les champs les os sont durs parce que leur temps de croissance a été très prolongé de sept à un an<sup>41</sup>.

Maintenant l'expérience a prouvé que les engrais et les produits phytosanitaires administré sur les produits vivriers et les produits maraîchers ont un impact sur les opérateurs économiques s'ils achètent les produits et ne les écoulent aussi rapidement ils vont se dégrader ce qui va entraîner des pertes, si les cultivateurs eux aussi n'écoulent pas vite ses produits comme le plantain, ça va rapidement mûrir parce que le processus a été accéléré<sup>42</sup>.

Ceci dit, la dégradation des produits agricoles par les engrais et les produits phytosanitaires peuvent entraîner des causes à effet et des pertes économiques à la fois pour celui qui produit et qui à déboursé des fonds pour s'acheter les engrais pour les cultures s'il ne réussit pas à les écoulés à cause du mauvais état des routes qu'on a. La femme *Bayam salam* qui achète le produit ne l'écoule pas aussi dans le temps limité, les produits va se dégradés et il va tomber dans les pertes. Au regard du fait que même si l'engrais et les produits phytosanitaires ont un effet positif qui booste, qui accélère la production, le fait que les produits ne soient pas naturels, il va de soi qu'ils aient un impact sur le produit, sur l'environnement et sur la santé du consommateur mais aussi sur le plateau économique qui peut perdre facilement ses produits qui vont vite se dégrader exposé à ses intempéries ou bien normalement si on ne trouve pas très vite le preneur ça doit avoir un impact l'économie. Au regard de tout ce qui

---

<sup>40</sup> AMINADER, "Stratégie en matière...", p. 100.

<sup>41</sup> Tega Maturin, 46 ans, éleveur, Bafia, entretien le 10 novembre 2021.

<sup>42</sup> C. Reijntjes et A. Water-Bayer, *Une production pour demain : introduction à une agriculture durable avec peu d'intrants externes*, Paris, Karthala, 1995, p. 112.

précède, on peut donc affirmer sans risque de se tromper que les engrais ont eu un impact significatif sur les rendements dans la région du Centre. On se rend compte que, de 1989 jusque dans les années 2000, l'usage et la commercialisation des engrais et les produits phytosanitaires ont connu des moments de cru et des périodes de ruptures ceci soit à cause de la crise, soit à cause de la demande sur le marché qui avait chuté à cause du manque de liquidité dans les zones rurales vu les arriérés accumulés dans les paiements de l'ONCPB<sup>43</sup>. Ceci a montré suffisamment que la commercialisation des engrais et des produits phytosanitaires étaient liées à la commercialisation du café et du cacao.

De 2000 à 2018, les engrais et les produits phytosanitaires qui depuis les années 1960 étaient consacrés seulement au cacao et au café seront désormais appliqués sur les cultures vivrières et les cultures maraichères. Aussi, le nombre d'entreprises importatrices d'intrants agricoles va augmenter créant ainsi la concurrence dans tout le pays en général et la région du Centre en particulier. L'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires sera de plus en plus accentuée. Le café et le cacao seront presque abandonnés au profit des produits vivriers, ensuite maraichères. Certains fruits comme l'ananas et la tomate qui avaient des saisons bien précises de récoltes, vont connaître une disponibilité permanente sur le marché.

Au terme de ce chapitre, il est important de mentionner que l'utilisation des engrais par les populations du centre, a été un facteur essentiel qui a boosté la production agricole dans cette région. Elle a également encouragé l'introduction des nouvelles cultures et surtout favoriser une production agricole à toutes les saisons. Néanmoins l'existence de ces retombées positives n'a pas empêché d'identifier quelques retombées négatives du recours aux engrais dont les plus importantes sont : la destruction de l'écosystème et l'impact sur la santé des populations. C'est pourquoi l'État devrait s'investir pour que le recours aux engrais, en apportant une plus-value économique doit contribuer au respect de la protection de l'environnement.

---

<sup>43</sup> Richard, D. Abbott et David Liloyd., "Privatisation de la..." p. 26.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

La question des engrais et des produits phytosanitaires est une problématique essentielle dans le développement de l'agriculture surtout pour un pays comme le Cameroun qui place cette activité au cœur de sa politique d'émergence depuis son accession à l'indépendance, les politiques qui se sont succédées à la tête de l'État ont placé l'agriculture au cœur de leur préoccupation et de leurs ambitions au développement économique.

Seulement, jusqu'à la fin de la décennie 1980, cette agriculture avait un caractère majoritairement traditionnel, avec pour principal objectif la subsistance. Parmi les grands pôles agricoles du pays, on compte la région du centre que ce soit pour les produits de rentes ou les produits vivriers. Cette région s'est caractérisée depuis plusieurs décennies par sa capacité à contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays. C'est pour quoi au fil du temps l'utilisation des engrais s'est accrue dans cette espace.

Depuis la crise économique qu'a connu le Cameroun, la production des engrais et des produits phytosanitaires a significativement baissé avec la disparition presque totale des entreprises pionnières suite aux effets de la crise. Depuis lors, le pays est devenu presque dépendant des importations de ces différents produits d'où le rôle trouble des grands importateurs dans les circuits de distribution et de commercialisation de ces intrants agricoles. Si pour les engrais organiques quelques entreprises locales ce sont lancées dans la production, Il faut néanmoins noter que leur capacité de production ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins de la région du Centre encore moins ceux du pays en général. C'est pourquoi sur le terrain l'État, les paysans et les entreprises font recours à la fois aux produits chimiques issus de l'importation et aux produits biologiques développés sur place afin de combler le déficit en engrais et de se lancer dans une perspective de l'environnement. Ainsi, sur le marché, on retrouve une variété de produit à des coûts non harmonisés et distribués à partir des circuits formels et informels. Tout ceci participe aux développement de la contrefaçon et de la contrebande dans ce secteur ou l'État a du mal à s'imposer et à contrôler les mécanismes d'approvisionnement en intrant. Néanmoins, il est important de noter que par les stratégies plus ou moins formelles les paysans parviennent à avoir accès à ces ressources essentielles pour le développement des activités agricoles. Afin de résoudre le problème de déficit lorsqu'il se pose, ceux-ci se sont lancées dans la production des intrants traditionnels fait des déchets alimentaires, des fientes d'animaux et d'autres formes de mélanges aussi originales.

Le recours aux intrants modernes et traditionnels a contribué à booster la production agricole et à améliorer la qualité des produits. Afin de maintenir le cap et de se positionner au

niveau national et sous régional comme un bassin agricole digne de ce nom. Les populations et les entrepreneurs de ce bassin agricole ont exprimé leur volonté d'avoir un meilleur accès aux engrais. La demande étant conséquente, les opérateurs économiques ayant investis dans le domaine de ces produits, ont donc cherché à se rapprocher des clients. C'est ainsi que des grossistes et des détaillants ont ouvert des établissements afin de commercialiser leurs produits. C'est ainsi qu'en quelque décennie plusieurs variétés et produits phytosanitaires vont être introduits dans la région du centre. Les circuits de distributions de ces produits vont être à la fois gouvernementaux, privées et même dans une certaine mesure l'œuvre des producteurs. Cette pluralité de produits, de circuits et de clients va contribuer à l'instabilité des prix à la surenchère au développement de la contrebande etc. peu à peu, la majorité de populations vont adhérer à l'utilisation de ces produits bien que rencontrant de multiples difficultés en ce qui concerne l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires. L'utilisation massive des engrais et des produits phytosanitaires, va entraîner une augmentation significative de la production agricole de la région du centre. Ceci aura pour incidence l'amélioration des conditions de vie des paysans, les transformations sociales, les mutations économiques et infrastructurelles et en fin, des retombées économiques générales pour la région du centre.

Dans un pays comme le Cameroun où 25 % des terres sont arables et la majorité de la population active est agricole, continue d'importer les intrants agricoles. Du fait que les importations deviennent de plus en plus chères, le premier fournisseur du pays étant la Russie, c'est un impératif pour le Cameroun de se mettre au travail afin de résoudre ce problème d'autant plus qu'il regorge toutes les ressources disponibles pour se bâtir des usines de fabrication d'intrants agricoles. Les décideurs publics devraient donc penser à cela, pour sortir de la dépendance sur les importations des engrais et des produits phytosanitaires. Cette décision va annuler plusieurs dépenses à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le petit agriculteur qui n'avait pas cette possibilité de se fournir les produits désormais pourra le faire et à moindre cout. L'État devrait donc par la suite procéder au recyclage des ordures ménagères, des déchets végétaux et animaux, encourager l'initiative privé en permettant aux citoyens désireux de créer les entreprises d'usines de fabrication des engrais biologiques à le faire.

La commercialisation et la distribution des produits phytosanitaires dans la région du centre est donc un aspect essentiel dans la compréhension de l'essor économique de la région du centre l'analyse de cette question sur quelque décennie a permis de parvenir aux résultats selon lesquels l'introduction des engrais dans le développement agricole de la région du centre



a eu un impact significatif sur l'essor agricole et sur les transformations socioéconomiques des populations de cette région. Ce recours aux intrants a également impacté négativement certains aspects sanitaires et environnementaux de la région. En effet, l'usage des engrais a été la cause de la pollution dans certaines localités et à l'origine des pathologies pour certains utilisateurs.

# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Attestation de recherche délivrée par le chef de département d'histoire**

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

\*\*\*\*\*  
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I\*\*\*\*\*  
FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE  
\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

\*\*\*\*\*  
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I\*\*\*\*\*  
FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIAL SCIENCES\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF HISTORY  
\*\*\*\*\*

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

**ATTESTATION DE RECHERCHE**

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO** Edouard, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **THOUMI WANDJI Larissa Prudence**, matricule **15G628**, est inscrite en Master II dans ledit Département, option Histoire Economique et Sociale. Elle mène, sous la direction du **Pr EBALE Raymond** (Maître de Conférences), une recherche universitaire sur le thème : « *Commercialisation et distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre (1989-2018)* ».

Nous la recommandons aux responsables des administrations, des Centres de documentations, d'Archives et toutes autres Institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

**En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à Yaoundé le... 21 DEC 2021

Le Chef de Département

Sources : Département d'histoire

**Annexe 2 : Guide d'entretien portant des questions sur le thème de recherche**

**GUIDE D'ENTRETIEN**

Ce guide a été élaboré dans le cadre de la collecte des informations, en vue de la réalisation d'un mémoire de master en histoire économique et social dont le sujet est la suivant :

« Commercialisation et distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du centre (1989 - 2018) »

THOUMI WANDJI LARISSA PRUDENCE .....15G628  
 PROFESSEUR EBALE .....MAITRE DE  
 CONFERENCE

Les informations collectées lors de notre entretienne sont confidentielles et ne peuvent être utilisées que dans le cadre de ce travail scientifique.

**A- IDENTIFICATION DE L'INFORMATEUR**

Nom et  
 prénom.....  
 Age.....

...  
 Statut .....date

.....

Lieu de l'entretien.....  
 .contacts..... ,

.....

**Questions**

1) Quelle est la date de création des départements du Mbam-et-kim, du Mbam-et-Inoubou de la Lékié?.....

.....  
 .....  
 .....

2) Combien de village comporte cette unité Administrative ?.....

.....  
 .....

3) Les engrais et les produits phytosanitaires font-ils partir de votre délégation ?.....

.....  
 .....  
 .....

4) Quelle est la place des engrais et des produits phytosanitaires dans l'économie du Cameroun jusqu'en 1989 ?.....

.....  
 .....

5) Qu'a fait l'Etat pour encadrer un meilleur positionnement de ces produits dans l'économie de la région du Mbam ?.....

.....  
 .....  
 6) Quel rôle a joué l'Administration locale dans la vulgarisation et la promotion de la commercialisation et distribution des engrais et produits phytosanitaires ?.....

.....  
 .....

7) Les populations de cette localité sont-elles dynamiques ?.....

.....  
 .....

8) Quels sont les effets consentis par la délégation départementale d'Agriculture et du développement rural du Mbam pour l'amélioration de la commercialisation et distribution des engrais et produits phytosanitaires ?.....

.....  
 .....

9) Quel est le rôle joué par le gouvernement pour le développement des engrais et produits phytosanitaires ?.....

.....  
 .....

**Questions adressées aux producteurs et importateurs**

1) Quelle peut être votre quantité de production par an ?.....

.....  
 .....

2) Quel type de main d'œuvre utilisez-vous dans votre entreprise ? pourquoi ?.....

.....  
 .....

3) Votre production a-t-elle changé avec le temps ?.....

.....  
 ..

4) D'où proviennent généralement les éléments nécessaire à la fabrication des engrais et produits phytosanitaires ?.....

.....  
 .....

5) Qu'entendez-vous par engrais moderne et engrais traditionnels ?.....

.....  
 .....  
 .....

6) D'où proviennent vos principaux clients ?.....

.....  
 .....

7) Quelle est le mode de commercialisation que vous adoptez pour écouler votre production ?.....

.....  
 .....

8) Quelle est la superficie de votre entreprise ?.....

.....  
 .....

9) Quelles sont les acteurs des engrais et produits phytosanitaires dans la région du Centre ?.....

.....  
 .....

10) Quelles difficultés rencontrez-vous avec la taxation et les impôts...

.....  
 .....  
 .....

### **Questions adressées aux commerçants**

1) Quelle est le mode de commercialisation de vos produits ?.....

.....  
 .....  
 .....

2) Comment se déroule la distribution des engrais et des produits phytosanitaires à travers les infrastructures commerciales ?.....

.....  
 .....

3) Quelle est l'action du gouvernement dans la distribution des engrais et produits phytosanitaires ?.....

.....  
 .....  
 .....

..

- 4) Comment se fait la distribution des produits traditionnels ?.....  
.....  
.....
- 5) Quelles sont les différents types de clients que vous avez ?.....  
.....  
.....
- 6) Par qui sont fixés les prix des engrais et produits phytosanitaire et pourquoi ?...  
.....  
.....  
.....
- 7) Quelles sont les types d'engrais et produits phytosanitaires les plus sollicités par vos clients ?.....  
.....  
.....
- 8) Quelles sont les différents prix de vente des engrais et produits phytosanitaires ?.....  
.....  
.....
- 9) Ces différents prix subissent-ils des variations avec le temps ?.....  
.....  
.....
- 10) Pourquoi avez-vous choisi ce commerce ?.....  
.....  
.....
- 11) Depuis quand vendez-vous ces produits ?.....  
.....  
.....
- 12) Quelle quantité pensez-vous écouler par jour ?.....  
.....  
.....
- 13) Vos clients sont-ils satisfaits des prix ? pourquoi ?.....  
.....  
.....  
.....
- 14) Quel est le nombre de clients que pouvez-vous avoir par jour ?.....  
.....  
.....
- 15) Quelles sont les difficultés que rencontrent vos clients au marché ?.....

.....  
 .....  
 .....

16) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la vente de ces produits ?  
 pourquoi ?.....

.....  
 .....

17) A combien vous revient le bénéfice par produits sur les engrais et sur les produits  
 phytosanitaires ?.....

.....  
 .....

**Questions adressés aux autorités Administratifs et traditionnelles**

10) Quelles sont les stratégies entreprises par les communes pour l'amélioration des  
 conditions des commerçants et distributeurs des engrais et produits  
 phytosanitaires ?.....

.....  
 .....

11) Quelles sont les méthodes adoptées par la commune pour la distribution des tickets ?....

.....  
 .....  
 ..

12) Quelles sont les difficultés que rencontrent les agents commerciaux pendant leur  
 travail ?.....

.....  
 .....

13) Quelle politique mène la commune pour gagner la confiance auprès des producteurs et  
 commerçants d'engrais et produits phytosanitaires ?.....

.....  
 .....

14) Existe-t-il une entente entre les commerçants des engrais et des produits phytosanitaires et  
 les agents de la commune ?.....

.....  
 .....

**Questions adressé aux agriculteurs et consommateurs**

1) Quel est le pouvoir d'achat des planteurs ?.....

.....  
 .....  
 .....



- 2) Que pensez-vous du coût des produits phytosanitaires et engrais ?.....  
.....  
.....
- 3) Que pensez-vous de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires ?..  
.....  
.....
- 4) Les produits utilisés sont-ils toujours de bonnes qualités ?.....  
.....  
.....
- 5) Combien d'industrie de production existe-t-il dans cette Région ?.....  
.....  
.....
- 6) Quelles sont les obstacles que font face les agriculteurs ?.....  
.....  
.....
- 7) Quelles sont les difficultés liées à l'action de l'Etat dans la région du Centre ?.....  
.....  
.....
- 8) Les engrais et les produits phytosanitaires sont-ils accessibles à tous ?.....  
.....  
.....
- 9) Quel est l'impact de ces produits sur la production agricole ?.....  
.....  
.....
- 10) L'utilisation des engrais et produits phytosanitaires a-t-elle permis de booster le développement économique de la région du Centre ?.....  
.....  
.....
- 11) L'utilisation des engrais et produits phytosanitaires affectent-ils l'écosystème ? pourquoi ?.....  
.....

.....  
.....

12) Quelle est l'influence des engrais et des produits phytosanitaires sur la  
santé ?.....  
.....  
.....

**Annexe 3 : Reponse des sables d'offre du MINADER à EM Cameroun****REPUBLIQUE DU CAMEROUN****Paix – Travail – Patrie**

-----

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

-----

**REPUBLIC OF CAMEROON****Peace – Work – Fatherland**

-----

**MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT**

-----

**AVENANT N° 001/A/MINADER/CPM/2016 AU****MARCHE N°100/M/MINADER/CPM/2014**

PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/MINADER/CPM/2014 DU 14 AOUT 2014 POUR LA FOURNITURE DU COMPOST AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.

**TITULAIRE DU MARCHE : EM CAMEROON**

B.P: 1173 BAMENDA

Tel: (237) 675 56 02 00/675 65 81 48

N° RC : BDA.2014 A.297

N°CONT : M050500031979 Y

**OBJET DU MARCHE: FOURNITURE DE 5772,46 M<sup>3</sup>DE COMPOST****LIEU DE LIVRAISON : LES DIX DELEGATIONS REGIONALES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL****MONTANT DU MARCHE: 98 825 305(QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLIONS HUIT-CENT-VINGT-SIX MILLE TROIS-CENT-CINQ) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES.****DELAI DELIVRAISON : QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS****FINANCEMENT : BIP MINADER****EXERCICE : 2014**

SOUSCRIT, LE \_\_\_\_\_

SIGNE, LE \_\_\_\_\_

NOTIFIE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTRE, LE \_\_\_\_\_

**Source : MINADER**

**ENTRE :**

L'ETAT du CAMEROUN représenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ci-après dénommé

**" LE MAITRE D'OUVRAGE "**

D'UNE PART,

Et la Société :

**EM CAMEROON**  
 B.P: 1173 BAMENDA  
 Tel: (237) 675 56 02 00/675 65 81 48  
 N° RC : BDA.2014 A.297  
 N°CONT : M050500031979 Y

Représenté par son Directeur Général ci-après désigné

**"LE COCONTRACTANT "**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent Avenant a pour objet le changement de la source de Financement et de l'exercice budgétaire dans le cadre du présent Marché.

**ARTICLE 2 : JUSTIFICATION DE L'AVENANT**

Le présent Avenant vise le changement de la source de Financement inscrite sur le précédent Marché **MARCHE N°100/M/MINADER/CPM/2014** du **31 décembre 2014**, du fait qu'il n'avait pas été payé depuis 2015; sous l'imputation : **48 30 392 01 330001 2275**. Il constitue dès lors un Marché impayé. Il sera donc payé au cours de l'exercice budgétaire 2016.

**Au lieu de :**

**Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2014**

**Imputation : 48 30 392 01 330001 2275**

**Lire plutôt :****Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2016****Imputation : 50 30 391 03 340020 2831**

Le reste sans changement

PAGE 4 ET DERNIERE DE L'AVENANT N°001/A/MINADER/CPM/2016 DU MARCHE MARCHE N°100/M/MINADER/CPM/2014PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/MINADER/CPM/2014 DU 14 AOUT 2014 POUR LA FOURNITURE DE 5772,46 M<sup>3</sup>DE COMPOSTAU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL AVEC LA SOCIETE EM CAMEROONB.P: 1173 BAMENDA

**MONTANT : 98 825 305**(QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLIONS HUIT-CENT-VINGT-SIX MILLE TROIS-CENT-CINQ) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES.

**DELAI DE LIVRAISON : QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS**

**Annexe 4 : Procès verbal deréception provisoire de compost**

# Original

## **PROCES VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE**

L'an deux mil quinze et le vingt-et-un du mois d'avril, a eu lieu à la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Adamaoua à Ngaoundéré, la **réception provisoire de cinq-cent-cinquante (550) m<sup>3</sup> de Compost**, objet du **Marché N°0100/M/MINADER /CPM/2014** du 31 décembre 2014, passé après **Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/MINADER/CPM** du 14 août 2014, avec la **Société EM CAMEROON B.P : 1173 Bamenda**.

Etaient présents :

Le Délégué Régional de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Adamaoua, Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.....Président

Le Sous-Directeur des Engrais et Sols.....Rapporteur

Le Directeur du Développement de l'Agriculture.....Membre

Le Chef de Service des Marchés du MINADER.....Membre

L'Agent Public Chargé des Opérations de Comptabilité-Matières au Cabinet du Ministre .....Membre

e

Le Cocontractant.....Membre

La Commission ayant siégé à l'effet de constater la régularité et la conformité de la livraison suivant les clauses du cahier des charges, a procédé au contrôle d'usage de la qualité et de la quantité telles que définies dans les titres II et IV du Marché, aucune réserve n'ayant été formulée, la commission se prononce favorablement pour la réception provisoire du compost.

En foi de quoi le présent procès-verbal de réception provisoire de **cinq-cent-cinquante (550) m<sup>3</sup> de Compost** est établi pour servir et valoir ce que de droit. /.

Fait à Ngaoundéré, le jour, mois et année ci-dessus indiqués

## Ont signé :

<p>Le Délégué Régional de l'Agriculture et du Développement Rural de l'Adamaoua, représentant du MINADER <b><u>Président</u></b></p>	<p>Le Directeur du Développement de l'Agriculture <b><u>Membre</u></b></p>
<p>Le Sous-Directeur des Engrais et Sols <b><u>Rapporteur</u></b></p>	<p>Le Chef de Service des Marchés du MINADER <b><u>Membre</u></b></p>
<p>L'Agent Public Chargé des Opérations de Comptabilité-Matières au Cabinet du Ministre <b><u>Membre</u></b></p>	<p>Le Cocontractant <b><u>Membre</u></b></p>

**Annexe 5 : Demandes d'exploitations archives**

TCHOUM WANDJI  
 LARISSA PRUDENCE  
 MASTER II – HISTOIRE  
 Matricule 15G628  
[Larissawandji723@gmail.com](mailto:Larissawandji723@gmail.com)  
 Tél : 690 26 96 15

Yaoundé, le 14 Juin 2021

A  
**MONSIEUR LE MINISTRE DE  
 L'ENVIRONNEMENT ET DE  
 LA PROTECTION DE LA  
 NATURE**



**Objet :** Exploitation des archives.

**Monsieur le Ministre,**

Je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité, solliciter l'exploitation des archives de l'organisation dont vous avez la charge.

Je suis étudiante inscrite en master II à l'Université de Yaoundé I et mène actuellement un travail de recherche à caractère historique sur la commercialisation des produits phytosanitaires. Les documents relatifs à la commercialisation des engrais et des produits phytosanitaires seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.

Tout en espérant recevoir une prompte réaction, veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre profond considération.

**Ci-joint :**

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive des documents sollicités

**THOUMI WANDJI LARISSA PRUDENCE**



Yaoundé, le 19 Avril 2021

**THOUMI WANDJI Larissa Prudence**

Etudiante au département d'histoire

Université de Yaoundé I

Tel : 690 26 96 15 / 677 97 79 70

Email : [larissawandji723gmail.com](mailto:larissawandji723gmail.com)

A

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et du Développement Rural**

**Objet : Exploitation des Archives**



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance porté à votre attention ma sollicitation relative à l'objet ci-dessus mentionné à la marge.

En effet, dans le cadre de la réalisation de mon mémoire de Master II en Histoire intitulée « **Commercialisation et distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre (1989-2018)** » ; et consciente de l'impotence de ces intrants agricoles dans le développement socio économique du Cameroun en général et la Région du Center en particulier, je vous saisis aux fins de me faciliter l'accès à toute documentation allant dans le sens de mon sujet.

Dans l'espoir que ma demande trouvera un avis favorable auprès de vous, veuillez agréer monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

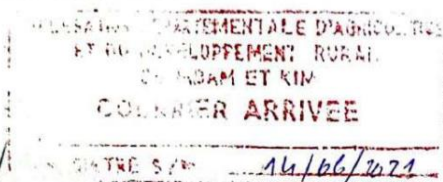
**PJ :**

- Une photocopie de mon attestation de recherche ;
- Une photocopie de ma CNI.
-

TCHOUM WANDJI  
 LARISSA PRUDENCE  
 MASTER II – HISTOIRE  
 Matricule 15G628  
 Larissawandji723@gmail.com  
 Tél : 690 26 96 15

Yaoundé, le 14 Juin 2021

A  
 M./Mme LE DELEGUE  
 DEPRTEMENTAL DU  
 MBAM ET KIM



**Objet :** Exploitation des archives

Monsieur le Délégué,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité, solliciter l'exploitation des archives de l'organisation dont vous avez la charge.

Je suis étudiante inscrite en master II à l'Université de Yaoundé I et mène actuellement un travail de recherche à caractère historique sur la commercialisation des produits phytosanitaires. Les documents relatifs à la commercialisation des engrais et des produits phytosanitaires seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.

Tout en espérant recevoir une prompte réaction, veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre profond considération.

**Ci-joint :**

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive des documents sollicités

THOUMI WANDJI LARISSA PRUDENCE

Yaoundé, le 19 Avril 2021

**THOUMI WANDJI Larissa Prudence**

Etudiante au département d'histoire

Université de Yaoundé I

Tel : 690 26 96 15 / 677 97 79 70

Email : [larissawandji723gmail.com](mailto:larissawandji723gmail.com)

A

**Monsieur le Ministre du  
Commerce**



**Objet : Demande d'accès à la documentation sur la commercialisation et la distribution Produits Phytosanitaires et Engrais**

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance porté à votre attention ma sollicitation relative à l'objet ci-dessus mentionné à la marge.

En effet, dans le cadre de la réalisation de mon mémoire de Master II en Histoire intitulée « Commercialisation et distribution des engrais et des produits phytosanitaires dans la région du Centre (1989-2018) » ; et consciente de l'impotence de ces intrants agricoles dans le développement socio économique du Cameroun en général et la Région du Center en particulier, je vous saisis aux fins de me faciliter l'accès à toute documentation allant dans le sens de mon sujet.

Dans l'espoir que ma demande trouvera un avis favorable auprès de vous, veuillez agréer monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

**PJ :**

- Une photocopie de mon attestation de recherche ;
- Une photocopie de ma CNI.

THOUMI WANDJI LARISSA  
 PRUDENCE  
 MASTER II – HISTOIRE  
 Matricule 15G628  
[Larissawandji723@gmail.com](mailto:Larissawandji723@gmail.com)  
 Tél : 690 26 96 15

Yaoundé, le 21 Septembre 2021

A  
 MONSIEUR LE DELEGUE DU  
 COMMERCE DU MBAM ET  
 INOUBOU

**Objet** : Exploitation des archives.

**Monsieur,**

Je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité, solliciter l'exploitation des archives de l'organisation dont vous avez la charge.

Je suis étudiante inscrite en master II à l'Université de Yaoundé I et mène actuellement un travail de recherche à caractère historique sur la commercialisation des produits phytosanitaires. Les documents relatifs à la commercialisation des engrais et des produits phytosanitaires portant spécifiquement sur..... seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.

Tout en espérant recevoir une prompte réaction, veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre profond considération.

**Ci-joint** :

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive.

THOUMI WANDJI LARISSA PRUDENCE



**Annexe 6 : Demandes d'entretien**

TCHOUM WANDJI  
 LARISSA PRUDENCE  
 MASTER II – HISTOIRE  
 Matricule 15G628  
[Larissawandji723@gmail.com](mailto:Larissawandji723@gmail.com)  
 Tél : 690 26 96 15

Yaoundé, le 14 Juin 2021

A  
**MONSIEUR LE MINISTRE DE  
 L'ENVIRINNEMENT ET DU  
 DEVELOPPEMENT RURAL**

**Objet :** Réalisation des entretiens



**Monsieur le Ministre,**

Je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité, solliciter la réalisation des entretiens avec vous et le personnel de votre administration.

En tant qu'étudiante chercheur en Master II en histoire à l'Université de Yaoundé I, ces entretiens nous permettront d'avoir plus d'amples informations sur la commercialisation et la distribution des engrais et produits phytosanitaires. Les données collectés faciliteront la réalisation de notre mémoire de Master et resteront confidentielles.

Tout en espérant que cette demande trouvera une oreille attentive auprès de vous, veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre profond respect.

**Ci-joint :**

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Guide d'entretien.

**THOUMI WANDJI LARISSA PRUDENCE**

TCHOUM WANDJI  
 LARISSA PRUDENCE  
 MASTER II – HISTOIRE  
 Matricule 15G628  
 Larissawandji723@gmail.com  
 Tél : 690 26 96 15

Yaoundé, le 14 Juin 2021

A  
 M./Mme LE DELEGUE  
 DEPARTEMENTAL DU  
 MBAM ET INOUBOU

**Objet :** Réalisation des entretiens

**Monsieur le Délégué,**

Je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité, solliciter la réalisation des entretiens avec vous et le personnel de votre administration.

En tant qu'étudiante chercheur en Master II en histoire à l'Université de Yaoundé I, ces entretiens nous permettront d'avoir plus d'amples informations sur la commercialisation et la distribution des engrais et produits phytosanitaires. Les données collectés faciliteront la réalisation de notre mémoire de Master et resteront confidentielles.

Tout en espérant que cette demande trouvera une oreille attentive auprès de vous, veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre profond respect.

**Ci-joint :**

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Guide d'entretien.

**Le Délégué Départemental**



*Lucien*  
 Ingénieur d'Agriculture

THOUMI WANDJI LARISSA PRUDENCE

## Annexe 5 : Quelques réponses aux demandes d'exploitation d'archives et d'entretiens

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Progrès  
-----  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DU CONTRÔLE DE QUALITE DES INTRANTS ET  
DES PRODUITS AGRICOLES  
-----  
SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DES  
PESTICIDES, DES ENGRAIS ET DES  
APPAREILS DE TRAITEMENT  
-----  
SERVICE DE LA REGLEMENTATION DES ENGRAIS  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
-----  
MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT  
-----  
GENERAL SECRETARIAT  
-----  
DEPARTMENT OF REGULATION AND QUALITY  
CONTROL OF AGRICULTURAL INPUTS AND  
PRODUCTS  
-----  
SUB-DEPARTMENT OF REGULATION OF  
PESTICIDES, FERTILIZERS AND SPRAYERS  
-----  
SERVICE OF FERTILIZERS REGULATION  
-----

-- 00366 /21/N/MINADER/SG/DRCQ/SDRF/SRE/AL

Yaoundé, le 10 JUN 2021

**LE MINISTRE**

**A MADAME THOUMI WANDJI**  
**Larissa Prudence**  
**Tel : 690 26 96 15 / 677 97 79 70**

**Objet :** Exploitation des archives

**Réf :** Lr du 19/04/2021, exploitation des archives

**Madame,**

J'ai l'honneur de marquer mon accord, à votre demande dont l'objet est repris en marge.

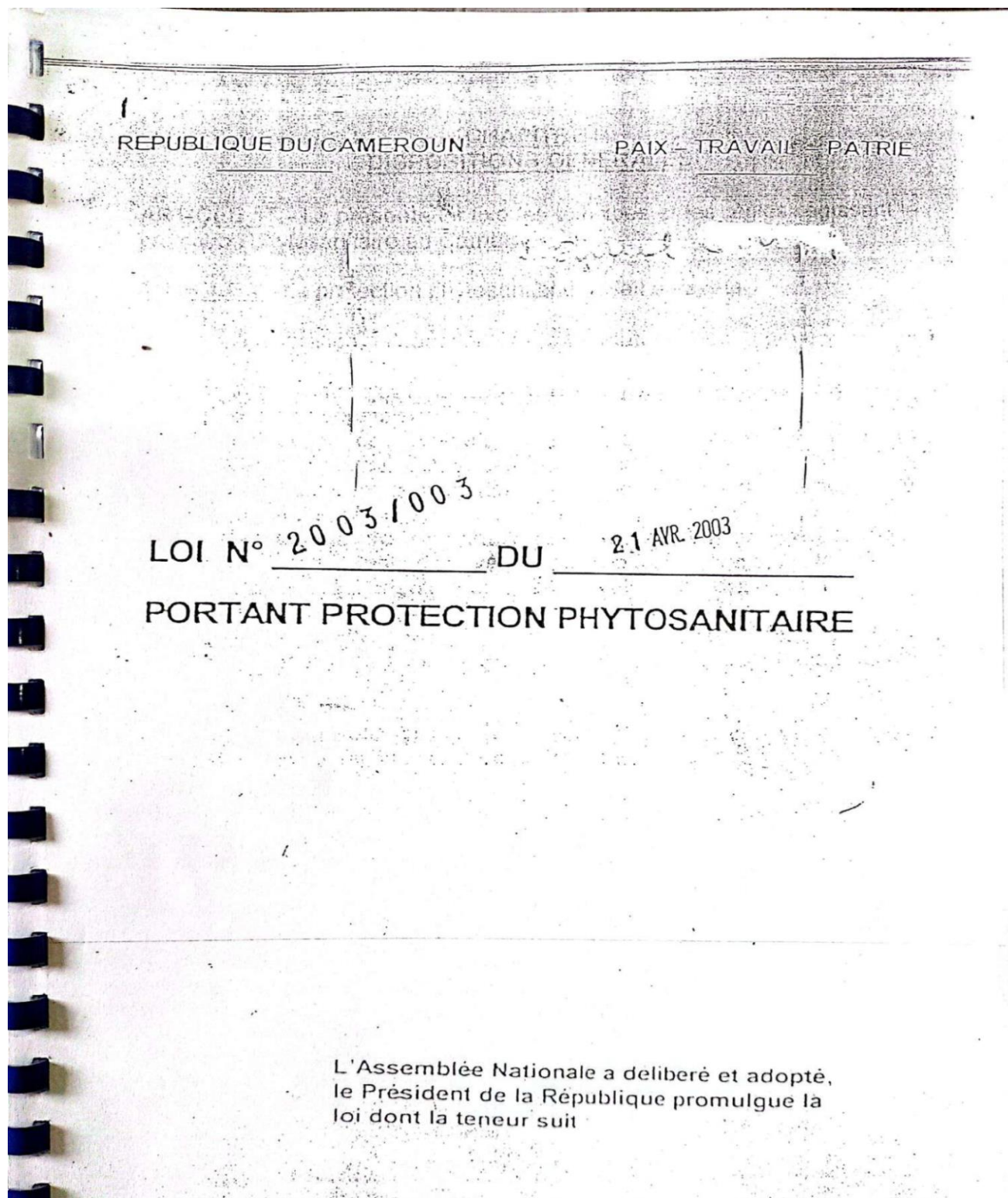
Vous voudrez bien vous rapprocher de la **Direction de la Réglementation et du contrôle de Qualité des Intrants et des Produits Agricoles** pour des modalités y afférentes.

Veillez agréer, **Madame**, mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de l'Agriculture  
et du Développement Rural  
et par Délégation  
**Le Secrétaire Général**

*Grace Annik*  
Associate Professor

## Annexe 6 : Loi N° 2003003 sur les produits phytosanitaires du 21 avril 2003





## CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** - La présente loi fixe les principes et les règles régissant la protection phytosanitaire au Cameroun.

**ARTICLE 2.** - La protection phytosanitaire se fait à travers :

- l'élaboration, l'adoption et l'adaptation des normes en la matière ;
- la prévention et la lutte contre les ennemis des végétaux et des produits végétaux ;
- l'utilisation des produits phytosanitaires sans danger pour la santé humaine, animale et pour l'environnement ;
- la diffusion et la vulgarisation des techniques appropriées à la protection phytosanitaire ;
- le contrôle de l'importation et de l'exportation des produits phytosanitaires, des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés pouvant entraîner la dissémination des ennemis des végétaux ;
- le contrôle, sur le territoire national, des produits phytosanitaires, des végétaux et des produits végétaux pouvant servir de vecteurs aux organismes nuisibles.

**ARTICLE 3.** - Au sens de la présente loi et des textes pris pour son application, les définitions suivantes sont admises :

« **activité phytosanitaire** » : toute opération relative à la production, la distribution et l'utilisation des végétaux, produits végétaux et des produits phytosanitaires en champ, en stock et au traitement des locaux de stockage et des moyens de transport ;

« **articles réglementés** » : tout végétal, produit végétal, lieu de stockage, emballage, moyen de transport, container, sol, tout autre organisme, objet ou matériel susceptible de porter ou de disséminer des organismes nuisibles justifiant des mesures phytosanitaires particulièrement pour tout ce qui concerne les transports internationaux ;

« **auxiliaire** » : organisme nuisible qui vit aux dépens d'un autre et qui peut contribuer à limiter la population de son hôte, incluant les parasitoïdes, les parasites, les prédateurs et les agents pathogènes .

« **certificat phytosanitaire** » : document officiel conforme au modèle établi par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux, attestant de l'état sanitaire d'un envoi soumis au contrôle phytosanitaire ;

« **Certificat de conformité à la norme** » : document officiel délivré par l'organe national de normalisation et attestant que le produit au service évalué est conforme à la norme.

« **homologation** » : tout processus au terme duquel l'autorité compétente approuve l'importation, la distribution et l'utilisation d'un produit phytosanitaire, après examen des données scientifiques complètes montrant que le produit est efficace pour les usages prévus et ne présente pas de risques pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, dans les conditions d'emploi recommandées ;

« **inspection** » : examen visuel officiel de végétaux, de produits végétaux et autres articles réglementés afin de déterminer la présence ou l'absence d'organismes nuisibles et/ou de s'assurer du respect de la réglementation phytosanitaire ;

« **organisme de quarantaine** » : organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle.

« **organisme nuisible** » : toute espèce, souche ou biotype de végétal ou d'animal, ainsi que d'agent pathogène, nuisible aux végétaux et produits végétaux ;

« **pesticide** » : toute substance ou association de substances destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs, les vecteurs de maladies et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages ou se montrant autrement nuisibles durant la production, la transformation, le stockage, le transport ou la commercialisation des produits alimentaires, des produits agricoles, du bois et des produits forestiers non ligneux ;

« **produits phytosanitaires** » : pesticides et autres substances destinées à être utilisées comme régulateurs de croissance des plantes, comme défoliants, agents de dessiccation, d'éclaircissage des fruits, ou pour empêcher la chute prématurée des fruits, ainsi que les substances appliquées sur les cultures, soit avant, soit après la récolte pour protéger les produits contre la détérioration durant l'entreposage et le transport ;

**ARTICLE 32.-** Les agents assermentés chargés de l'inspection phytosanitaire et du contrôle des produits phytosanitaires peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions et suivant les procédures prévues par la réglementation en vigueur :

- requérir la force publique pour la recherche et la saisie des produits végétaux et phytosanitaires introduits, vendus ou circulant frauduleusement ou pour obtenir l'identification du contrevenant ;
- visiter les locaux, trains, navires, véhicules ou aéronefs abritant, transportant ou susceptibles de transporter ou d'abriter lesdits produits ;
- ordonner les traitements, la mise en quarantaine, la destruction ou le refoulement des végétaux et produits végétaux ;
- apposer des scellés.

## SECTION II DES INFRACTIONS ET DES SANCTIONS

**ARTICLE 33.-** Est puni d'une amende de cinquante (50 000) francs, toute personne auteur des infractions suivantes :

- défaut de présentation d'un certificat phytosanitaire ;
- défaut de déclaration de végétaux, produits végétaux et produits phytosanitaires ;
- défaut de déclaration de produits phytosanitaires obsolètes.

**ARTICLE 34.-** Est puni d'un emprisonnement de un (1) à trois (3) mois et d'une amende de cent mille (100 000) à un million (1 000 000) de francs CFA ou de l'une de ces deux (2) peines seulement, quiconque introduit des végétaux, des produits végétaux réglementés ou des agents de lutte biologique sans permis d'importation.

**ARTICLE 35.-** Est puni d'un emprisonnement de un (1) à trois (3) mois et d'une amende de cent mille (100 000) à un million (1 000 000) de francs CFA ou de l'une de ces deux (2) peines seulement, quiconque enfreint les dispositions des articles 20 à 26 de la présente loi.

**ARTICLE 36.-** (1) Est puni des peines prévues à l'article 261 du code pénal, celui qui par maladresse, négligence ou inobservation des règlements, occasionne la pollution avant pendant ou après un traitement phytosanitaire

(2) Est puni des peines prévues à l'article 289 (1) du code pénal, celui qui dans les circonstances décrites à l'alinéa 1<sup>er</sup> ci-dessus, cause à autrui une intoxication génératrice des incapacités.

CHAPITRE V  
DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 37.- (1) Il est institué un Conseil National Phytosanitaire, organe de consultation en matière de politique de protection des végétaux au Cameroun.

(2) La composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Conseil National Phytosanitaire sont fixées par voie réglementaire.

ARTICLE 38.- Sont abrogées toutes les dispositions de la loi n° 90/013 du 10 août 1990 portant protection phytosanitaire.

ARTICLE 39.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, LE 21 AVR. 2003

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



## Annexe 7 : Décret homologation produits phytosanitaires

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

2 0 0 5 / 0 7 7 . 2  
 DECRET N° \_\_\_\_\_ /PM DU 06 AVR. 2005  
 fixant les conditions d'homologation et de  
 contrôle des produits phytosanitaires.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- VU le décret n°92/089 du 4 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 du 5 août 1995 ;
- VU le décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2004/321 du 8 décembre 2004 portant nomination d'un Premier Ministre,

DECRETE :

### CHAPITRE I DES DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1.- Le présent décret fixe les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires.

ARTICLE 2.- Au sens du présent décret, les définitions ci-après sont admises :

**antagoniste** : organisme qui n'occasionne pas de dégâts importants mais dont la présence protège l'hôte des dégâts d'autres organismes nuisibles ;

**biopesticide** : terme générique, généralement appliqué à un agent de lutte biologique, le plus souvent un pathogène, formulé et appliqué d'une manière analogue à un pesticide chimique et normalement utilisé pour réduire rapidement une population d'un organisme nuisible pour une lutte à court terme ;

**homologation** : processus au terme duquel l'autorité compétente approuve l'importation, la distribution et l'utilisation d'un produit phytosanitaire, après examen des données scientifiques complètes montrant que le produit est efficace pour les usages prévus et ne présente pas de risques pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, dans les conditions d'emploi recommandées;

**point d'entrée ou de sortie** : aéroports, ports fluviaux ou maritimes, centres de colis postaux, ou points de frontière terrestre officiellement désignés;

**produits phytosanitaires** : pesticides, biopesticides et autres substances destinés à être utilisés comme régulateurs de croissance des plantes, comme défoliants, agents de dessiccation, d'éclaircissage des fruits ou pour empêcher la chute prématurée des fruits, ainsi que les substances appliquées sur les cultures, avant ou après la récolte, pour protéger les produits contre la détérioration durant l'entreposage et le transport ;

**résidus** : substances spécifiques laissées par un produit phytosanitaire dans les produits agricoles ou les aliments.

## CHAPITRE II DE LA PROCEDURE D'HOMOLOGATION

### SECTION I DE L'HOMOLOGATION

**ARTICLE 3.-** Tout produit phytosanitaire est soumis à la procédure d'homologation, préalablement à son importation, sa distribution et son utilisation.

**ARTICLE 4.-** (1) L'homologation comporte les opérations ci-après énumérées :

- a) l'analyse chimique d'un échantillon prélevé sur le produit à tester par un laboratoire national agréé ou étranger reconnu ;
- b) les tests d'efficacité biologique pour les usages indiqués pendant un (1) à deux (2) cycles agricoles qui sont effectués par un Institut de recherche pour :
  - les nouveaux produits phytosanitaires ;

- l'extension de l'homologation d'un produit phytosanitaire en vue du contrôle des ennemis autres que ceux pour lesquels il a été initialement homologué.
- c) les tests de pré vulgarisation pendant un (1) cycle agricole au moins, effectués par les services de la protection des végétaux du Ministère chargé de l'agriculture, en cas de test d'efficacité biologique concluant.
- d) les tests conjoints de bio-efficacité et de pré vulgarisation pendant un (1) cycle agricole au moins pour :
  - les produits phytosanitaires dont la substance active est suffisamment connue et homologuée, mais présentée sous une autre formulation ;
  - les nouveaux produits phytosanitaires dont les essais d'efficacité biologique ont été concluants au cours de la première année d'expérimentation ;
  - la modification d'une spécialité commerciale connue ou de la concentration des substances actives dans une spécialité commerciale donnée.

(2) Les frais occasionnés par les opérations visées à l'alinéa (1) sont à la charge du promoteur.

**ARTICLE 5.-** (1) La mise en œuvre des tests visés à l'article 4 ci-dessus est autorisée par décision du Ministre chargé de l'agriculture.

(2) Ce dernier peut, soit les proscrire, soit les autoriser sous réserve de toutes les conditions jugées nécessaires pour prévenir les risques néfastes sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

**ARTICLE 6.-** (1) Préalablement à la mise en œuvre des tests susmentionnés, des tests préliminaires de criblage de doses peuvent être effectués, en vue de déterminer la dose de la matière active ou du produit formulé à utiliser et d'éclairer le fabricant sur l'efficacité du produit phytosanitaire vis-à-vis de l'organisme nuisible visé.

(2) Les tests préliminaires sont exécutés conjointement

les agents assermentés peuvent prélever des échantillons et les faire analyser aux frais du propriétaire.

**ARTICLE 47.-** (1) Le contrôle des produits phytosanitaires et des appareils de traitement a pour but d'assurer :

- la prévention de l'importation ou de la distribution des produits phytosanitaires non homologués ;
- la conformité et la qualité des produits phytosanitaires en usage sur le territoire national ;
- la conformité et la qualité des appareils de traitement en usage sur le territoire national ;
- l'utilisation des produits phytosanitaires avec un minimum de risques sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

(2) Il donne lieu, à la délivrance d'une attestation de qualité des pesticides ou de conformité des appareils de traitement.

**ARTICLE 48.-** (1) A l'importation, à l'exportation et lors de la distribution, les produits phytosanitaires et les appareils de traitement sont soumis à un contrôle ou à des analyses de qualité.

(2) Les produits phytosanitaires importés, fabriqués, formulés ou conditionnés localement ainsi que les appareils de traitement sont soumis respectivement à des analyses et à des vérifications de qualité aux frais du promoteur, préalablement à leur distribution et à leur utilisation.

(3) En cas d'importation de produits phytosanitaires interdits ou d'appareils de traitement non certifiés, les agents des services chargés de l'inspection procèdent à leur refoulement aux frais des propriétaires.

## SECTION II DES MISSIONS DES AGENTS ASSERMENTES

**ARTICLE 49.-** (1) Le contrôle post-homologation des produits phytosanitaires, l'inspection des appareils de traitement, des magasins d'entreposage ou de distribution, des moyens de transport, des unités de



production et de conditionnement sont effectués par les agents assermentés du Ministère chargé de l'agriculture.

(2) Ils prêtent serment devant le Tribunal de Première Instance territorialement compétent dans les conditions de droit commun, à la diligence de l'Autorité chargée de la protection phytosanitaire.

(3) Ils sont astreints au port de l'uniforme et à la présentation de leur carte professionnelle et de leur ordre de mission à chaque réquisition.

(4) La qualité d'inspecteur ou de contrôleur phytosanitaire se perd une fois que l'agent n'exerce plus dans les structures chargées de la réglementation phytosanitaire.

**ARTICLE 50.-** (1) Pour faciliter l'exécution de leur mission, les inspecteurs et contrôleurs phytosanitaires ont accès aux connaissances et aux divers manifestes des envois internationaux. Ils ont le pouvoir de s'opposer à la distribution des produits phytosanitaires et des appareils de traitement non conformes.

**ARTICLE 51.-** (1) Les agents assermentés du Ministère chargé de l'agriculture participent aux poursuites en répression des infractions commises en matière d'importation, de fabrication, de conditionnement, de distribution et d'utilisation des produits phytosanitaires et des appareils de traitement.

(2) A ce titre, ils procèdent à la constatation des faits, à la saisie des produits phytosanitaires vendus en vrac ou à l'étalage ou non homologués en circulation, ainsi qu'à celle des appareils de traitement introduits ou utilisés en violation des dispositions de la loi.

(3) Le procès-verbal de leurs opérations est dressé et signé par l'agent assermenté et contresigné par le contrevenant. Il fait foi jusqu'à inscription en faux. Il est transmis au Procureur de la République territorialement compétent.

**ARTICLE 52.-** Les agents assermentés chargés du contrôle des produits phytosanitaires et des appareils de traitement peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions et suivant les procédures prévues par la réglementation en vigueur :

- solliciter des réquisitions à l'officier de police judiciaire pour la recherche et la saisie des produits phytosanitaires introduits, vendus ou circulant frauduleusement ou pour obtenir l'identification du contrevenant ;
- visiter les locaux, trains, navires, véhicules ou aéronefs susceptibles de transporter ou d'abriter lesdits produits ;
- apposer des scellés ;
- ordonner le refoulement des produits phytosanitaires aux frais du contrevenant.

### SECTION III DU CONTROLE DES RESIDUS

ARTICLE 53.- (1) Le contrôle des résidus des produits phytosanitaires dans les produits agricoles a pour but de sauvegarder la santé des consommateurs.

(2) Le prélèvement des échantillons des produits destinés à l'analyse des résidus est effectué après récolte dans les marchés, supermarchés, unités de transformation, de stockage et de vente par le personnel qualifié du Ministère chargé de l'agriculture.

(3) Les résultats des analyses sont communiqués au Ministère chargé de l'agriculture qui les publie et prescrit les actions à envisager dans le domaine de l'information et de la sensibilisation en référence aux normes FAO/OMS en vigueur.

ARTICLE 54.- Les normes en matière des limites maximales des résidus et les résultats des analyses sont communiqués au Ministre chargé de l'agriculture qui les publie et prescrit les actions à envisager dans le domaine de l'information et de la sensibilisation.

### CHAPITRE VIII DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

ARTICLE 55.- Les arrêtés d'homologation et les divers agréments établis antérieurement à la date de signature du présent décret restent valables jusqu'à la date de leur expiration.

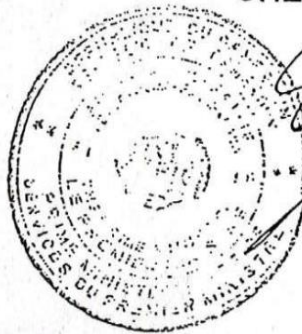
ARTICLE 56.- Les importateurs des appareils de traitement, et les intervenants de la filière phytosanitaire ont un délai de douze (12) mois, à compter de la date de signature du présent décret pour se conformer à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 57.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 92-233-PM du 25 mai 1992 fixant les modalités d'application de la loi n° 90-013 du 10 août 1990 portant protection phytosanitaire

ARTICLE 58.- Le présent décret sera enregistré, et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDÉ, le 06 AVR. 2005

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,



INONI Ephraim

**Annexe 8 : Décret organisant le secteur des produits phytosanitaires.**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2005/0769 /PM DU 06 AVR. 2005  
portant organisation du Conseil National  
Phytosanitaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution ;  
 VU la loi n° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;  
 VU le décret n°92/089 du 4 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/ 145 du 5 août 1995 ;  
 VU le décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;  
 VU le décret n° 2004/321 du 8 décembre 2004 portant nomination d'un Premier Ministre,

DECRETE :

**CHAPITRE I**  
**DES DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le présent décret porte organisation du Conseil National Phytosanitaire, ci-après désigné le « Conseil ».

**ARTICLE 2.**- (1) Placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'agriculture, le Conseil est un organe de consultation en matière de politique de protection des végétaux au Cameroun.

(2) A ce titre, il est chargé notamment :

- de conseiller le Gouvernement sur tous les sujets relatifs au développement durable de l'activité phytosanitaire ;
- d'émettre un avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires, sur toutes directives techniques, ainsi que sur les mesures d'ordre général envisagées par l'Administration et concernant la protection phytosanitaire ;

2

- de faire des propositions au Ministre chargé de l'agriculture, notamment en matière d'organisation et d'assainissement de la filière ;
- de donner un avis sur la mise en œuvre de la politique phytosanitaire ;
- de se prononcer sur toutes questions relatives à la protection phytosanitaire.

## CHAPITRE II

### DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

**ARTICLE 3.-** (1) Présidé par le Ministre chargé de l'agriculture ou son représentant, le Conseil comprend en outre les membres ci-après :

- trois (3) représentants du Ministère chargé de l'agriculture ;
- un (1) représentant du Ministère chargé de la santé publique ;
- un (1) représentant du Ministère chargé des finances ;
- un (1) représentant du Ministère chargé de l'élevage ;
- un (1) représentant du Ministère chargé du commerce ;
- un (1) représentant du Ministère chargé de l'environnement et de la protection de la nature ;
- un (1) représentant du Ministère chargé de la justice ;
- un (1) représentant du Ministère chargé des transports ;
- un (1) représentant du Ministère chargé de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- deux (2) représentants du secteur de l'industrie phytosanitaire ;
- un (1) représentant du secteur de l'agro-industrie ;
- un (1) représentant des organisations des producteurs ;
- un (1) représentant des sociétés de traitement phytosanitaire et d'assainissement ;
- deux (2) représentants des exportateurs professionnels des produits agricoles ;
- deux (2) représentants des Organisations Non Gouvernementales opérant respectivement en matière de défense des consommateurs et de protection de l'environnement.

(2) Le Président du Conseil peut faire appel à toute personne physique ou morale en raison de ses compétences sur une question inscrite à l'ordre du jour à prendre part aux travaux avec voix consultative.

3

(3) Les membres du Conseil sont nommés par arrêté du Ministre chargé de l'agriculture, sur proposition des Administrations et organismes auxquels ils appartiennent.

(4) Le secrétariat du Conseil est assuré par la Direction chargée de la réglementation et du contrôle de qualité des intrants et produits agricoles au Ministère chargé de l'agriculture.

ARTICLE 4.- (1) Le Conseil se réunit au moins deux (2) fois par an, sur convocation de son Président.

(2) Les convocations doivent parvenir aux membres quinze (15) jours avant le début de la session. Elles doivent indiquer l'heure, la date et le lieu de la réunion et être accompagnées des documents de travail.

(3) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 5.- A l'issue de chaque réunion, le Conseil soumet un rapport au Ministre chargé de l'agriculture.

### CHAPITRE III DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 6.- (1) Les fonctions de Président et de membre du Conseil sont gratuites.

(2) Toutefois, les membres du Conseil, ainsi que les personnes invitées, bénéficient des facilités de travail nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

ARTICLE 7.- Les dépenses de fonctionnement du Conseil sont supportées par le budget du Ministère chargé de l'agriculture.

ARTICLE 8.- Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 06 AVR. 2005

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,



INONI Ephraim

**SOURCES ET RÉFÉRENCES  
BIBLIOGRAPHIQUES**

## A- SOURCES PRIMAIRES

### a- Documents d'archives

- MINADER, Carte Agricole, Yaoundé, Edition 2000.
- MINADER, Belinga G. S., Délégation Régionale de l'Agriculture, Rapport Annuel des Activités, N°10, Yaoundé, 26 juin 2015.
- MINADER, Index Phytosanitaire du Cameroun, Edition 2014.
- MINADER, L'Agriculture en Zone rurale, FAO, Edition 2011.
- Archives délégation régionale de l'agriculture, Yaoundé, 2019.
- MINADER, décision N°000548.Yaoundé 2016.
- MINADER, Séminaire National FAO/NORAD/Ministère de L'agriculture sur le Développement de L'emploi des Engrais au Cameroun, Yaoundé, 9-16 décembre 1975.
- MINADER, Stratégie du Développement du Secteur Rural, Yaoundé, 2006.
- MINADER, enquête engrais 1992, Yaoundé, Octobre 1993.
- MINADER, Programme Engrais, Douala, janvier 2001.

### b- Rapports

**Anonyme**, Comice Agricole de N'Gaoundéré du 10 au 11 décembre 1974, Yaoundé, 1975.

**Belinga, G.**, Rapport Annuel des activités, N°10, Yaoundé 2015.

Institut National de la Statistique, Annuaire Statistique 2013 de la Région du Centre, octobre 2014.

**Institut National de la Statistique**, Enquête Démographique et de la Santé, Yaoundé, 2018.

**Maguima, Z.**, Rapport sur les Agro-Industries dans le Développement des Zones Rurales et dans les Stratégies de Développement au Cameroun : Cas de la SOSUCAM, Cameroun, janvier 2013.

**Richard, D. Abbott et David L.**, Rapport Technique sur la Privatisation de la commercialisation des engrais au Cameroun : évaluation de la quatrième année du programme de réforme du sous-secteur des engrais, Cameroun, novembre 1992.

**Rapport Annuel** des Activités. 2014.

**Rapport annuel** sur la baisse des prix et coûts de production sur les produits, 1998.

**Rapport de la commune de Bafia** sur l'évaluation des prix des produits locaux, 2001.



**Rapport De Mise En Œuvre De La Stratégie de Développement Du Secteur Rural Exercice 2010.**

**Rapport de Répartition de la Population du Centre du Cameroun** (par Département, Arrondissement, District), FAO, Yaoundé, 2010.

**Rapport Minader**, Stratégie en Matière D'engrais, Fac, Rome, 1987.

**Rapport sur l'Etat sur L'Environnement et Développement au Cameroun**, Yaoundé, novembre 1991.

**c- Sources orales**

N°	NOMS ET PRENOMS	ÂGES	STATUT SOCIAL OU PROFESSION	LIEUX	DATE DE L'ENTRETIEN
1	Abanda Messi	60 ans	Agriculteurs	Nkombibang	11/11/2021
2	Ahomba Sosthène	34 ans	Agriculteur ET Chef Technique à la Mairie de Ntui	Ntui	10/11/2021
3	Agen Nwangin Francis	49 ans	Techno-Commercial à la Société JACO	Yaoundé	24/08/2021
4	Andjaloa Gatién	45 ans	Agriculteur Maraichers	Bafia	10/07/2021
5	Angola Pierre	56 ans	Planteur	Ntui	11/11/2021
6	Ateba Nkoah Stanislasse	27 ans	Agriculteur Maraichers	Nkombibang	02/11/2021
7	Ase Marie Colette	38 ans	Sécretaire du Délégué de d'Arrondissement d'Obala	Obala	21/11/2021
8	Belibi Alexandre	57 ans	Délégué Départementale d'Agriculture de la lékié	Monatéle	02/12/2021
9	Bessala Jean	50 ans	Agriculteur	Mbandjock	05/09/2021
10	Biakat Jean	65 ans	Président du Groupe Groplife	Yaoundé	27/12/2021
11	Bilola Dieudonné	61 ans	Président du GIC le paysannat	Obala	06/12/2021
12	Chomgwa Robert	53 ans	Commerçant d'Intrants Agricoles	Obala	06/12/2021
13	Djana Jean Christian	51 ans	Président du Conseil d'Administration de L'UGIC-PAB	Betamba	16/11/2021
14	Duisseu Jean	45 ans	Transporteur d'Intrants Agricoles	Yaoundé	16/11/2021
15	Fotio Daniel	55ans	Chargé des Recherches et Chef Service Homologation des Pesticides CPAC	Yaoundé	21/08/2021
16	Guimedelie Baboga	55 ans	Cacaocultteur	Bafia	21/07/2021
17	Lebengue Fridoline	67 ans	Cultivatrice	Minkama	15/11/2021
18	Mateck Alfonse	42 ans	Chef Brigarde Phytosanitaire	Ntui	01/11/2021

19	Malaxina Marceline	50 ans	Cultivatrice	Minkama	02/11/2021
20	Mbarga Gaston	50 ans	Agriculteur	Minkama	15/11/2021
21	Mokeng Mandjoun Marcel Arnaud	43 ans	Ingénieur Agronome et Socio- Economique du MINADER	Yaoundé	13/01/2022
22	Mfo Abo Charity	29 ans	Chef Section d'Appui aux Projets d'Investissement de Ntui	Ntui	16/11/2021
23	Messolo Messi	50 ans	Agriculteur	Nkombiba ng	11/11/2021
24	Honle Bernard	35 ans	Responsable Phytosanitaire de Bafia	Bafia	21/09/2021
25	Mesape Senze	38 ANS	Contrôleur prix, Poids et Mesure à la Délégation Départementale d'Agriculture de Bafia	Bafia	21/09/2021
26	Mbakop Aureole	40 ans	Agriculteur	Ntui	12/11/2021
27	Ndjamen Flore	33 ans	Commerçante d'intrants Agricoles	Obala	16/09/2021
28	NGAH Awana Huobert	35 ans	Commerçant d'Intrants Agricoles	Obala	06/12/2021
29	Ngoufack Arthur	29 ans	Agronome	Obala	06/12/2021
30	Nguefack Irène	39 ans	Commerçante d'Intrants Agricoles	Bafia	16/11/2021
31	Ngomba Abolo Jules	32 ans	Chef Phytosanitaire à la Délégation Départementale de Bafia	Bafia	10/09/2021
32	Nga Pulcherie Claire	36 ans	Chef de post Agricole Kousse et Ntui	Ntui	01/11/2021
33	Ngah Marceline	45 ans	Cultivatrice	Bfaia	16/11/2021
34	Ngaleu Francine	36 ans	Commerçante d'Intrants Agricoles	Bafia	15/09/2021
35	Ndie Alfonse	45 ans	Cacaoculteur	Bafia	09/09/2021
36	Ndjock Donald	30 ans	Agronome	Yaoundé	20/09/2021
37	Nkodo Michel	65 ans	Agriculteur	Nanga- Eboko	05/09/2021
38	Ngono André	55 ans	Cacaoculteur	Monatéle	02/11/2021
39	Ngono Lebouma Jean-Pierre	45ans	Agriculteur	Nanga- Eboko	05/09/2021
40	Ntolo Narcisse	42 ans	Chef Service des Marchés du MINADER	Yaoundé	20/09/2021
41	Tchatat Max	45 ans	Chef Section du Développement de l'Agriculture à la Délégation Départementale d'Agriculture de Ntui	Ntui	16/11/2021
42	Tatou Bernard	45 ans	Directeur Générale NET- COSARL	Yaoundé	17/01/2022
43	Tchinda Pierre	45ans	Agriculteur	Bafia	18/09/2021
44	Amana Elema Barbara	43 ans		Yaoundé	19/12/2021

45	Sama David	48 ans	Directeur Générale EM Cameroun	Yaoundé	17/01/2022
46	Akoa Noah Daniel	35 ans	Cultivateur d'Igname	Ntui	16/11/2021
47	Vichiny Daniel	23 ans	Commerçant D'Intrants Agricoles	Monatéfé	02/11/2021
48	Fotsing Marie	30 ans	Commerçante d'Intrants Agricoles	Monatéfé	02/11/2021
49	Noah Carad	68 ans	Agriculteur	Minkama	09/11/2021
50	Nanga Julien	62 ans	Cacaoculteur	Minkama	09/11/2021
51	Agoni Nti Pierre	59 ans	Agriculteur Maraicher	Minkama	09/11/2021
52	Efague Mirène	39 ans	Directrice Centre d'Education d'Action Communautaire de Ntui	Ntui	16/11/2021
53	Djessa Bertrand	44 ans	Délégué d'Arrondissement de Ntui	Ntui	16/11/2021

## B- SOURCES SECONDAIRES

### a- Ouvrages généraux et spécialisés

**Alary, V.**, *Le Cacaoculteur Camerounais Face aux Risques : Essai de Modélisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.

**Bikié, H. et al.**, *L'impact de la Crise Economique sur les Systèmes Agricoles et le Changement du Couvert Forestier dans la Zone Frontalière Humide du Cameroun*, CIFOR, 2000.

**Baba Kaké, I.**, *La traite négrière*, Paris, Présence africaine, 1986.

**Debriey, P.**, *L'industrialisation en Afrique centrale et les problèmes qu'elle pose, centre d'étude des faits sociaux et d'indigène*, Paris L'Harmattan, 1962.

**Dufumier, Marc.**, *Projets de développement agricoles*, Paris, Karthala, 1996.

**Etoga, M. F. E.**, *Sur le chemin du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE, 1971.

**Foko, E.**, *La politique agricole mise en œuvre au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1973.

**Kamto, M.**, *Droit de l'environnement en Afrique*, Paris, EDICEF, AUPELF, 1996.

**Laburthe Tolra, P.**, *Les Seigneurs de la Forêt*, Paris, L'Harmattan, 1981.

**Meba, D.**, *Le travail : une valeur en voie de disparition*, Paris, L'Harmattan, 1996.

**Mouamfo, C.**, *L'agriculture du III<sup>ème</sup> millénaire*, Paris, Karthala, 1986.

**Mveng, E.**, *Histoire du Cameroun*, Tome I, Yaoundé, CEPER, 1984.

**Ngabmen, N.**, *Les transports routiers au Cameroun*, Yaoundé, ITSD, 1995.

**Ombolo, J. P.**, *Eléments de Base Pour Approche Ethnologique et Histoire des Fang Béti (Groupe dit Pahouin)*, Yaoundé, Ed. Monage, 1984.

**Pelletier, J-F.**, *Territoires Enclavés et Opportunités de Marché : Analyse des Performances Logistiques des Corridors de Transport en Afrique Subsaharienne*, Paris Est, Cam, 2011.

**Perez, M.**, *Que fait le village planétaire de ses déchets dangereux ?*, Bruxelles, Bruylant, 2001.

**Pondi, E.**, *(Re)découvrir Yaoundé ! : une fresque historique et diplomatique de la capital camerounaise*, Yaoundé, Editions CLE, 2012.

**Santoir, C.**, *Sous l'empire du cacao*, Paris, editons de l'ORSTOM, 1992.

**Surre, C. et Ziller, R.**, *Le palmier à huile*, Paris, MAISONNEUVE et Larousse, 1963.

**Tchuiteu, L. B. et Banaga, H.**, *Contribution des Organisations Paysannes des Cultures Vivrières*, Yaoundé, CIRDA, 1987.

**Tournier, J.**, *Les bases économiques et humaines de l'activité agricole*, Paris, Lavoisier, 1989.

#### **b- Ouvrages spécifiques**

**Bortoli, S. et Coumoul, X.**, *Impact des Pesticides sur la Santé humaine*, Paris, Hatier, 2001.

**Dufermier, M.**, *Les politiques agraires*, Paris, PUF, 1986. **Foko, E.**, *La politique agricole mise en œuvre au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1973.

**Herbel, D. et al.**, *Manuel de formation aux politiques agricoles en Afrique*, Paris, Maisonneuve et Larousse/Afrédit, 1998.

**Jagout, P., et al.**, *Diversification des Exploitations Agricoles à Base de Cacaoyer au Centre Cameroun : Mythe ou Réalité ?* Yaoundé, CIRDA, 1989.

**Onana Onana, L. G.**, *Fertilisation par le fumier de poule : L'expérience de Nkolondom*, Yaoundé, 2005.

**Reijntjes, C. et Water-Bayer, A.**, *Une production pour demain : introduction à une agriculture durable avec peu d'intrants externes*, Editions KARTHALA, 1995.

### c- Articles des revues scientifiques

**Belinga, S. E. et Vicat, J. P.**, “Yaoundé une Grande Métropole Africaine au Seuil du Troisième Millénaire”, *Les Classiques Camerounais*, N° 02-01-0177, mars 2001.

**Kengne, F.**, “Développement Rural dans la Province du Centre au Cameroun, Cahiers D’outre Mers”, *Politiques agricoles mondiales*, janvier-mars 2003.

**Gensch, R. et Rickert, Anna.**, “Practical guidaance on the use of urine in crop production”, *Stockholm environmental institute*, N°1, 2010, p. 22.

**Mbape Badgongo, M. et J., Sikod, F.**, “Accès aux marchés urbains et variation des revenus des agriculteurs ruraux du secteur informel au Cameroun”, *Revue d’Economie Régionale et Urbaine*, N°2 février, 2017.

**Moupou, M. et Mbanga Akei, L.**, “Désengagement de l’état et réponses paysannes au Cameroun”, *Cahiersd’Outre-Mer*, N°241-241, janvier-juin, 2008.

**Ndangwa, L. et Talla Fotsing**, “Le Consommateur camerounais Face à la Contrefaçon : une Approche Typologique”, *Afrique en développement*, N°122, 2017.

### d- Thèses et memoires

#### 1. Memoires

**Asangou, J.**, “L’homme et la nature : une coopération complémentaire”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

**Awoumou Amougou, J. D.**, “La Libéralisation des Marchés et le Développement Durable en Afrique : Le cas du Secteur Agricole au Cameroun”, Mémoire de Master en Administration Publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006.

**Boguino, R.**, “Production et commercialisation du cacao à Bafia 1960-2006 : Approche historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020.

**Boulaud, A-L.**, “Agriculture Familiale au Cameroun, Analyse Comparée Entre Forêt et Savane”, Mémoire de Master d’Ingénieur Agronome, RESAD, 2014.

**Dadeu Kenfack, E.**, “La riziculture à Tonga”, mémoire de Master, Université de Yaoundé I.

**Ebela, A. P.**, “Production et commercialisation des cultures vivrières dans le département du Ntem de 1964 à 1992 : Essai historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

**Lend Nkott, L. A.**, “Déterminants institutionnels et organisationnels au Développement de la certification du cacao au Cameroun : cas de la région du centre“, Mémoire de Master en Economie du Développement agricole, de l’environnement et alimentation, Montpellier, 2017.

**Meba, A. G. D.**, “L’évolution des Politique Agricoles et leur Incidence sur L’économie et le Développement rural au Cameroun (1960-2014)”, Mémoire de DIPPEII, Histoire, Ecole Normale Supérieur de Yaoundé, 2014.

**Ngoh, S. D.**, “Cameroon Policy on Organic Fertilizer. The case study of EMRO Through EM Cameroon in the North- West region of Cameroun 1980-2015”, Master of History, University of Yaounde I, 2016.

**Ongolo, A.**, “Les Voies Interrégionales D’approvisionnement et de Distribution des Produits Commerciaux au Cameroun : Le cas du Nord et du Sud-Cameroun 1945-2008”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, septembre 2014.

**Onomo Etaba, R.**, “Evolution de L’activité des Missions Catholiques au Cameroun”, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.

**Togolo, J. P.**, “L’expérimentation agricole au Cameroun sous administration coloniale allemande : cas du centre d’essai de culture de Nomayos dans le district de Yaoundé (1887-1916)”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018.

**Ze Ateba V. E.**, “La Production et la Commercialisation de l’Ananas et son Impact dans l’Arrondissement d’Awaé : 1990-2013”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

## 2. Thèses

**Batsch, D.**, “L’impact des Pesticides sur la Santé Humaine”, Thèse de Doctorat PhD en Pharmacie, Université Henri POINCARÉ-NANCY 1, 2011.

**Branchet, P.**, “Caractéristique de L’impact des Activités Humaines sur la Qualité de la la Méfou (Région Centre du Cameroun) Par les Pesticides et les Résidus Pharmaceutiques”, Thèse de Doctorat d’IMT MINES ALES, Montpellier, Novembre, 2018.

**Diop, A.**, “Diagnostic des Pratiques d’Utilisation et Quantification des Pesticides dans des Zones des Niayes de Dakar”, Thèse de Doctorat en Chimie Analytique, Université du Littoral Côte d’Opale, Décembre 2013.

**Hatcheu Tchawe E.**, "L’ Approvisionnement et la distribution alimentaire à Douala Cameroun : marché, filières, commerçants, et réseaux". thèse de Doctorat en géographie, Université de Paris I, Panthéon Sorbone, 2003.

**Jagoret, P.**, “ Analyse et évaluation de systèmes agroforestiers complexes sur le long terme : application aux systèmes de cultures à base de cacaoyer au centre Cameroun “Thèse de doctorat en agronomie, Montpellier, juin 2011.

**Njikektchi, M.**, “Plan et stratégie du développement au Cameroun”, Thèse de Doctorat en Science Economique, Paris, Université de Paris, Panthéon Sorbonne, 1972.

**Nopoudem, J. A.**, “L’Union Européenne et le Développement Agricole et Rural du Cameroun, 1960-2000 : Analyse Historique”, Thèse de doctorat / PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013.

**Tchoudja, P. N.**, “Marchés et lieux de transactions dans les chefferies Bamiléké de l’Ouest Cameroun du XVIIème au XXème siècle” Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012.

#### **e- Dictionnaire**

Larousse agricole, Paris, 1981.

#### **C- LIENS ELECTRONIQUES**

- <http://www.Cma93.fr>. Consulté le 22 Août 2021, à 19h41min.
- <https://Planificateur.a-contresens.Net> Consulté le 28 Août 2021, à 22h16min.
- <https://www.ho.int> Consulté le 29 Août 2021, à 11h40min.
- <https://www.agriculture.phyto.3521.Org>. Consulté le 30 août 2021, à 17h35min.
- <https://agritrap.cirad.fr> Consulté le 21 novembre 2021, à 23h01min.
- <http://www.fr.cairnpdf/12543/pdf.org>. Consulté le 22 novembre 2021, à 10h56min.
- <http://www.angrais/pdf234.org>. Consulté le 22 novembre 2021, à 13h49min.
- <http://www.fr.m.agriculture.rural.12453.org>. Consulté le 23 octobre 2021, à 23h21min

- <https://www.pdf.whperron.org>. Consulté le 06 Décembre 2021, à 16h10min.
- <https://agriculture.gouv.fr>, Consulté le 28 novembre à 2021, à 13h05min.
- <https://www.agrioptima.com>. Consulté le 05 Décembre 2021, à 21h20min.
- <https://www.remedespdf/clubculture.com>. Consulté le 26 novembre 2021, à 08h11min.
- <https://www.facebook.com/société.Netco-sarl>. Consulté le 23 Février 2022, à 14h12min
- <http://www.connaissanceoxydation/pdf/club-engrais.com>. Consulté le 13 Aout 2021, à 10h15min.
- <https://www.europages/cairnulture.fr>. Consulté le 10 novembre 2021, à 05h02min.



## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
RÉSUMÉ	ix
<i>ABSTRACT</i>	x
<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>1</b>
I. PRESENTATION ET CONTEXTE DU SUJET	2
II. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	3
III. INTÉRÊT DU SUJET	4
IV. CADRE SPATIO-TEMPOREL	5
A. Cadre spatial	5
B. Cadre temporel	5
V. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL	6
VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE	7
VII. PROBLEMATIQUE	10
VIII. APPROCHE METHODOLOGIQUE	10
A. La collecte des données	11
B. Les sources écrites	11
C. Les sources orales	11
D. Les sources iconographiques	12
C. Méthode d'analyse	12
IX. DIFFICULTES RENCONTREES	13
X. PLAN DE TRAVAIL	14
<b>CHAPITRE I : PRÉSENTATION PHYSIQUE ET FACTEURS D'UTILISATION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA RÉGION DU CENTRE</b>	<b>16</b>

I. LE MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN _____	17
A. Relief, végétation et hydrographie _____	18
1. Le relief _____	18
2. Le climat et la végétation _____	19
3. La végétation _____	19
4. L'hydrographie _____	20
B. Les principaux groupes humains et leurs cultures _____	20
1. Origine de la population _____	20
2. Organisation culturelle _____	21
3. La situation politicoadministrative de la région du centre _____	24
II. LE CENTRE : UNE REGION FAVORABLE A L'UTILISATION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES _____	27
A. Une région essentiellement agricole _____	27
B. Un environnement exposé aux maladies agricoles _____	28
C. Présence des entreprises agro-alimentaires : le cas de la SOSUCAM _____	32
III. LEGISLATION SUR LES ENGRAIS ET LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AU CAMEROUN _____	35
A. Encadrement juridique de la production des engrais et produits phytosanitaires au Cameroun _____	35
1. Quelques lois promulguées sur les engrais _____	35
2. Législation sur les produits phytosanitaires _____	40
B. Les engrais et les produits phytosanitaires modernes _____	42
1. Les engrais modernes _____	43
2. Les produits phytosanitaires modernes _____	44
C. Produits phytosanitaires artisanaux _____	47
1. La cendre de bois _____	47
2. Le compost _____	47
3. Le fumier de poule _____	48
4. L'urine de lapin _____	48

## **CHAPITRE II : CHAINES, CIRCUITS, ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA DISTRIBUTION DES ENGRAIS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA REGION DU CENTRE \_\_\_\_\_ 51**

I. LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL _____	52
A. Les importateurs et les producteurs d'engrais et produits phytosanitaires _____	52
1. Les importateurs _____	53
2. Les producteurs d'engrais et des produits phytosanitaires biologiques _____	54
B. Les grossistes de la distribution des engrais et des produits phytosanitaires _____	59
1. Origine des produits _____	60
C. Réglementation sur les commerçants, grossistes et détaillants d'engrais et produits phytosanitaires _____	62

II. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES ENGRAIS ET DES PRODUITS	
PHYTOSANITAIRES _____	63
A. Les programmes de distribution gouvernementaux _____	63
B. La distribution à travers les infrastructures commerciales _____	66
1. La société JACO _____	66
2. Société Agrishop _____	72
3. Société IB SARL _____	73
C. La distribution des produits biologiques _____	75
III. LES QUALITES DES CLIENTS ET LES PRIX _____	77
A. Typologies des clients _____	78
1. Les agriculteurs indépendants _____	78
2. Les Organisations _____	79
B. Les Prix Des engrais et des produits phytosanitaires _____	81
1. Les prix des engrais _____	81
2. Les prix des produits phytosanitaires _____	83
3. Réglementation sur les prix des engrais et des produits phytosanitaires biologiques _____	86
C. Les prix des produits organiques _____	87

## **CHAPITRE III : LES DIFFICULTÉS MULTIPLES LIÉES À LA COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA RÉGION DU CENTRE \_ 89**

I. LES DIFFICULTES LIEES A L'ACQUISITION DES PRODUITS _____	90
A. Le coût élevé des produits _____	90
B. Nombre limité de fournisseurs de proximité _____	93
C. L'absence d'industrie de production _____	96
1. Une paralysie pour le secteur agricole _____	96
2. L'action de l'État _____	97
II. LES DIFFICULTES D'ORDRE CULTUREL ET STRUCTUREL _____	98
A. La reticence des populations _____	98
1. Conservation du mode ancestral _____	99
2. Une population vieillissante _____	99
3. L'absence des moyens financiers _____	100
B. L'existence des produits contrefaits _____	100
1. Impact de la Contrefaçon _____	102
C. Les stéréotypes développés vis-à-vis des intrants agricoles _____	102
1. Les engrais et produits phytosanitaires causes les maladies _____	103
2. Les engrais et les pesticides détruisent l'écosystème _____	104
3. Pollution des sols _____	105
4. Contamination des eaux _____	105
II. LES AUTRES OBSTACLES A LA COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES _____	106
A. La question du monopole _____	106
B. La mauvaise gestion des produits offert par l'État _____	108
C. L'enclavement des routes et des zones de production _____	109
1. Les problèmes d'infrastructures routières _____	109

2. La corruption routière _____	112
---------------------------------	-----

## **CHAPITRE IV : LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES LIÉES A L'UTILISATION DES ENGRAIS ET DES PRODUITS**

### **PHYTOSANITAIRES \_\_\_\_\_ 114**

#### **I. LES RETOMBEES POSITIVES \_\_\_\_\_ 115**

##### **A. L'augmentation de la production agricole \_\_\_\_\_ 115**

1. La situation des produits vivriers cultivés \_\_\_\_\_ 116

2. Les produits maraichers \_\_\_\_\_ 119

3. Les produits de rente \_\_\_\_\_ 120

##### **B. L'essor des entrepreneurs économiques \_\_\_\_\_ 120**

##### **C. L'essor économique de la région \_\_\_\_\_ 123**

#### **II. LES RETOMBEES NEGATIVES \_\_\_\_\_ 124**

##### **A. La destruction de l'écosystème \_\_\_\_\_ 124**

1. Diminution de la fertilité des sols \_\_\_\_\_ 124

2. La pollution des eaux \_\_\_\_\_ 125

3. La dégradation de la biodiversité \_\_\_\_\_ 125

##### **B. Impact sur la santé de la population \_\_\_\_\_ 126**

##### **C. La dégradation des produits agricoles \_\_\_\_\_ 128**

### **CONCLUSION GÉNÉRALE \_\_\_\_\_ 131**

### **ANNEXES \_\_\_\_\_ 135**

Annexe 1 : Attestation de recherche délivrée par le chef de département d'histoire \_\_\_\_\_ 136

Annexe 2 : Guide d'entretien portant des questions sur le thème de recherche \_\_\_\_\_ 137

Annexe 3 : Reponse des sables d'offre du MINADER à EM Cameroun \_\_\_\_\_ 144

Annexe 4 : Procès verbal deréception provisoire de compost \_\_\_\_\_ 147

Annexe 5 : Demandes d'exploitations archives \_\_\_\_\_ 149

Annexe 6 : Demandes d'entretien \_\_\_\_\_ 154

Annexe 5 : Quelques réponses aux demandes d'exploitation d'archives et d'entretiens \_\_\_\_\_ 156

Annexe 6 : Loi N° 2003003 sur les produits phytosanitaires du 21 avril 2021 \_\_\_\_\_ 157

Annexe 7 : Décret homologation produits phytosanitaires \_\_\_\_\_ 162

Annexe 8 : Décret organisant le secteur des produits phytosanitaire. \_\_\_\_\_ 169

### **SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES \_\_\_\_\_ 172**

#### **A- SOURCES PRIMAIRES \_\_\_\_\_ 173**

a- Documents d'archives \_\_\_\_\_ 173

b- Rapports \_\_\_\_\_ 173

c- Sources orales \_\_\_\_\_ 174

#### **B- SOURCES SECONDAIRES \_\_\_\_\_ 176**

a- Ouvrages généraux et spécialisés \_\_\_\_\_ 176

b- Ouvrages spécifiques \_\_\_\_\_ 177

c- Articles des revues scientifiques \_\_\_\_\_ 178

d- Thèses et memoires	178
1. Memoires	178
2. Thèses	179
e- Dictionnaire	180
C- LIENS ELECTRONIQUES	180
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>181</b>